
États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2022

(assortis de la déclaration de la direction et d'une attestation externe indépendante sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière)

Cote du document: EB 2023/138/R.17

Point de l'ordre du jour: 13 a)

Date: 30 mars 2023

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à approuver la décision suivante:

En application de l'article XII, paragraphe 6, du Règlement financier du FIDA, le Conseil d'administration a examiné les états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2022 ainsi que le rapport du commissaire aux comptes y relatif, assortis de l'attestation externe indépendante sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière, et est convenu de les soumettre au Conseil des gouverneurs pour approbation à sa quarante-septième session, en février 2024.

En application de l'article XIII du Règlement financier et compte tenu de la situation financière et des résultats au 31 décembre 2022, il n'est pas recommandé d'effectuer un transfert à la Réserve générale.

Questions techniques:

Advit Nath

Directeur et Contrôleur
Division du Contrôleur financier
courriel: a.nath@ifad.org

Deirdre Mc Grenra

Secrétaire du FIDA par intérim
Bureau de la Secrétaire
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

	Page
Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	1
Appendice A Bilan (chiffres consolidés et FIDA seulement)	3
Appendice B État consolidé du résultat global	5
	État du résultat global (FIDA seulement) 6
Appendice B1 État consolidé de la variation des fonds propres	7
	État de la variation des fonds propres (FIDA seulement) 7
Appendice C État consolidé des flux de trésorerie	8
	État des flux de trésorerie (FIDA seulement)
Appendice D Notes relatives aux états financiers consolidés	9
Appendice E État des contributions complémentaires et supplémentaires	35
Appendice E1 État des contributions complémentaires cumulées de 1978 à 2022	39
Appendice E2 État des contributions des États membres et des donateurs au titre de l'Initiative PPTE et de l'apurement des arriérés	40
Appendice E3 Contributions reçues en 2022	41
Appendice E4 Fonds non dépensés en 2022 et 2021	42
Appendice F Synthèse du Programme pour la résilience du monde rural	44
Déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière	
Attestation du commissaire aux comptes sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière	
Rapport du commissaire aux comptes	
Appendice G États des contributions	64
Appendice H État des prêts	71
Appendice H1 Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification	77
Appendice H2 État des dons	80
Appendice H3 Cadre pour la soutenabilité de la dette (FIDA seulement)	81
Appendice I État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	83
Appendice J État récapitulatif des contributions liées à l'Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti	84
Appendice K Analyse des dépenses d'exploitation (FIDA seulement)	85
Appendice L Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres	86
	Initiative de riposte à la crise 87
Appendice L1 Fonds fiduciaire pour le secteur privé	88

Notes:

Dans les présents états financiers, les codes utilisés pour les devises sont ceux établis par l'Organisation internationale de normalisation.

Sigles et acronymes

AMACS	Plan d'assurance maladie après la cessation de service
ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
CSD	Cadre pour la soutenabilité de la dette
DTS	droit de tirage spécial
ECD	exposition en cas de défaut
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFGC	Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie
FIDA11	Onzième reconstitution des ressources du FIDA
Fonds ABC	Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole
FVC	Fonds vert pour le climat
IAS	Normes comptables internationales (remplacées par les normes IFRS)
IFRS	Normes internationales d'information financière
Initiative PPTE	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
ITAA	Initiative de transformation de l'agriculture en Afrique
PCD	perte en cas de défaut
PC-FBSA	Programme conjoint du Fonds belge pour la sécurité alimentaire
PD	probabilité de défaut
PSA	Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification
S&P	Standard & Poor's

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la décision suivante:

En application de l'article XII, paragraphe 6, du Règlement financier du FIDA, le Conseil d'administration a examiné les états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2022 ainsi que le rapport du commissaire aux comptes y relatif, assortis de l'attestation externe indépendante sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière, et est convenu de les soumettre au Conseil des gouverneurs pour approbation à sa quarante-septième session, en février 2024.

En application de l'article XIII du Règlement financier et compte tenu de la situation financière et des résultats au 31 décembre 2022, il n'est pas recommandé d'effectuer un transfert à la Réserve générale.

États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2022, pour la période s'achevant à cette date

(assortis de la déclaration de la direction et d'une attestation externe indépendante sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière)

1. Le Conseil d'administration est invité à examiner les états financiers consolidés du FIDA (appendices A à L) présentés ci-joints ainsi que le rapport du commissaire aux comptes y afférent, en vue de les soumettre au Conseil des gouverneurs pour approbation.
2. En application de la section 11 de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA, les états financiers consolidés seront inclus dans le Rapport annuel du FIDA portant sur l'année 2022. Comme les années précédentes, une note sera accompagnée d'une recommandation pour leur approbation.
3. Les états financiers consolidés pour 2022 seront examinés en détail lors de la cent soixante-huitième réunion du Comité d'audit, en avril 2023. Le président du Comité présentera officiellement les conclusions de cette réunion au sujet desdits états financiers à la cent trente-huitième session du Conseil d'administration.
4. Conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), la Réserve générale représente des affectations de bénéfices non distribués. Entre 1980 et 1994, le Conseil d'administration a approuvé plusieurs transferts, portant ainsi le montant de la Réserve générale à son niveau actuel de 95 millions d'USD.
5. À compter de l'exercice financier 2022, l'article XIII du Règlement financier est entré en vigueur. Il dispose que « le Conseil d'administration fixe le montant des transferts annuels de l'excédent accumulé à la Réserve générale, compte tenu de la situation financière du Fonds dans le contexte de l'examen/approbation des états financiers vérifiés annuels du Fonds ».
6. Les aspects à prendre en compte pour l'évaluation des transferts annuels à la Réserve générale sont les suivants: le solde global de l'excédent/du déficit accumulé et les facteurs sous-jacents du revenu annuel net/de la perte annuelle nette, en particulier les soldes des gains/pertes latents.
7. Considérant qu'à la fin de 2022 le Fonds avait déclaré une perte globale nette sur une base consolidée de 692,1 millions d'USD et une perte globale nette de 699,2 millions d'USD pour le FIDA seulement, les bénéfices nets non distribués sont restés négatifs à environ 2,2 milliards d'USD sur une base consolidée et

négatifs à hauteur de 2,3 milliards d'USD pour le bilan FIDA seulement. Il n'est donc pas recommandé d'effectuer un transfert à la Réserve générale.

Notes concernant la lecture de ces états financiers:

- Les notes relatives aux états financiers consolidés (appendice D) font partie intégrante des états financiers.
- Dans les présents états financiers, les codes utilisés pour les devises sont ceux établis par l'Organisation internationale de normalisation.
- Le document distinct intitulé « Examen de haut niveau des états financiers du FIDA » fournit un complément d'information pour faciliter la compréhension des états financiers.
- Les chiffres mentionnés dans les présents états financiers ont été arrondis. Par conséquent, il peut arriver qu'il y ait un décalage entre les totaux réels des différents montants figurant dans les tableaux et les totaux indiqués, ainsi qu'entre les nombres figurant dans les tableaux et ceux mentionnés dans le texte.

Bilan (chiffres consolidés et FIDA seulement)Aux 31 décembre 2022 et 2021
(en milliers d'USD)

Actif	Note	Montants consolidés			FIDA seulement		
		31 déc. 2022	31 déc. 2021 (chiffres retraités)	1 ^{er} janv. 2021 (chiffres retraités)	31 déc. 2022	31 déc. 2021 (chiffres retraités)	1 ^{er} janv. 2021 (chiffres retraités)
Liquidités et avoirs en banque	4	642 328	702 563	472 298	413 167	474 924	325 778
Placements	4	1 343 614	1 250 126	1 240 846	1 031 689	929 821	839 564
Titres de participation et de placement à la juste valeur par le compte de résultat	5	5 811	6 842	8 211	-	-	-
Billets à ordre à encaisser et contributions à recevoir							
Billets à ordre à encaisser	6	166 693	122 256	153 412	166 693	122 256	153 412
Contributions à recevoir	6	991 175	1 313 269	691 508	660 237	998 582	413 933
À déduire: contributions à recevoir conditionnelles	6	(156 034)	(155 522)	(61 406)	(156 034)	(155 522)	(61 406)
À déduire: provision cumulée pour dépréciation	7	(120 145)	(123 145)	(120 568)	(120 145)	(123 145)	(120 568)
Montant net des contributions à recevoir et billets à ordre à encaisser		881 689	1 156 858	662 946	550 751	842 171	385 371
Autres sommes à recevoir	8	20 400	15 476	27 320	155 947	142 401	169 715
Immobilisations	9	12 014	13 121	14 935	12 014	13 121	14 935
Droits d'utilisation	9	78 423	83 262	98 086	78 423	83 262	98 086
Encours des prêts							
Encours des prêts	10	8 485 024	8 479 524	8 448 098	8 258 159	8 234 060	8 176 704
Moins: provision cumulée pour dépréciation des prêts	10	(154 170)	(120 860)	(122 747)	(151 352)	(118 701)	(120 032)
Moins: provision cumulée au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ)	11	(108 893)	(4 734)	(6 734)	(108 893)	(4 734)	(6 734)
Encours net des prêts		8 221 961	8 353 930	8 318 617	7 997 914	8 110 625	8 049 938
Total de l'actif		11 206 240	11 582 178	10 843 259	10 239 905	10 596 325	9 883 387

Passif et fonds propres	Note	Montants consolidés			FIDA seulement		
		31 déc. 2022	31 déc. 2021 (chiffres retraités)	1 ^{er} janv. 2021 (chiffres retraités)	31 déc. 2022	31 déc. 2021 (chiffres retraités)	1 ^{er} janv. 2021 (chiffres retraités)
Passif							
Sommes à payer et passif exigible	13	190 423	241 754	249 315	181 202	248 183	244 322
Dons non décaissés	14	317 100	377 094	390 767	74 955	103 516	119 751
Recettes reportées	15	434 639	419 323	396 911	47 245	49 652	63 915
Passif au titre des loyers	9	79 143	83 411	98 079	79 143	83 411	98 079
Passif au titre d'emprunts	16	2 119 204	1 792 451	1 465 676	1 882 706	1 527 449	1 154 525
Autres passifs financiers	17	8 944			8 944	0	0
Total du passif		3 149 453	2 914 033	2 600 748	2 274 195	2 012 211	1 680 592
Fonds propres							
Contributions							
Ordinaires		10 164 382	10 083 593	9 149 445	10 164 382	10 083 593	9 149 445
Spéciales		20 369	20 369	20 369	20 369	20 369	20 369
Total des contributions	H	10 184 751	10 103 962	9 169 814	10 184 751	10 103 962	9 169 814
Bénéfices non distribués							
Réserve générale		95 000	95 000	95 000	95 000	95 000	95 000
Déficit accumulé		(2 222 964)	(1 530 817)	(1 022 303)	(2 314 041)	(1 614 848)	(1 062 019)

Total des bénéfices non distribués	(2 127 964)	(1 435 817)	(927 303)	(2 219 041)	(1 519 848)	(967 019)
Total des fonds propres	8 056 787	8 668 145	8 242 511	7 965 710	8 584 114	8 202 795
Total passif et fonds propres	11 206 240	11 582 178	10 843 259	10 239 905	10 596 325	9 883 387

État consolidé du résultat globalPour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021
(en milliers d'USD)

	Note	2022	2021 (chiffres retraités)
Recettes			
Produit des prêts	18	82 173	72 391
Produit/(pertes) sur liquidités et placements	19	4 273	6 970
Recettes provenant d'autres sources	20	10 988	12 529
Recettes provenant des contributions	21	202 057	192 887
(Perte)/gain net des placements	5	(593)	(823)
Total des recettes		298 898	283 954
Frais de fonctionnement			
Traitements et indemnités du personnel	23	(116 504)	(116 156)
Dépenses administratives courantes		(29 699)	(26 791)
Frais de consultants et dépenses non liées au personnel		(65 174)	(59 871)
Frais financiers directs (banques et placements)	24	(6 273)	(4 164)
Sous-total des frais de fonctionnement	22	(217 650)	(206 982)
Autres dépenses			
Charges d'intérêt relatives au passif financier et aux locations	28	(17 028)	(3 346)
Provision pour dépréciation des prêts	10	(35 739)	1 712
Dépenses au titre de l'Initiative PPTE	27	(106 165)	(2 497)
Dépenses au titre des dons	25	(140 398)	(187 705)
Dons aux pays surendettés	25	(165 076)	(163 942)
Dotation aux amortissements	9	(12 236)	(12 914)
Sous-total des autres dépenses		(476 642)	(368 692)
Total des dépenses		(694 292)	(575 674)
(Déficit)/surplus, avant comptabilisation des ajustements correspondant aux taux de change et des variations de la couverture de juste valeur			
		(395 394)	(291 720)
Variations de la juste valeur pour la comptabilité de couverture	29	(526)	
(Pertès)/gains de change (FIDA seulement)	26	(339 637)	(215 274)
Profit net ou (perte)		(735 557)	(506 994)
Autres éléments du résultat global (pertès)/produit:			
(Pertès)/gains de change résultant de la conversion d'entités consolidées	26	(18 796)	(13 050)
Variation de la provision pour le Plan d'assurance maladie après la cessation de service (AMACS)	23	62 206	11 530
Total des autres éléments du résultat global – (pertès)/gains		43 410	(1 520)
Total des éléments du résultat global – produit/(pertès)		(692 147)	(508 514)

État du résultat global (FIDA seulement)Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021
(en milliers d'USD)

	Note	2022	2021 (chiffres retraités)
Recettes			
Produit des prêts	18	79 638	70 158
Produit/(pertes) sur liquidités et placements	19	11 320	7 296
Recettes provenant d'autres sources	20	14 691	17 296
Recettes provenant des contributions	21	8 436	22 625
Total des recettes		114 085	117 375
Frais de fonctionnement			
Traitements et indemnités du personnel	23	(108 685)	(108 546)
Dépenses administratives courantes		(26 964)	(23 423)
Frais de consultants et dépenses non liées au personnel		(49 813)	(48 338)
Frais financiers directs (banques et placements)		(5 411)	(3 490)
Sous-total des frais de fonctionnement	22	(190 873)	(183 797)
Autres dépenses			
Charges d'intérêt relatives au passif financier et aux locations	28	(17 028)	(3 346)
Provision pour dépréciation des prêts	10	(34 949)	1 334
Dépenses au titre de l'Initiative PPTE	27	(106 165)	(2 497)
Dépenses au titre des dons	25	(8 994)	(101 297)
Dépenses au titre des dons consentis aux pays surendettés	25	(165 076)	(163 942)
Dotations aux amortissements	9	(12 236)	(12 914)
Sous-total des autres dépenses		(344 448)	(282 662)
Total des dépenses		(535 321)	(466 459)
(Déficit)/surplus, avant comptabilisation des ajustements correspondant aux taux de change et des variations de la couverture de juste valeur		(421 236)	(349 084)
Variations de la juste valeur pour la comptabilité de couverture	29	(526)	
(Pertes)/gains de change (FIDA seulement)	26	(339 637)	(215 274)
Profit net ou (perte)		(761 399)	(564 358)
Autres éléments du résultat global (pertes)/produit:			
Variation de la provision pour l'AMACS	23	62 206	11 530
Total des autres éléments du résultat global – (pertes)/gains		62 206	11 530
Total des éléments du résultat global – produit/(pertes)		(699 193)	(552 828)

État consolidé de la variation des fonds propres

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021
(en milliers d'USD)

	<i>Contributions</i>	<i>Déficit accumulé</i>	<i>Réserve générale</i>	<i>Total des fonds propres</i>
Soldes au 1^{er} janvier 2021 (chiffres retraités)	9 169 814	(1 022 303)	95 000	8 242 511
2021				
Instruments de contribution	1 052 428			1 052 428
Variations de change et autres variations	(118 280)			(118 280)
Profit net ou (perte)		(506 994)		(506 994)
Total des autres éléments du résultat global produit/(pertes)		(1 520)		(1 520)
Soldes au 31 décembre 2021 (chiffres retraités)	10 103 962	(1 530 817)	95 000	8 668 145
2022				
Soldes au 1^{er} janvier 2022 (chiffres retraités)	10 103 962	(1 530 817)	95 000	8 668 145
Instruments de contribution	129 345			129 345
Variations de change et autres variations	(48 556)			(48 556)
Profit net ou (perte)		(735 557)		(735 557)
Total des autres éléments du résultat global produit/(pertes)		43 410		43 410
Soldes au 31 décembre 2022	10 184 751	(2 222 964)	95 000	8 056 787

État de la variation des fonds propres (FIDA seulement)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021
(en milliers d'USD)

	<i>Contributions</i>	<i>Déficit accumulé</i>	<i>Réserve générale</i>	<i>Total des fonds propres</i>
Soldes au 1^{er} janvier 2021 (chiffres retraités)	9 169 814	(1 062 020)	95 000	8 202 794
2021				
Instruments de contribution	1 052 428			1 052 428
Variations de change et autres variations	(118 280)			(118 280)
Profit net ou (perte)		(564 358)		(564 358)
Total des autres éléments du résultat global produit/(pertes)		11 530		11 530
Soldes au 31 décembre 2021 (chiffres retraités)	10 103 962	(1 614 848)	95 000	8 584 114
2022				
Soldes au 1^{er} janvier 2022 (chiffres retraités)	10 103 962	(1 614 848)	95 000	8 584 114
Instruments de contribution	129 345			129 345
Variations de change et autres variations	(48 556)			(48 556)
Profit net ou (perte)		(761 399)		(761 399)
Total des autres éléments du résultat global produit/(pertes)		62 206		62 206
Soldes au 31 décembre 2022	10 184 751	(2 314 041)	95 000	7 965 710

État des flux de trésorerie (chiffres consolidés et FIDA seulement)Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021
(en milliers d'USD)

	<i>Montants consolidés</i>		<i>FIDA seulement</i>	
	<i>2022</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation du FIDA				
Intérêts sur prêts	73 401	73 356	71 303	71 003
Contributions autres que celles destinées aux reconstitutions	216 973	209 791	13 471	8 879
Dépenses d'exploitation et autres paiements	(236 704)	(223 126)	(202 096)	(196 899)
Décaissements de dons	(174 329)	(188 771)	(33 348)	(44 365)
Décaissements au titre du CSD	(165 076)	(163 942)	(165 076)	(163 942)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(285 735)	(292 692)	(315 745)	(325 324)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement				
Décaissements de prêts	(743 806)	(669 719)	(735 548)	(662 772)
Remboursements de prêts – principal	368 558	375 370	356 456	361 522
Somme reçue au titre des placements	3 937	5 573	10 665	6 905
Flux nets de trésorerie liés aux activités de placement	(371 311)	(288 776)	(368 427)	(294 345)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Contributions aux reconstitutions	366 086	466 941	366 086	466 941
Fonds empruntés	459 753	477 664	459 753	477 664
Remboursement du principal des fonds empruntés	(45 801)	(51 588)	(33 803)	(26 500)
Paiement des intérêts sur les fonds empruntés	(10 904)	(4 660)	(10 904)	(4 660)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	769 134	888 358	781 132	913 445
Effet des variations de change sur les liquidités et équivalents	(79 742)	65 034	(56 367)	(53 293)
(Diminution) nette des liquidités et équivalents non soumis à restrictions	32 346	241 855	40 592	240 483
Liquidités et équivalents non soumis à restrictions en début d'exercice	1 953 291	1 711 436	1 404 117	1 163 634
Liquidités et équivalents non soumis à restrictions en fin d'exercice	1 985 637	1 953 291	1 444 709	1 404 117
Dont:				
Liquidités non soumises à restrictions	642 247	702 477	413 086	474 838
Placements non soumis à restriction, à l'exclusion des placements détenus jusqu'à échéance et des comptes de dettes	1 343 390	1 250 815	1 031 623	929 279
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	1 985 637	1 953 291	1 444 709	1 404 117

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1

BRÈVE DESCRIPTION DU FONDS ET DE LA NATURE DE SES OPÉRATIONS

Le Fonds international de développement agricole (ci-après le FIDA ou le Fonds) est une institution spécialisée des Nations Unies. Le FIDA, qui a son siège à Rome (Italie), a officiellement vu le jour le 30 novembre 1977, date à laquelle l'Accord portant création du FIDA est entré en vigueur. Le Fonds et ses opérations sont régis par cet accord.

En tant qu'institution financière internationale, le FIDA jouit de fait du statut de créancier privilégié. Ce statut, dont jouissent d'autres institutions financières internationales, n'est pas un statut juridique, mais il est consacré dans la pratique et est accordé par les parties prenantes du Fonds (177 États membres). Le statut de créancier privilégié est un concept universellement reconnu par des entités telles que les autorités de tutelle des banques, la Banque des règlements internationaux et les agences de notation.

Tout État membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées, ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique peut devenir membre du Fonds. Celui-ci tire ses ressources des contributions des États membres, des contributions spéciales provenant d'entités hors États membres et d'autres sources, auxquelles s'ajoutent les ressources qui proviennent ou proviendront de ses opérations et d'autres sources, notamment par l'emprunt auprès des Membres et d'autres sources.

Le Fonds a pour objectif de mobiliser des ressources additionnelles qui devront essentiellement être affectées, à des conditions de faveur, au financement de projets expressément conçus pour améliorer les systèmes de production alimentaire, le niveau nutritionnel et les conditions de vie des populations les plus pauvres des pays en développement. Le Fonds mobilise ressources et savoirs dans le cadre d'une coalition dynamique associant les ruraux pauvres, les gouvernements, les institutions financières et les organismes de développement, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, y compris des cofinancements. Les financements provenant d'autres sources que les reconstitutions, sous forme de fonds supplémentaires et de ressources humaines, font partie intégrante des activités opérationnelles du FIDA.

En 2022, le contexte extérieur a été marqué par les effets négatifs des changements climatiques, auxquels se sont ajoutées d'autres difficultés telles que les effets persistants de la pandémie et la guerre en Ukraine.

En 2022, pour faire face à ces difficultés et à l'impact dévastateur de la crise alimentaire, le FIDA a :

- maintenu ses interventions axées sur la sécurité alimentaire, l'adaptation aux changements climatiques et la biodiversité;
- mis en place l'Initiative de riposte à la crise pour soutenir les pays touchés par la crise alimentaire au moyen de ressources accordées sous forme de dons;
- poursuivi la mise en œuvre des projets financés au titre du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres.

NOTE 2

RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES RÈGLES COMPTABLES

Les principales règles comptables appliquées pour établir ces états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, elles sont appliquées de manière homogène pour tous les exercices présentés.

a) Principes de base

Les états financiers consolidés du Fonds sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et selon une approche de continuité, à partir de la situation financière actuelle et de la prévision des flux de trésorerie. Des informations sont données séparément dans les états financiers là où elles sont jugées présenter un intérêt pour le lecteur.

Pour établir les états financiers conformément aux normes IFRS, il faut procéder à un certain nombre d'estimations comptables essentielles. Cela suppose aussi que la direction exerce un pouvoir d'appréciation sur l'application des règles comptables. Les domaines dans lesquels l'exercice de ce jugement est plus poussé ou plus complexe ou dans lesquels les hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés sont indiqués dans la note 3.

Normes IFRS nouvelles ou modifiées obligatoirement applicables

En 2022, aucune norme IFRS ou position officielle correspondante n'a eu d'effet notable sur le FIDA.

Les prescriptions de la « Réforme des taux d'intérêt de référence – modification de la phase II » sont entrées en vigueur en janvier 2021. La publication du principal taux LIBOR en dollar des États-Unis sera prolongée jusqu'en 2023, mais tous les autres taux LIBOR ont été abandonnés fin décembre 2021. Les nouvelles transactions ne devront plus faire référence au taux LIBOR en dollar des États-Unis après 2021; les taux resteront disponibles jusqu'en 2023 pour les anciennes transactions. Conformément aux exigences des normes IFRS, on apportera cette modification en actualisant le taux d'intérêt effectif. En 2022, en l'absence d'indices de substitution définis conformément à la loi et aux orientations des autorités réglementaires, les instruments financiers (prêts, emprunts et autres titres) ont été alignés sur les conventions relatives au taux de financement au jour le jour garanti (SOFR), sans incidence notable.

Normes IFRS qui ne sont pas encore obligatoires

Il n'y a pas de normes IFRS ou d'interprétations non encore effectives et susceptibles d'avoir une incidence notable sur le Fonds.

b) Changement de la politique comptable et des informations à fournir

En 2022, le FIDA a adopté un changement volontaire de politique comptable pour ses prêts, ses contributions et ses dons. Conformément à la norme comptable internationale (IAS) 8, le FIDA a retraité les états financiers des exercices antérieurs pour tenir compte du changement de politique comptable.

La nouvelle politique comptable et ses effets sur les chiffres de l'année dernière sont décrits ci-dessous.

Prêts

Les opérations de prêt sont comptabilisées dans les états financiers au moment où les fonds sont décaissés à l'emprunteur. Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond au prix de l'opération (montant décaissé, y compris les coûts de transaction – « solde nominal »). Les encours des prêts sont ultérieurement évalués au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif. Auparavant, les prêts étaient initialement comptabilisés sur la base de leur juste valeur le premier jour (c'est-à-dire le jour du versement du montant du prêt à l'emprunteur), puis sur la base du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur au premier jour était calculée au cas par cas à l'aide d'un outil perfectionné, en actualisant la valeur estimée des flux de trésorerie futurs générés par le prêt, dans la monnaie dans laquelle celui-ci était libellé.

Ce changement de politique, qui consiste à adopter le solde décaissé comme valeur de comptabilisation initiale, rend mieux compte de la substance économique des opérations sous-jacentes. Les conditions de prêt du FIDA sont concessionnelles, conformément aux objectifs du Fonds, et son mécanisme d'allocation des ressources n'est pas lié à des considérations de rendement/profit. Si l'ancienne politique comptable était également acceptable, la direction du FIDA estime que l'adoption de cette politique améliore la qualité de la présentation de la situation financière et de la performance du FIDA et fournit des informations plus fiables et plus pertinentes pour la prise de décision économique, dans la mesure où elle donne une image fidèle des opérations financières du FIDA. Elle fournit également une indication claire et transparente de la disponibilité des ressources et de l'affectation des fonds aux fins prévues. Ce changement de politique comptable améliore également la comparabilité avec d'autres institutions financières internationales, car les valeurs ainsi dérivées témoignent de l'unicité du marché du financement du développement sur lequel le FIDA et d'autres banques multilatérales de développement opèrent.

Contributions

Une contribution à la reconstitution des ressources du FIDA est comptabilisée intégralement au titre des contributions en fonds propres et des contributions à recevoir lorsqu'un Membre dépose un instrument de contribution, à l'exception des instruments de contribution conditionnels, qui sont soumis à des décisions nationales d'ouverture de

crédits et dont le montant diminuera proportionnellement à mesure que ces conditions seront remplies. L'incidence du changement de politique comptable n'est pas jugée notable. Auparavant, les montants à recevoir des États membres au titre de leur contribution et les autres montants à recevoir, y compris les billets à ordre, étaient initialement comptabilisés au bilan à leur juste valeur, conformément à la norme IFRS 9.

Dons

L'Accord portant création du FIDA habilite ce dernier à accorder des dons à ses États membres ou à des organisations intergouvernementales auxquelles participent ses Membres, selon les modalités qu'il juge appropriées.

Les dons sont comptabilisés comme des dépenses à la date à laquelle ils deviennent décaissables à hauteur du montant approuvé et portés au passif pour les montants non décaissés. À la suite de l'approbation par le Conseil d'administration de la version révisée des Conditions générales applicables au financement du développement agricole, les dons peuvent être décaissés à compter de la date à laquelle le bénéficiaire est en droit d'engager des dépenses admissibles.

Les dons annulés sont déduits des dépenses de l'exercice au cours duquel l'annulation prend effet. L'incidence du changement de politique comptable n'est pas jugée notable. Auparavant, les montants non décaissés étaient comptabilisés à leur juste valeur, conformément à la norme IFRS 9.

L'incidence de ce changement est exposée ci-dessous:

(en millions d'USD)

	31 décembre 2021 (chiffres précédemment publiés)	31 décembre 2021 (chiffres retraités)	Différence
Bilan (FIDA seulement)			
Contributions à recevoir	829,2	842,2	13,0
Montant total des contributions (fonds propres)	(10 091,0)	(10 104,0)	(13,0)
Encours net des prêts	6 883,8	8 110,6	1 226,8
Dons non décaissés	(101,3)	(103,5)	(2,2)
Déficit accumulé	(2 839,4)	(1 614,8)	1 224,6
	1 ^{er} janvier 2021 (chiffres précédemment publiés)	1 ^{er} janvier 2021 (chiffres retraités)	Différence
Contributions à recevoir	382,7	385,4	2,7
Montant total des contributions (fonds propres)	(9 167,1)	(9 169,8)	(2,7)
Encours net des prêts	6 775,3	8 049,9	1 274,6
Dons non décaissés	(119,2)	(119,8)	(0,6)
Déficit accumulé	2 336,1	1 062,1	(1 274,0)
	31 décembre 2021 (chiffres précédemment publiés)	31 décembre 2021 (chiffres retraités)	Différence
Bilan consolidé			
Contributions à recevoir	1 141,7	1 156,9	15,2
Recettes reportées	(417,1)	(419,3)	(2,2)
Montant total des contributions (fonds propres)	(10 091,0)	(10 104,0)	(13,0)
Dons non décaissés	(372,6)	(377,1)	(4,5)
Encours net des prêts	7 110,3	8 353,9	1 243,6
Déficit accumulé	2 769,9	1 530,8	(1 239,1)
	1 ^{er} janvier 2021 (chiffres précédemment publiés)	1 ^{er} janvier 2021 (chiffres retraités)	Différence
Contributions à recevoir	660,7	662,9	2,2
Recettes reportées	(397,4)	(396,9)	0,5
Montant total des contributions (fonds propres)	(9 167,1)	(9 169,8)	(2,7)
Dons non décaissés	(390,3)	(390,8)	(0,5)
Encours net des prêts	7 027,7	8 318,6	1 290,9
Déficit accumulé	2 312,7	1 022,3	(1 290,4)
	31 décembre 2021 (chiffres précédemment publiés)	31 décembre 2021 (chiffres retraités)	Différence
État du résultat global (FIDA seulement)			
Ajustement sur la base de la juste valeur	12,4	0	(12,4)
(Pertes)/gains de change résultant des variations de change	(178,2)	(215,2)	(37,0)
Résultat global produit/(pertes)	(503,4)	(552,8)	(49,4)
	31 décembre 2021 (chiffres précédemment publiés)	31 décembre 2021 (chiffres retraités)	Différence
État consolidé du résultat global			
Ajustement sur la base de la juste valeur	12,9	0	(12,9)
Variations de change nettes	(189,9)	(228,3)	(38,4)
Résultat global produit/(pertes)	(457,2)	(508,5)	(51,3)

c) Périmètre de consolidation

Les financements sous forme de fonds supplémentaires et de ressources autres que les ressources de base font partie intégrante des activités opérationnelles du FIDA. C'est pourquoi le Fonds établit des comptes consolidés comprenant les opérations et les soldes des entités suivantes:

- le Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (PSA);
- le Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie (FFGC);

- d'autres fonds supplémentaires, notamment les dons d'assistance technique, les cofinancements, les financements obtenus pour le programme de cadres associés, les fonds supplémentaires thématiques et programmatiques, le Programme conjoint du Fonds belge pour la sécurité alimentaire (PC-FBSA), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres mis en place en 2020 par suite de la pandémie de COVID-19.
- le Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTTE;
- Le Fonds fiduciaire du FIDA pour l'AMACS;
- le compte administratif de l'Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti;
- le Fonds fiduciaire espagnol;
- le Programme pour la résilience du monde rural (ancien Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne [ASAP]);
- le Fonds fiduciaire pour le secteur privé;
- l'Initiative de transformation de l'agriculture en Afrique (ITAA), approuvée par le Conseil d'administration en août 2021.

Ces entités sont directement liées aux activités de base du FIDA et sont contrôlées par ce dernier, conformément à la norme IFRS 10. Conformément aux recommandations et accords sous-jacents établissant ces entités, le FIDA a le pouvoir de régir les règles financières et opérationnelles les concernant. Le FIDA est responsable, au minimum, de la part des résultats positifs ou négatifs de ces entités correspondant à ses activités avec celles-ci, et il est en mesure d'influer sur ces résultats dans le cadre du pouvoir qu'il exerce sur les éléments qui les composent. En conséquence, ces entités figurent dans ses états financiers consolidés. Toutes les opérations et tous les soldes constatés entre ces entités ont été éliminés. Des états financiers supplémentaires peuvent être établis sur demande pour ces fonds pour répondre aux exigences spécifiques des donateurs. L'exercice financier de toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation correspond à l'année civile.

Entités hébergées et autres services

Il existe d'autres entités que le FIDA héberge, mais dont les opérations ne font pas partie de ses activités principales, et le FIDA n'a pas le pouvoir de régir les règles financières et opérationnelles les concernant. Elles ne sont donc pas consolidées dans ses comptes, car elles échappent dans une large mesure à son contrôle. Au 31 décembre 2022, la seule entité hébergée par le FIDA était la Coalition internationale pour l'accès à la terre (dénommée auparavant Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté).

Le Fonds est une entité accréditée du Fonds vert pour le climat (FVC), et a signé son premier accord de contribution avec ce dernier en 2020. En sa qualité d'entité accréditée du FVC, le FIDA n'a pas le pouvoir de régir les règles financières et opérationnelles le concernant. Par ailleurs, il n'est pas responsable des résultats de sa participation aux activités financées par le FVC, auxquels il n'a pas non plus de droits.

d) Investissements dans des initiatives du secteur privé

Le FIDA a travaillé en partenariat avec l'Union européenne, le Gouvernement luxembourgeois et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique à partir de 2018, en vue de créer le Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole (Fonds ABC), un fonds du secteur privé ayant pour objectif de stimuler les investissements dans les petites entreprises agricoles sur les marchés émergents. Le FIDA a joué le rôle d'entité parrainante dans le cadre de la constitution du Fonds ABC, qui est une personne morale distincte. Il a souscrit des titres de participation et de placement en ayant recours à des fonds supplémentaires – pour le compte de tiers et pour son propre compte (avec l'appui de la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse). Conformément à la norme IFRS 10, le FIDA n'exerce aucun contrôle sur les décisions prises en matière de placement par le Fonds ABC.

e) Conversion des monnaies et variations de change

Les postes inclus dans les états financiers consolidés sont chiffrés dans la monnaie en usage dans l'environnement économique principal dans lequel s'exercent les activités de l'entité (« la monnaie fonctionnelle »). Dans le cas du FIDA, cette monnaie est le dollar des États-Unis.

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle sur la base des taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés au compte de résultat pour la période correspondante, à l'exception des billets à ordre et des contributions, comptabilisés comme fonds propres.

Les résultats et la situation financière des entités/fonds consolidés dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de l'information financière sont convertis dans cette dernière monnaie et sont comptabilisés comme suit:

- Les actifs et passifs sont convertis au taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice, et les recettes et dépenses sont converties au taux moyen mensuel.
- Toutes les différences de change qui en résultent sont comptabilisées comme éléments distincts à la rubrique « autres éléments du résultat global ».

f) Comptabilisation des actifs et passifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Aux termes des IFRS, un actif financier doit être évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies: i) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; ii) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Pour ce qui est

de l'encours des prêts, les deux conditions sont considérées comme remplies en ce qui concerne le FIDA.

Actif financier à la juste valeur

Si les critères ne sont pas remplis, l'actif ne peut être classé dans la catégorie des coûts amortis et doit être classé à la juste valeur par le compte de résultat. La juste valeur par d'autres éléments du résultat global n'est pas utilisée par le FIDA. Tous les autres actifs non classés au coût amorti sont classés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passif financier

Le passif financier mesuré au coût amorti comprend les instruments financiers (autres que les passifs détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur) représentant les diverses formes de financement par des tiers.

Il est comptabilisé à la date de liquidation initialement à la juste valeur, qui est normalement la contrepartie reçue moins les coûts de transaction directement imputables au passif financier. Ces instruments sont ultérieurement évalués au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsque les conditions de la norme IFRS 9 pour la comptabilité de couverture sont remplies, le passif financier est comptabilisé à la date de la transaction au coût amorti, ajusté des variations de sa juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les intérêts sont échus et comptabilisés au compte de résultat au titre des charges d'intérêts des prêts.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et sont comptabilisés dans les états financiers à la date de la transaction et à leur juste valeur en tant qu'« autres actifs ou autres passifs ». Le FIDA applique une comptabilité de couverture selon la norme IFRS 9 à des relations de couverture individuelles déterminées lorsque les conditions énoncées par la norme sont remplies.

g) Fonds propres

Les fonds propres comprennent les trois éléments suivants: i) les contributions (fonds propres); ii) la Réserve générale; iii) les bénéfices non distribués.

i) Contributions (fonds propres)

Généralités

Les contributions que chaque Membre doit verser au Fonds sont payables à l'échéance en monnaies librement convertibles; toutefois, jusqu'à la fin de la période de la Troisième reconstitution, les Membres de la catégorie III pouvaient verser leur contribution dans leur propre monnaie, qu'elle soit ou non librement convertible. Les contributions doivent être versées en espèces mais, dans la mesure où le Fonds n'a pas un besoin immédiat d'une partie de la contribution pour ses opérations, cette partie peut être versée sous forme de billets à ordre non négociables, irrévocables et ne portant pas intérêt ou d'obligations payables à vue.

Une contribution à la reconstitution des ressources du FIDA est comptabilisée intégralement au titre des contributions en fonds propres et des contributions à recevoir lorsqu'un Membre dépose un instrument de contribution, à l'exception des instruments de contribution conditionnels, qui sont soumis à des décisions nationales d'ouverture de crédits et dont le montant diminuera proportionnellement à mesure que ces conditions

seront remplies. Les montants à recevoir des États membres au titre des contributions et autres sommes à recevoir, y compris les billets à ordre, sont comptabilisés au solde souscrit non encore encaissé.

Le Fonds a institué les prêts concessionnels de partenaires (c'est-à-dire des prêts consentis par des partenaires à des conditions favorables) par suite de l'adoption de la résolution de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). Ces prêts sont assortis de conditions concessionnelles: ils ont des échéances à 25 ans ou à 40 ans et un différé d'amortissement de 5 ans pour les prêts à 25 ans et de 10 ans pour les prêts à 40 ans. Des droits de vote sont attribués aux États membres qui font de tels prêts en proportion de l'élément de libéralité dont ces derniers sont assortis. Les fonds provenant de prêts concessionnels de partenaires ont deux composantes: une composante d'emprunt et une composante de fonds propres. La composante de fonds propres est l'élément de libéralité obtenu, calculé sur la base des conditions du prêt et du taux d'actualisation convenu durant la consultation sur la reconstitution des ressources. L'élément de libéralité est enregistré en tant que fonds propres.

Provision pour dépréciation des contributions

Le Fonds a établi une politique applicable aux provisions pour arriérés de contribution des États membres, sans préjudice du statut de créancier privilégié, comme suit:

Si des éléments indiquent qu'un actif est déprécié, une provision pour dépréciation spécifique est comptabilisée et déduite des fonds propres. Le montant de la dépréciation correspond à l'écart entre la valeur comptable et la valeur qu'il est possible de recouvrer. Les critères utilisés pour déterminer s'il existe des éléments objectifs attestant d'une dépréciation sont:

- l'existence d'arriérés sur le versement des échéances (principal et intérêts) prévues au contrat;
- des difficultés de trésorerie rencontrées par l'emprunteur;
- le non-respect des dispositions contractuelles ou des conditions;
- l'ouverture d'une procédure de faillite.

En l'absence d'autre élément, une provision est constituée:

- Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou d'un tirage sur un billet à ordre accuse un retard de 24 mois, il est constitué une provision égale à la valeur de tous les arriérés de contribution ou de tous les tirages non honorés sur l'encours du billet ou des billets à ordre en question.
- Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou d'un tirage sur un billet à ordre accuse un retard de 48 mois ou plus, il est constitué une provision égale à la valeur totale des contributions impayées du Membre concerné ou à la valeur totale du billet ou des billets à ordre souscrits par celui-ci pour la période de financement considérée (c'est-à-dire pour la période de reconstitution).
- La date de clôture de l'exercice sert actuellement de point de référence pour le calcul des délais de 24 et de 48 mois.

ii) Réserve générale

La Réserve générale, qui ne peut être utilisée qu'à des fins autorisées par le Conseil des gouverneurs, a été établie pour répondre à la nécessité de se prémunir contre le risque de surengagement des ressources du Fonds qui pourrait découler des fluctuations des taux de change, et contre les retards éventuels dans la perception par le Fonds des paiements au titre du service des prêts ou dans le recouvrement des sommes qui lui sont dues au titre du placement de ses avoirs liquides. Elle a également pour fonction de couvrir le risque de surengagement qui pourrait découler d'une diminution de la valeur des actifs du Fonds par suite de fluctuations de cours affectant ses placements.

Aux termes de l'article XIII du Règlement financier, « le Conseil d'administration fixe le montant des transferts annuels de l'excédent accumulé à la Réserve générale, compte tenu de la situation financière du Fonds dans le contexte de l'examen/approbation des états financiers vérifiés annuels du Fonds ».

iii) Bénéfices non distribués

Les bénéfices non distribués représentent le total de l'écart entre les recettes et les dépenses, incidence de la variation des taux de change comprise.

h) Prêts

i) Prêts à des États membres

Les prêts sont uniquement accordés à des pays en développement qui sont membres du Fonds ou à des organisations intergouvernementales dont ces pays font partie. Dans ce dernier cas, le Fonds peut exiger des garanties gouvernementales ou autres. Un prêt entre en vigueur à la date à laquelle il a été signé par le Fonds ainsi que par l'emprunteur, à moins que l'accord de financement ne dispose qu'il doit être ratifié, auquel cas l'accord de financement prend effet à la date à laquelle le Fonds reçoit un instrument de ratification. Tous les prêts du FIDA sont approuvés et leur remboursement ainsi que le paiement des intérêts dont ils sont assortis doivent être effectués dans la monnaie spécifiée dans l'accord de prêt. Les prêts approuvés sont décaissés en faveur des emprunteurs conformément aux stipulations de l'accord de prêt.

Les conditions relatives aux prêts accordés par le Fonds sont publiées sur le site du FIDA (<https://www.ifad.org/fr/financial-products-and-terms>).

ii) Prêts à des États non membres

À sa vingt et unième session, tenue en février 1998, le Conseil des gouverneurs a, dans sa résolution 107/XXI, approuvé l'établissement d'un fonds spécifiquement destiné à financer des prêts pour Gaza et la Cisjordanie (FFGC). Il a été à cet effet dérogé à l'application de l'article 7, section 1 b), de l'Accord portant création du FIDA. L'aide financière, y compris sous forme de prêts, est transférée au FFGC par décision du Conseil d'administration, et son remboursement, le cas échéant, est imputé directement aux ressources ordinaires du FIDA.

À sa cent vingt-neuvième session, le Conseil d'administration a approuvé le document EB 2020/129/R.11/Rev.1, qui expose le Cadre des

opérations non souveraines du FIDA dans le secteur privé.

iii) Comptabilisation des prêts

Les opérations de prêt sont comptabilisées dans les états financiers au moment où les fonds sont décaissés à l'emprunteur. Les prêts sont initialement comptabilisés sur la base de leur juste valeur, qui correspond au prix de la transaction (montant décaissé, y compris les coûts de transaction – solde nominal). Les encours des prêts sont ultérieurement évalués au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif.

iv) Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)

Le FIDA participe à l'initiative – initiale et renforcée – du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés dans le cadre de sa politique générale en matière de gestion des partenariats opérationnels avec des pays susceptibles d'avoir des arriérés à l'égard du FIDA en raison du poids du service de leur dette. Par conséquent, le FIDA accorde des allègements de dette en annulant, au profit des pays qui remplissent les conditions requises, une fraction de leurs obligations au titre du service de la dette, à mesure que celles-ci deviennent exigibles.

En 1998, le FIDA a établi un Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Ce fonds reçoit du FIDA et d'autres sources des ressources spécifiquement destinées à compenser la diminution convenue au titre de l'Initiative PPTE des remboursements au(x) compte(s) de prêt. Les montants correspondant aux obligations au titre du service de la dette qui sont annulés doivent être remboursés au fur et à mesure par le fonds fiduciaire (c'est-à-dire au moment où lesdites obligations arrivent à échéance), dans la limite des ressources disponibles.

Le Conseil d'administration approuve chaque allègement de dette consenti à un pays en valeur actuelle nette. La fraction de principal correspondant à cet allègement, estimée en valeur nominale, est ensuite inscrite au poste Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE et comptabilisée en charge au poste Dépenses au titre de l'Initiative PPTE sur l'état du résultat global. Les hypothèses sur lesquelles reposent ces estimations font l'objet de révisions périodiques. L'estimation de la valeur des imputations effectuées au titre de l'Initiative PPTE comporte un élément d'appréciation important.

La dépense comptabilisée est compensée et la provision cumulée réduite à proportion des sommes fournies par les donateurs extérieurs, dans la mesure où des ressources de ce type sont disponibles. La provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE est réduite lorsque l'allègement de la dette est consenti.

En novembre 2006, le FIDA a été autorisé à accéder aux ressources propres du Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés administré par la Banque mondiale afin de contribuer au financement des allègements de dette à accorder aux pays qui atteignent le point d'achèvement. Le montant versé par le Fonds fiduciaire PPTE de la Banque mondiale est calculé sur la base de la valeur actuelle nette des estimations des flux d'allègement de dette à venir,

telle que déterminée par la Banque mondiale sur la base des données du FIDA.

v) Provision cumulée pour dépréciation

Conformément à la norme IFRS 9, le FIDA a mis en place la méthode prospective relative aux pertes de crédit attendues pour calculer une provision pour dépréciation des prêts. La méthode intègre les caractéristiques du statut de créancier privilégié. Elle est appliquée aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti tels que l'encours des prêts. Le Fonds est tenu de comptabiliser une correction pour perte de crédit attendue soit pour les 12 mois à venir, soit pour la durée de vie de l'actif, selon l'importance de l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

La méthode de la perte de crédit attendue reflète un résultat fondé sur des pondérations probabilistes, la valeur temps de l'argent et les meilleures informations prospectives disponibles grâce à l'inclusion de facteurs macroéconomiques.

Elle repose sur un modèle comportant trois catégories tenant compte de l'évolution de la qualité de crédit depuis l'émission ou la comptabilisation initiale de l'instrument financier. La date d'émission est la date à laquelle les conditions de décaissement ont été satisfaites. Les dépréciations sont comptabilisées soit sur la base de la perte de crédit attendue sur les 12 mois à venir, soit sur la base de la perte de crédit attendue sur la durée de vie de l'actif, selon la catégorie dans laquelle se situe l'instrument financier. La répartition en différentes catégories détermine en outre si les revenus d'intérêts des instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur comptable brute, pour les catégories 1 et 2, ou déduction faite de la correction pour dépréciation, pour la catégorie 3.

Ce modèle de classement repose sur une évaluation relative du risque de crédit (à savoir qu'un prêt affichant les mêmes caractéristiques pourrait être inclus dans la catégorie 1 ou la catégorie 2, en fonction de son risque de crédit à la date d'émission de l'instrument). Par conséquent, la même contrepartie peut avoir des prêts classés dans différentes catégories.

La catégorie 1 regroupe les instruments financiers dits « productifs » qui n'ont pas subi de dégradation importante de leur qualité de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou dont le risque de crédit est jugé faible à la date de clôture de l'exercice. Pour ces instruments, la perte de crédit attendue est la résultante fondée sur des pondérations probabilistes de défauts possibles au cours des 12 mois qui suivent la date de clôture de l'exercice. Les actifs à risque faible (ayant valeur d'investissement) sont classés dans la catégorie 1.

La catégorie 2 est celle des instruments financiers « sous-productifs », dont le risque de crédit a fortement augmenté depuis leur comptabilisation initiale. Pour ces actifs, la perte de crédit attendue résulte de tous les cas de défaut possibles sur la durée de vie escomptée de l'instrument, pondérée de la probabilité de défaut. Les intérêts perçus sont calculés à partir de la valeur comptable brute.

La catégorie 3 comprend les instruments financiers « improductifs » pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation/défaut à la date de clôture de l'exercice (probabilité de défaut de 100%). Pour ces instruments, une perte de crédit attendue sur la durée de vie de l'actif est comptabilisée. Aux termes de la norme IFRS 9, les

intérêts sont calculés à partir de la valeur comptable nette. Étant donné que le Fonds comptabilise intégralement les intérêts courus, le calcul se fait sur la base de la valeur brute.

Les transferts d'une catégorie à l'autre dépendent de l'évolution du risque de crédit de l'instrument financier entre sa comptabilisation initiale et la date de clôture de l'exercice. Ces transferts, qu'ils résultent d'une amélioration ou d'une dégradation, peuvent ainsi faire varier les soldes des provisions pour dépréciation.

Conformément à la section 5.5 « Dépréciation » de la norme IFRS 9, le FIDA a adopté certaines présomptions réfutables liées au nombre de jours d'arriéré de paiement. Conformément aux procédures applicables en cas de retard dans le service de la dette, les instruments financiers qui présentent des arriérés de plus de 75 jours sont classés dans la catégorie 2, tandis que les instruments financiers dont les arriérés sont supérieurs à 180 jours relèvent de la catégorie 3.

La valeur comptable des instruments financiers est réduite par l'utilisation d'un compte de provision et le montant de la perte est porté au compte de résultat.

Les intérêts et les commissions de service relatifs aux instruments financiers classés dans les catégories 1 et 2 sont comptabilisés selon le système de l'exercice, tandis que, pour les instruments financiers qui relèvent de la catégorie 3, les intérêts et commissions de service ne sont comptabilisés comme produits que lorsqu'ils sont effectivement reçus.

i) Investissements

i) Classement et évaluation

Les placements du Fonds peuvent être comptabilisés à la juste valeur au compte de résultat ou au coût amorti. Ils sont comptabilisés au coût amorti lorsqu'ils appartiennent à un portefeuille géré par le Fonds suivant un modèle de gestion prévoyant que ces actifs seront détenus jusqu'à leur échéance, seuls étant perçus les intérêts et le principal échus conformément aux caractéristiques contractuelles. Si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, le Fonds comptabilise les placements à leur juste valeur au compte de résultat. La juste valeur est déterminée conformément aux trois niveaux indiqués à la note 3. Les plus-values et moins-values réalisées ou latentes sur les titres sont comptabilisées au fur et à mesure dans le produit des placements. Les gains et les pertes de change réalisés ou latents sont inscrits au fur et à mesure au compte des variations de change. Tous les achats et ventes de titres de placement sont comptabilisés à la date de la transaction. Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de signature du contrat correspondant, puis réévalués et comptabilisés sur cette même base. La majeure partie des produits dérivés étant utilisés comme instruments de couverture (bien que non comptabilisés comme tels), les variations de leur juste valeur sont immédiatement constatées sur l'état du résultat global. L'intégralité du portefeuille du FIDA est actuellement comptabilisée à la juste valeur au compte de résultat.

ii) Provision cumulée pour titres au coût amorti

Les portefeuilles comprenant des titres détenus à leur coût amorti font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée grâce à la méthode des pertes

de crédit attendues. Un modèle de dépréciation reposant sur trois catégories est appliqué en tenant compte de l'évolution de la qualité de crédit des instruments financiers depuis leur émission. La date d'émission de l'instrument financier est la date à laquelle l'instrument a été acquis par le Fonds. Compte tenu des exigences de la politique de placement adoptée par le Fonds, le portefeuille de placements détenu au coût amorti est classé en catégorie 1 étant donné que les instruments financiers ont « valeur d'investissement », et qu'ils bénéficient ainsi de l'exemption prévue pour les instruments présentant un faible risque de crédit.

j) Liquidités et équivalents

Les liquidités et équivalents se composent des encaisses et des montants déposés dans des comptes bancaires à vue. Ils comprennent aussi les placements immédiatement convertibles à la date du bilan. Le montant net des sommes à payer au titre des placements et les placements au coût amorti ne sont pas compris dans les placements immédiatement réalisables à des fins de trésorerie.

k) Titres de participation et de placement

Le Fonds a acquis des titres de participation et de placement dans le secteur privé grâce aux contributions supplémentaires. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur au compte de résultat. Ils sont comptabilisés au premier jour à la date de règlement pour la valeur souscrite. Les gains et les pertes réalisés sont enregistrés dans le compte de résultat à la période correspondante sur la base de la valeur et de la date de règlement. Les variations de la juste valeur peuvent engendrer des gains et des pertes latents qui sont comptabilisés dans le compte de résultat. La juste valeur des titres de participation et de placement découle de la valeur nette de l'actif, et d'un ajustement de liquidité au cas par cas. Dans la mesure où ces placements ne remplissent pas les conditions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, ils ne sont pas considérés comme se rapportant à des entités contrôlées, des coentreprises ou des entités associées. Ils ne sont par conséquent ni consolidés intégralement ou proportionnellement, ni comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 9, les titres de participation et de placement ne remplissent pas les conditions requises pour être comptabilisés au coût amorti, et sont donc enregistrés à leur juste valeur.

l) Contributions (non comptabilisées dans les fonds propres)

Les contributions non destinées à la reconstitution des ressources sont inscrites comme produits dans les comptes de l'exercice d'imputation des dépenses correspondantes. Pour les activités de cofinancement de projets, les contributions reçues sont inscrites comme produits au cours de la période durant laquelle le don correspondant peut être décaissé. Les contributions pour les dons programmatiques, le programme de cadres associés, le PC-FBSA et les autres fonds supplémentaires sont inscrites au bilan comme recettes reportées et sont comptabilisées comme produits dans l'état du résultat global, à hauteur du montant des charges liées aux projets. Lorsque les accords avec les donateurs le stipulent, les contributions reçues (y compris les frais de gestion), auxquelles ne correspondent pas encore

de dépenses directes, ainsi que les intérêts produits, sont reportées à des exercices ultérieurs pour imputation des coûts correspondants. Cette méthode est conforme aux principes comptables adoptés en ce qui concerne les fonds supplémentaires combinés du FIDA, et présente plus clairement la nature sous-jacente des soldes en question. On trouvera une liste de ces contributions à l'appendice E.

Certains donateurs ont apporté leur concours au FIDA sous forme de ressources humaines (cadres associés) pour l'aider dans ses activités. Les contributions ainsi reçues des donateurs sont comptabilisées comme des recettes, et les coûts correspondants sont imputés aux dépenses de personnel.

m) Dons

i) Dons

L'Accord portant création du FIDA habilite ce dernier à accorder des dons à ses États membres ou à des organisations intergouvernementales auxquelles participent ses Membres, selon les modalités qu'il juge appropriées.

Les dons sont comptabilisés comme des dépenses à la date à laquelle ils deviennent décaissables à hauteur du montant approuvé et portés au passif pour les montants non décaissés. Conformément aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole (avril 2009), les dons peuvent être décaissés à compter de la date à laquelle le bénéficiaire est en droit d'engager des dépenses admissibles.

Les dons annulés sont déduits des dépenses de l'exercice au cours duquel l'annulation prend effet.

ii) Dons aux pays surendettés

Au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD), les pays admis à emprunter à des conditions particulièrement concessionnelles reçoivent une aide financière sous forme de dons plutôt que de prêts. Les financements consentis dans le cadre du CSD sont régis par les Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole. Les projets financés au titre du CSD sont exécutés sur une période assez longue; ils sont comptabilisés comme des dépenses sur l'état du résultat global de l'exercice au cours duquel leurs bénéficiaires remplissent les conditions requises pour le décaissement des financements correspondants.

n) Emprunteur

Les passifs correspondants sont comptabilisés au coût amorti. Le FIDA a signé plusieurs accords d'emprunt à taux variable avec des institutions souveraines. Le délai de remboursement peut varier de 20 à 40 ans. Le FIDA encourt des pénalités s'il procède à un remboursement anticipé de l'encours des prêts. Les taux d'intérêt sont variables (liés à l'Euribor, auquel s'ajoute un spread). Les activités d'emprunt sont désormais soumises au Cadre d'emprunt intégré, approuvé par le Conseil d'administration en 2020 (EB 2020/131(R)/R.21/Rev.1). Les fonds empruntés sont octroyés conformément aux politiques et procédures du FIDA (sauf en ce qui concerne les pays bénéficiaires du CSD).

Les fonds empruntés comprennent les prêts accordés par les pays membres sous forme de prêts concessionnels de partenaires. Ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti.

En 2022, le FIDA a émis des placements privés obligataires. Considérant que ces transactions, ainsi que les instruments dérivés qui y sont rattachés, remplissent les conditions de la norme IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture, ces passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction au coût amorti, ajusté des variations à la juste valeur attribuables aux risques couverts.

o) Comptabilité de couverture – couverture à la juste valeur

Le FIDA applique une comptabilité de couverture selon la norme IFRS 9 à chaque relation de couverture individuelle lorsque les conditions énoncées par la norme sont remplies. Le FIDA documente la relation entre l'instrument de couverture (produit dérivé) et les éléments couverts (obligation) lors de la comptabilisation initiale de l'opération et de manière continue. Plus particulièrement, le FIDA évalue les relations spécifiques entre deux ou plusieurs instruments financiers dans lesquelles la variation de valeur d'un instrument (l'instrument de couverture) est fortement et négativement corrélée à la variation de valeur de l'autre instrument (l'instrument couvert).

Le FIDA atténue le risque de taux d'intérêt en utilisant des swaps de taux d'intérêt pour convertir la structure des taux d'intérêt des éléments de passif d'un taux fixe à un taux variable, conformément au taux appliqué aux prêts à des conditions ordinaires.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération en tant qu'« autres actifs financiers » ou « autres passifs financiers ».

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont portées au compte de résultat, de même que les variations correspondantes de la juste valeur de couverture du passif attribuable au risque de couverture spécifique.

Si l'instrument dérivé de couverture arrive à échéance, est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture de la juste valeur visée par la norme IFRS 9, la comptabilité de couverture est abandonnée de manière prospective. Tout ajustement d'un élément couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée, jusqu'au moment où il cesse d'être couvert, est amorti au compte de résultat en tant que partie du taux d'intérêt effectif recalculé de l'élément sur sa durée de vie résiduelle. Si l'instrument couvert est décomptabilisé, la juste valeur non amortie correspondante est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

p) Régimes applicables au personnel

Obligations concernant les pensions

Le FIDA est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux fonctionnaires concernés des prestations de retraite ainsi que des indemnités en cas de décès, d'invalidité et autres. Son personnel est donc couvert par un régime de retraite par capitalisation à prestations définies. L'obligation financière du Fonds vis-à-vis de la Caisse se compose d'une cotisation obligatoire au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies majorée, le cas échéant, d'une part du déficit actuariel, conformément aux dispositions de

l'article 26 des statuts de la Caisse des pensions. Cette part de déficit ne doit être payée que lorsque l'Assemblée générale décide de recourir aux dispositions de l'article 26, après qu'une estimation actuarielle de l'actif de la Caisse a déterminé la nécessité d'un tel paiement à la date d'évaluation. Au moment où les présents états ont été établis, l'Assemblée générale n'avait pas eu recours auxdites dispositions.

La méthode actuarielle adoptée pour la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies repose sur l'approche globale avec entrants. Le coût des prestations est comptabilisé en charge dans l'état des recettes et des dépenses de manière à être réparti sur les années de service des employés, conformément aux conseils des actuaires, qui effectuent une évaluation complète du régime tous les deux ans. La Caisse expose les organisations participantes à des risques actuariels liés aux actuels et anciens fonctionnaires d'autres organisations et, en conséquence, il n'existe pas de base cohérente et fiable pour répartir l'obligation, les avoirs de la Caisse et les coûts entre les organisations participantes. Le FIDA – comme les autres organisations participantes – n'est pas en mesure de déterminer avec suffisamment de fiabilité, à des fins comptables, ce que représente sa part de la position financière et de la performance de la Caisse des pensions.

Plan d'assurance maladie après la cessation de service

Le FIDA participe, sur la base d'un partage des coûts, à un Plan d'assurance maladie après la cessation de service (AMACS), géré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à l'intention des anciens fonctionnaires touchant une pension des Nations Unies et d'autres anciens fonctionnaires remplissant les conditions requises. L'AMACS repose sur le principe de la répartition, c'est-à-dire qu'il finance les dépenses annuelles sur les budgets annuels et les cotisations du personnel. Une évaluation indépendante du Plan d'assurance maladie a lieu chaque année.

Conformément à la norme IAS 19R, le FIDA a créé un fonds fiduciaire dans lequel il transfère les fonds nécessaires pour financer les engagements actuariels. Le coût des prestations est comptabilisé comme dépense d'exploitation. Le solde net entre les charges d'intérêts et le produit attendu des actifs du plan est inscrit au compte de résultat, tandis que les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés à la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

q) Provisions pour cessation de service

Les indemnités à verser aux fonctionnaires au titre des congés annuels et de la cessation de service sont comptabilisées au moment où elles sont dues. Une provision est constituée à hauteur du montant estimatif de ces indemnités, à raison des services rendus par les fonctionnaires jusqu'à la date d'établissement du bilan.

r) Impôts

En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, le FIDA jouit du statut d'exemption d'impôts directs en vertu de la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies et de l'Accord portant création du FIDA, et du statut d'exemption d'impôts directs et indirects en vertu de l'accord entre la République

italienne et le Fonds relatif au siège provisoire du FIDA.

s) Comptabilisation des recettes

Les recettes provenant des commissions de service et d'autres sources sont inscrites dans les comptes de l'exercice d'imputation des dépenses correspondantes (fourniture de biens ou de services).

t) Actifs corporels et incorporels

Actifs fixes

Les achats de biens mobiliers et d'équipements d'une certaine importance sont inscrits au bilan. Ces actifs sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilisation estimée, selon le schéma suivant:

Aménagements et installations	10 ans
Mobilier	5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Véhicules	5 ans

Droits d'utilisation

Le Fonds comptabilise les droits d'utilisation à la date du début de la location (c'est-à-dire à la date à partir de laquelle l'actif sous-jacent peut être utilisé). Les droits d'utilisation sont calculés au coût de l'actif, diminué des dépréciations accumulées et des moins-values pour dépréciation accumulées, et ajustés au titre de toute réévaluation du passif au titre des loyers. Le coût des droits d'utilisation comprend le montant du passif au titre des loyers comptabilisés, les coûts directs initiaux encourus et les paiements effectués au titre des loyers à la date du début de la location ou antérieurement à cette date, diminués de tout montant reçu à titre d'incitation. Les droits d'utilisation sont amortis de manière linéaire sur la durée de la location. Pour déterminer la durée d'un contrat de location, le Fonds considère la période non résiliable stipulée dans le contrat, durant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, compte également tenu des options de renouvellement éventuelles dont l'exercice est raisonnablement certain. Dans le cas particulier des contrats pouvant être renouvelés par tacite reconduction après une période initiale de plusieurs années, la détermination de la durée de la location prend en compte la durée de la première période, l'existence de plans de résiliation du contrat pour l'actif loué et toute autre circonstance indiquant une certitude raisonnable de renouvellement. Il convient de noter que, dans les limites autorisées par la norme, le FIDA a décidé de ne pas comptabiliser les droits d'utilisation d'un actif ou les passifs au titre des loyers se rapportant aux contrats de location suivants:

- contrats de location de courte durée, couvrant une période inférieure à 12 mois;
- contrats de location d'actifs de faible valeur. Un actif est considéré comme ayant une « faible valeur » lorsque sa juste valeur, à l'état neuf, est égale ou inférieure à 5 000 USD.

Passif au titre des loyers

À la date d'entrée en vigueur du bail, le passif au titre des loyers est calculé à la valeur actuelle du reliquat de loyers, diminué du coût moyen de financement des passifs financiers du FIDA.

Actifs incorporels

Les coûts de développement de logiciels sont comptabilisés comme des actifs incorporels lorsque des avantages économiques futurs en sont attendus pour l'organisation. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilisation estimée du logiciel considéré (quatre à dix ans). Les aménagements des locaux loués sont comptabilisés comme des actifs. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilisation estimée, qui n'excède pas la durée du bail relatif au siège du FIDA.

NOTE 3**ESTIMATIONS ET ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION SIGNIFICATIFS****a) Estimations et hypothèses**

Les estimations et éléments d'appréciation retenus, qui sont régulièrement évalués, se fondent sur l'expérience et sur d'autres facteurs, notamment l'anticipation d'événements dont la probabilité est jugée raisonnable au vu des circonstances. Il est raisonnablement envisageable que le résultat d'un exercice financier diffère des estimations préalables fondées sur les connaissances disponibles. Les estimations et hypothèses les plus susceptibles d'entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs comptabilisés au cours du prochain exercice sont exposées ci-dessous.

Les actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan à leur juste valeur sont affectés à l'une des catégories suivantes:

Niveau 1. Actifs et passifs financiers dont la valeur est calculée sur la base des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2. Actifs et passifs financiers dont la valeur est calculée sur la base des prix cotés pour des actifs ou passifs analogues, ou de modèles de valorisation dans lesquels les données significatives sont, pour l'essentiel, observables soit directement, soit indirectement pour pratiquement toute la durée de vie de l'actif ou du passif concerné.

Niveau 3. Actifs et passifs financiers dont la valeur est calculée sur la base de prix ou de techniques d'évaluation utilisant des données qui ne sont pas observables et qui ont des conséquences sur la mesure globale de la juste valeur.

b) Éléments d'appréciation intervenant dans l'application des règles comptables**Comptabilité de couverture**

Pour les instruments comptabilisés en tant qu'instruments de couverture (dérivés) et les éléments couverts (passif lié à l'emprunt), le FIDA calcule la juste valeur à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie fondé sur les taux d'intérêt du marché sous-jacent.

Provision pour dépréciation: méthode de la dépréciation*Gouvernance*

Le FIDA calcule et déclare ses dépréciations par la méthode des pertes de crédit attendues sur une base individuelle. Cette méthode utilisée pour

calculer les pertes de crédit attendues se fonde sur la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers et elle est validée par la Division du Contrôleur financier et par le Bureau de la gestion globale des risques. Les provisions pour dépréciation ainsi que la méthode relative aux pertes de crédit attendues ont été approuvées par le Vice-Président adjoint, Responsable des finances en chef et Contrôleur principal, Département des opérations financières.

Le modèle des trois catégories

Le FIDA comptabilise une provision pour les pertes de crédit attendues sur les instruments financiers comptabilisés au coût amorti et sur les engagements de prêts. La méthode utilise un modèle comportant trois catégories liées à l'évolution de la qualité de crédit des instruments depuis leur comptabilisation initiale, comme indiqué plus haut à la note 2 h) v). Les dépréciations sont comptabilisées soit sur la base de la perte de crédit attendue sur les 12 mois à venir, soit sur la base de la perte de crédit attendue sur la durée de vie de l'actif, selon la catégorie dans laquelle se situe l'instrument financier. La répartition dans les différentes catégories détermine en outre si les revenus d'intérêts des instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur comptable brute ou déduction faite de la correction pour dépréciation.

Pour déterminer s'il y a eu une forte augmentation du risque de crédit depuis l'émission – et donc un transfert depuis ou vers la catégorie 2 –, une combinaison d'indicateurs de risque quantitatifs et qualitatifs est utilisée.

Le Fonds a mis au point une méthode de notation interne en s'appuyant sur les notations publiques disponibles sur le marché et en calculant des variables de substitution liées aux conditions macroéconomiques (niveau de revenu et niveau de surendettement) et à la zone géographique.

La migration d'un prêt sur l'échelle de notation de crédit interne du Fonds fait l'objet d'un suivi, de la date d'émission de l'instrument à la date de clôture de l'exercice. En cas de forte dégradation de la qualité de crédit de la contrepartie, le prêt est classé en catégorie 2.

En fonction des évaluations qualitatives, les prêts peuvent être placés sur une liste de surveillance et transférés d'une catégorie à l'autre.

Données d'entrée

La perte de crédit attendue est calculée pour chaque instrument financier. Les pertes attendues sont déterminées sur une base individuelle en fonction de certains paramètres de risque, à savoir la probabilité de défaut (PD), le taux de perte en cas de défaut (PCD), la valeur d'exposition en cas de défaut (ECD) et le facteur d'actualisation. Le modèle est prospectif: les conditions macroéconomiques actuelles et futures sont intégrées au modèle grâce à des scénarios macrofinanciers. Un certain nombre d'estimations et d'éléments d'appréciation significatifs sont aussi pris en compte dans le modèle.

Probabilité de défaut (PD)

Pour calculer la perte de crédit attendue, le Fonds utilise des taux prospectifs de probabilité de défaut ponctuels. Les taux de PD ponctuels sont calculés à partir des taux de PD couvrant l'ensemble du cycle corrigés en fonction des conditions macroéconomiques projetées.

Les taux de PD pour l'ensemble du cycle expriment la probabilité de défaut fondée sur l'évolution à long terme du risque de crédit. Ils sont calculés à partir des PD associées aux notes externes et sont ajustés pour tenir compte de l'expérience du FIDA en matière de défaut ainsi que de son statut de créancier privilégié. Une fois par an, la PD pour l'ensemble du cycle est réévaluée en fonction des pertes effectives enregistrées par le FIDA.

Les taux cumulés de PD couvrant l'ensemble du cycle utilisés en 2022 sont établis au moyen de notations internes selon la méthode détaillée ci-après.

Chaque instrument détenu dans le portefeuille du Fonds reçoit une PD interne. Pour calculer les pertes de crédit attendues pour les instruments des catégories 1 et 2, une probabilité de défaut est calculée à partir de la PD intégrée dans les notes officielles observables calibrée en fonction de l'expérience du Fonds compte tenu des données historiques du FIDA en matière de défaut.

Pour les expositions non notées, une méthode a été mise au point pour calculer, à partir du portefeuille noté, des variables de substitution fondées sur des indicateurs tels que le niveau de revenus, la région ou le niveau de surendettement. Pour les instruments financiers relevant de la catégorie 3, la PD a été fixée à 100%.

La perte en cas de défaut (PCD) est l'ampleur de la perte probable en cas de défaut. Une PCD est affectée à chaque instrument pour indiquer le montant que le Fonds s'attend à perdre sur chaque dispositif en cas de défaut de l'emprunteur. Pour les instruments financiers relevant des catégories 1 et 2, la PCD a été déterminée en lien avec le secteur souverain et calibrée pour tenir compte de l'expérience du Fonds en matière de recouvrement et de son statut de créancier privilégié. Pour les instruments financiers relevant de la catégorie 3, la PCD a été déterminée sur la base des données historiques du FIDA ainsi que de l'expérience d'autres institutions multilatérales de développement, et est actuellement de 30%.

L'exposition en cas de défaut (ECD) est l'exposition attendue en cas de défaut. Elle est évaluée à partir des flux de trésorerie contractuels actualisés. Le **facteur d'actualisation** est le taux d'intérêt contractuel effectif de l'instrument financier, étant donné que les conditions de prêt appliquées par le FIDA ne prévoient pas actuellement d'appliquer de frais supplémentaires (commission d'engagement, par exemple). L'ECD étant modélisée au niveau de chaque instrument, tous les flux de trésorerie futurs attendus, notamment les décaissements, les annulations, les remboursements anticipés et les intérêts, sont pris en compte. L'ECD associe des flux de trésorerie réels et contractuels pour les encours des prêts, et les décaissements et remboursements futurs sont modélisés en fonction de la propre expérience du Fonds en matière d'engagements non utilisés.

Scénarios macroéconomiques. La méthode de la dépréciation de la norme IFRS 9 est prospective. Son point de départ est la perception par le FIDA des conditions macroéconomiques présentes et futures, et l'environnement de crédit. Le FIDA tient compte de tout un ensemble de résultats en s'appuyant sur des pondérations probabilistes. L'objectif est de rendre compte de l'éventuel caractère non linéaire de la dépendance des pertes de crédit attendues vis-à-vis des conditions économiques. Les simulations macroéconomiques

prospectives s'appuient sur des scénarios neutres, positifs et pessimistes. Chaque scénario est assorti d'une probabilité d'occurrence fondée sur un avis d'expert et les meilleures pratiques en vigueur. Les probabilités attribuées aux scénarios optimistes et pessimistes indiquent soit un équilibre soit un biais dans un sens ou dans l'autre afin de rendre compte de la répartition perçue des risques de manière prospective.

Compte tenu d'un avis d'expert, la direction peut appliquer des ajustements temporaires (couches) à une provision pour dépréciation établie en fonction des pertes de crédit attendues afin de tenir compte de facteurs supplémentaires qui ne sont pas explicitement intégrés dans la modélisation des pertes de crédit attendues ou dans les notes relatives au risque de crédit et, partant, le classement (par exemple, les scénarios importants ou les événements représentatifs de l'expérience particulière du Fonds).

En se fondant sur un avis d'expert, la direction du FIDA peut attribuer une catégorie différente à des prêts spécifiques qui nécessitent une annulation manuelle en ce qui concerne leur notation à la date d'émission de l'instrument, en raison des différentes notations du risque de crédit attribuées à la contrepartie chaque trimestre.

NOTE 4

SOLDES DES LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS

Ventilation des soldes (consolidés)

Tableau 1
Au 31 décembre

	En milliers d'USD	
	2022	2021
Liquidités non soumises à restrictions	642 247	702 477
Liquidités soumises à restrictions	81	86
Sous-total des liquidités	642 328	702 563
Placements non soumis à restrictions en juste valeur	1 343 444	1 249 907
Placements soumis à restrictions	170	219
Sous-total des placements	1 343 614	1 250 126
Total des liquidités et placements	1 985 942	1 952 689

La composition du portefeuille par entité était la suivante:

Tableau 2

Au 31 décembre

Entité	En milliers d'USD	
	2022	2021
FIDA	1 444 857	1 404 745
Fonds fiduciaire pour l'AMACS	84 212	94 129
Fonds fiduciaire PPTE	2 320	1 357
Fonds supplémentaires	258 713	255 335
Fonds fiduciaire espagnol	42 238	47 608
Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti	13 794	16 409
Programme pour la résilience du monde rural	111 399	126 981
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	23 510	3 025
ITAA	4 899	3 100
Total des liquidités et placements	1 985 942	1 952 689

a) Liquidités et placements soumis à restrictions

Conformément à l'Accord portant création du FIDA, l'utilisation des montants versés au Fonds par les États membres de l'ancienne catégorie III dans leur monnaie locale, au titre de leurs contributions initiales ou de leurs contributions additionnelles, est soumise à restrictions.

b) Composition du portefeuille de placements (consolidé) par instrument

Au 31 décembre 2022, les liquidités et les placements, y compris les sommes à payer sur les achats de titres et les sommes à recevoir, se chiffraient à 1 986 millions d'USD (contre 1 953 millions d'USD en 2021), répartis comme suit:

Tableau 3

	En milliers d'USD	
	2022	2021
Liquidités	642 247	702 563
Titres à revenu fixe	1 214 040	1 191 047
(Perte latente)/gain latent sur contrats à terme	137	(725)
Dépôts à terme et autres effets bancaires	77 057	54 256
(Perte)/gain latent sur contrats à terme	519	326
(Perte)/gain latent sur swaps	51 691	5 222
Total des liquidités et placements	1 985 691	1 952 689
Sommes à recevoir sur cessions de titres et taxes récupérables	3 461	13
Sommes à payer sur achats de titres	(3 399)	-
Total des placements	1 985 753	1 952 702

c) Composition du portefeuille de placements (consolidé) par monnaie

La composition par monnaie des liquidités et des placements au 31 décembre était la suivante:

Tableau 4

Devise	En milliers d'USD	
	2022	2021
Renminbi chinois	163	11 025
Euro	788 371	1 003 815
Yen japonais*	36	7 022
Livre sterling*	1 490	12 457
Dollar des États-Unis	1 195 693	918 383
Total des liquidités et du portefeuille de placements	1 985 753	1 952 702

* Ce montant comprend les positions ouvertes sur contrats de change à terme moins les positions ouvertes en dollar des États-Unis pour un montant équivalent.

d) Composition du portefeuille de placements (consolidé) par échéance

Au 31 décembre, la composition par échéance des liquidités et des placements était la suivante:

Tableau 5

	En milliers d'USD	
	2022	2021
1 an ou moins	1 074 451	947 721
1 à 5 ans	858 827	903 809
5 à 10 ans	51 515	99 112
Plus de 10 ans	960	2 060
Total des liquidités et du portefeuille de placements	1 985 753	1 952 702

Au 31 décembre 2022, la durée moyenne des placements à revenu fixe restant à courir jusqu'à l'échéance dans le portefeuille consolidé était de 16 mois (25 mois en 2021).

e) Gestion des risques financiers

Les placements du FIDA sont exposés à différents risques financiers: risque de marché, risque de crédit, risque de garde et risque de liquidité.

Le Fonds gère son portefeuille conformément à son Exposé de la politique de placement et aux lignes directrices y afférentes, qui ont pour objet de réduire différents risques financiers en imposant, entre autres, des restrictions sur les instruments admissibles.

1. Indices de référence et limitation de l'écart autorisé par rapport à ces indices.
2. Notes de crédit minimales (voir ci-après la note 4 g), Risque de crédit).
3. La valeur à risque conditionnelle mesure la perte moyenne potentielle à attendre d'un portefeuille dans des conditions extrêmes. Elle donne une indication de la valeur que le portefeuille pourrait perdre au cours d'une période donnée.
4. La durée mesure la sensibilité du prix du marché d'un placement à taux fixe par rapport à une variation des taux d'intérêt.

Les indices de référence retenus pour les différentes catégories d'actifs sont indiqués dans le tableau 8 ci-après.

f) Risque de marché

Les tableaux 6 et 7 ci-après indiquent la part relative et le montant effectifs des placements effectués dans les différentes classes d'actifs que comporte le portefeuille aux 31 décembre 2022 et 2021. Les chiffres présentés ci-dessous concernent uniquement le FIDA et correspondent à la valeur nette des actifs.

Tableau 6

Classe d'actifs	Allocation	
	%	En millions d'USD
Liquidités	28,8	413,2
Swaps	3,4	49,6
Dépôts à terme	0,2	2,8
Obligations d'État/d'organismes publics multimarchés	51,5	744,0
Obligations d'entreprises	16,3	235,3
Total	100,0	1 444,9
Sommes à recevoir à revenu fixe	0,0	0,7
Total		1 445,6

Tableau 7

Classe d'actifs	Allocation	
	%	En millions d'USD
Liquidités	33,8	475,1
Swaps	0,4	5,1
Dépôts à terme	-	0,1
Obligations d'État/d'organismes publics multimarchés	45,6	640,6
Obligations multimarchés	20,2	283,8
Total	100,0	1 404,7

Tableau 8

Indices de référence par portefeuille

Classe d'actifs	Indice de référence
Liquidités opérationnelles	Identique au rendement
Tranche des placements en USD	Indice ICE BofAML Bons du Trésor américain 0-1 an (AAA)
Portefeuille en renminbis chinois	Zéro
Tranche des placements en EUR	Taux de rendement des remboursements de dette
Programme de services de conseil et de gestion des réserves – RAMP (Banque mondiale)	Indice IICE BofAML Bons du Trésor américain 0-1 an (AAA)
Portefeuille de couverture	Pas d'indice de référence

L'exposition au risque de marché est gérée par la modification de la durée du portefeuille.

En matière de durée, les limites supérieures sont les suivantes:

- Portefeuille de liquidités multimarchés: la durée effective demeurera dans une fourchette maximale de 0,5 an à 1 an par rapport à la valeur de référence.
- Portefeuille d'actifs et de passifs: la durée effective ne dépassera pas deux ans.

La durée effective du portefeuille de placements (FIDA seulement) aux 31 décembre 2022 et 2021 et les valeurs de référence correspondantes sont indiquées au tableau 9.

Tableau 9

Duration moyenne des placements et durée de référence, en nombre d'années (FIDA seulement)

Au 31 décembre

Portefeuille	Portefeuille		Valeur de référence	
	2022	2021	2022	2021
Liquidités opérationnelles	-	-	-	-
Tranche des placements en USD	0,1	0,3	0,4	0,4
Portefeuille en renminbis chinois	0,0	0,0	0,0	0,0
Tranche des placements en EUR	0,4	0,3	0,5	0,5
Portefeuille de couverture	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Banque mondiale – RAMP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Duration moyenne totale	0,2	0,6	0,4	0,5

L'analyse de sensibilité du portefeuille du FIDA présentée au tableau 10 ci-après montre l'incidence qu'un déplacement symétrique de la courbe de rendement (de -300 à +300 points de base) aurait sur la valeur du portefeuille de liquidités au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

Tableau 10

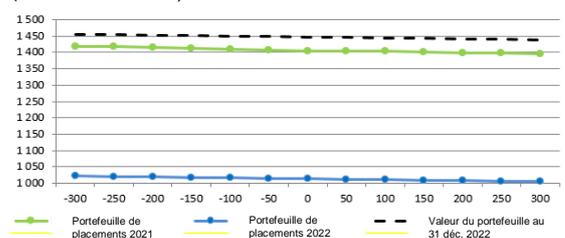
Analyse de sensibilité du portefeuille du FIDA

Variation de la courbe de rendement en points de base	2022		2021	
	Variation de la valeur du portefeuille (en millions d'USD)	Total portefeuille (en millions d'USD)	Variation de la valeur du portefeuille (en millions d'USD)	Total portefeuille (en millions d'USD)
-300	9	1 456	14	1 419
-250	7	1 455	11	1 417
-200	6	1 453	8	1 414
-150	4	1 452	6	1 412
-100	3	1 450	4	1 409
-50	1	1 449	2	1 407
0		1 446		1 405
50	-1	1 445	-2	1 404
100	-3	1 444	-3	1 403
150	-4	1 443	-4	1 401
200	-6	1 441	-6	1 399
250	-8	1 440	-8	1 398
300	-9	1 438	-9	1 396

Le graphique ci-après illustre la relation négative entre rendement et valeur des placements à revenu fixe.

Graphique 1

Analyse de sensibilité de la valeur du portefeuille de placements (FIDA seulement) (en millions d'USD)



Au 31 décembre 2022, si le niveau général des taux d'intérêt sur les marchés mondiaux avait été supérieur de 300 points de base (déplacement

positif parallèle de la courbe de rendement), la valeur de l'ensemble du portefeuille aurait été inférieure de 9 millions d'USD du fait des pertes enregistrées sur les placements évalués au cours du marché. Si le niveau général des taux d'intérêt sur le marché mondial avait été inférieur de 300 points de base (déplacement parallèle de la courbe de rendement), la valeur de l'ensemble du portefeuille aurait été supérieure de 9 millions d'USD du fait des gains enregistrés sur les placements évalués au cours du marché.

g) Risque de crédit

L'Exposé de la politique de placement du FIDA et les lignes directrices en la matière fixent des normes de qualité minimales pour le choix des titres et des contreparties. Ces normes reflètent les notes attribuées aux établissements bancaires et aux émissions obligataires par les grandes agences de notation financière. Les notes de crédit minimales pour les classes d'actifs entrant dans la composition du portefeuille de placements du FIDA admissibles au titre de l'Exposé de la politique de placement du Fonds et des directives en la matière sont indiquées au tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11

Notes de crédit minimales exigées aux termes de l'Exposé de la politique de placement (critères en vigueur au 31 décembre 2022)

Classes d'actifs admissibles	Notes de crédit minimales (Standard & Poor's et Moody's)
Marché monétaire	A- ^a
Titres à revenu fixe: nominaux ou indexés sur l'inflation	
• Titres d'État et d'organismes publics à taux fixe au niveau national et infranational	A-
• Titres d'émetteurs supranationaux	A-
• Titres adossés à des actifs (uniquement émis ou garantis par des agences)	AAA
• Obligations sécurisées	A-
• Obligations d'entreprises	A-
• Obligations remboursables à vue	A-
Dérivés: à des fins de couverture seulement	
• Contrats de change à terme	Note minimale des titres de la contrepartie: A- (Standard & Poor's) ou A- (Fitch) ou A3 (Moody's) ^b
• Contrats à terme et options négociés sur des marchés organisés	
• Swaps de taux d'intérêt	
• Swaps de devises	
• Swaps de défaut de crédit	
• Échange d'actifs	

^a Tout autre critère d'admissibilité approuvé par le Président sera également applicable.

^b La note qui doit être supérieure à la note plancher n'est pas la meilleure des notes attribuées par les trois agences (Standard & Poor's, Moody's¹ et Fitch), mais la deuxième.

Au 31 décembre 2022, la note de crédit moyenne de chaque classe d'actifs était égale ou supérieure à la notation minimale admissible au titre de l'Exposé de la politique de placement et des directives en la matière (tableau 12).

¹ Pour les notes de Moody's, une échelle de notation équivalente sera appliquée.

Tableau 12

Notes de crédit moyennes^a par classe d'actifs Aux 31 décembre 2022 et 2021

Portefeuille	Note de crédit moyenne ^a	
	2022	2021
Liquidités opérationnelles	P-1	P-1
Tranche des placements en EUR ^b	A2	A1
Tranche des placements en USD	Aa2	Aa2

^a La note de crédit moyenne est calculée sur la base des valeurs de marché aux 31 décembre 2022 et 2021.

^b Environ 11% du portefeuille d'actifs et de passifs est détenu sous forme de liquidités opérationnelles (y compris un prêt de 200 millions d'EUR de l'Agence française de développement) dans une banque commerciale ayant l'agrément du FIDA et bénéficiant d'une note de crédit au moins équivalente à P3 ou BBB telle que signalée par Standard & Poor's.

h) Risque de change

Le risque de change désigne le risque de pertes découlant de la variation des taux de change. Le Cadre de gestion actif-passif du FIDA est fondé sur le principe consistant à gérer correctement la composition par devise de ses actifs et passifs en vue de limiter les pertes résultant de fluctuations ou d'une réduction non souhaitée de la capacité de financement du Fonds.

En cas de défaut d'alignement jugé important et persistant, le Fonds entame une procédure de réaligement en modifiant la part relative des différentes monnaies à l'intérieur du portefeuille de placements de manière que la composition en monnaies de ses entrées de fonds projetées concorde avec celle de ses sorties de fonds pour les 24 mois à venir.

i) Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité suppose notamment de conserver suffisamment d'actifs liquides ou équivalents pour faire face, s'il y a lieu, aux décaissements de prêts et de dons ainsi qu'aux remboursements de dettes et aux dépenses administratives.

Le risque de liquidité du FIDA est limité au moyen de l'établissement d'une exigence de liquidité minimale (ELM). En 2022, le FIDA a prescrit dans sa politique en matière de liquidités que le montant des actifs très liquides détenus dans son portefeuille devait demeurer à un niveau supérieur à 100% du montant prévu des décaissements de prêts et dons des 12 mois suivants ainsi que des remboursements de dette venant à échéance au cours de cette période.

Les dernières hypothèses du modèle financier du FIDA, établies sur la base du niveau des ressources disponibles pour engagement en 2022 selon le principe du flux de trésorerie durable, donnent une ELM de 1 001 millions d'USD, qui est couverte par le solde du portefeuille de placements (1 446 millions d'USD).

j) Adéquation des fonds propres

Le principal indicateur d'adéquation des fonds propres utilisés en interne est le ratio de fonds propres utilisables. Ce ratio permet de déterminer le degré d'emploi des fonds propres du FIDA et le volume de ressources disponibles pour les

engagements futurs. Dans le but de garantir une solide capitalisation du Fonds et le maintien systématique d'une bonne note de crédit, la trajectoire d'utilisation des fonds propres est gérée dans les limites imposées par des seuils de tolérance appropriés, ce qui indique que le FIDA dispose de suffisamment de fonds propres pour couvrir les pertes prévues et imprévues liées aux risques fondamentaux et autres inhérents à ses opérations. Au 31 décembre 2022, le ratio de fonds propres utilisables du FIDA se trouvait dans les limites établies dans sa Politique d'adéquation des fonds propres.

NOTE 5

TITRES DE PARTICIPATION ET DE PLACEMENT

	En milliers d'USD	
	2022	2021
FIDA	-	-
Fonds supplémentaires	8 985	9 574
(Pertes)/gains latents	(3 174)	(2 732)
Titres de participation et de placement	5 811	6 842

NOTE 6

BILLETS À ORDRE ET SOMMES À RECEVOIR DES CONTRIBUANTS

Tableau 1

	En milliers d'USD	
	2022	2021
Billets à ordre à encaisser		
Contributions aux reconstitutions	166 693	122 256
Billets à ordre à encaisser	166 693	122 256
Contributions à recevoir		
Contributions aux reconstitutions	660 237	998 152
Contributions supplémentaires	330 938	315 116
Total	991 175	1 313 268
Instruments de contribution conditionnels	(156 034)	(155 522)
Total billets à ordre et contributions à recevoir	1 001 834	1 280 002

a) Reconstitution des ressources

Des précisions sur les contributions et paiements sont données à l'appendice H. FIDA12 est entrée en vigueur le 18 août 2021.

b) Programme spécial pour l'Afrique (PSA)

Des précisions sur les contributions au PSA au titre des première et seconde phases sont données au tableau 3 de l'appendice G.

c) Risque de crédit

Les contributions des donateurs au FIDA étant garanties par les États, le Fonds part du principe que chacune des contributions pour lesquelles un instrument juridiquement contraignant a été déposé sera finalement versée. Le risque de

non-recouvrement est couvert par la constitution de provisions sur les contributions.

d) Instruments de contribution et billets à ordre conditionnels

Au 31 décembre 2022, le montant des contributions à recevoir et des billets à ordre encore soumis à des décisions nationales d'ouverture de crédits s'élevait à 156,0 millions d'USD (155,5 millions d'USD au 31 décembre 2021).

NOTE 7

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CONTRIBUTIONS

La juste valeur des provisions est identique à leur valeur nominale étant donné que les sommes à recevoir et billets à ordre correspondants sont déjà exigibles à la date du bilan. Conformément à la politique du FIDA, il a été constitué des provisions dont le montant au 31 décembre est indiqué ci-après:

Tableau 1

	En milliers d'USD	
	2022	2021
Solde en début d'exercice	(123 145)	(120 569)
Augmentation/(diminution) nette de la provision	3 000	(2 576)
Solde en fin d'année	(120 145)	(123 145)
Décomposés comme suit:		
Billets à ordre des contribuants a)	(31 993)	(34 993)
Sommes à recevoir des contribuants b)	(88 152)	(88 152)
Total	(120 145)	(123 145)

a) Provisions au titre des billets à ordre

Au 31 décembre 2022, les contributions aux reconstitutions des ressources du FIDA jusques et y compris FIDA10, déposées sous forme de billets à ordre, avaient été tirées à 100%.

Conformément à la politique du FIDA, il a été constitué des provisions au titre des billets à ordre, dont le montant au 31 décembre est indiqué ci-après:

Tableau 2

	En milliers d'USD	
	2022	2021
Contributions initiales		
Iran (République islamique d')	(29 358)	(29 358)
	(29 358)	(29 358)
Troisième reconstitution des ressources		
République populaire démocratique de Corée	(600)	(600)
Libye	(2 035)	(5 035)
	(2 635)	(5 635)
Total	(31 993)	(34 993)

b) Provisions au titre des sommes à recevoir des contribuants

Conformément à la politique du FIDA, il a été constitué des provisions au titre de certaines de ces sommes à recevoir, comme indiqué ci-dessous:

Tableau 3

	En milliers d'USD	
	2022	2021
Contributions initiales		
Comores	(9)	(9)
Iraq	(2 576)	(2 576)
Iran (République islamique d')	(83 167)	(83 167)
	(85 752)	(85 752)
Troisième reconstitution des ressources		
Iran (République islamique d')	(2 400)	(2 400)
Total	(88 152)	(88 152)

NOTE 8

AUTRES SOMMES À RECEVOIR

	En milliers d'USD	
	2022	2021
Sommes à recevoir sur cessions de titres	3 461	13
Créances pour remboursement des dépenses du siège	9 389	8 544
Autres sommes à recevoir	7 550	6 920
Total	20 400	15 477

Les sommes ci-dessus devraient toutes être reçues dans l'année qui suit la date du bilan. Les autres montants à recevoir comprennent les remboursements du pays hôte au titre des dépenses encourues durant l'exercice.

NOTE 9

a) Immobilisations et actifs incorporels

Tableau 1

	En millions d'USD		
	1 ^{er} janv. 2022	Augmentation/ (diminution)	31 déc. 2022
Coût			
Informatique – matériel	6,8	0,2	7,0
Informatique – logiciels	30,5	1,2	31,7
Véhicules	1,5	0,1	1,6
Mobilier et installations	0,8	0,2	1,0
Aménagement des locaux loués	2,0	-	2,0
Coût total	41,6	1,7	43,3
Amortissement cumulé			
Informatique – matériel	(5,5)	(0,4)	(5,9)
Informatique – logiciels	(20,1)	(2,1)	(22,2)
Véhicules	(1,1)	(0,1)	(1,2)
Mobilier et installations	(0,5)	(0,1)	(0,6)
Aménagement des locaux loués	(1,3)	(0,1)	(1,4)
Total dotation aux amortissements	(28,5)	(2,8)	(31,3)
Immobilisations nettes	13,1	(1,1)	12,0

b) Droits d'utilisation et dettes au titre des loyers

Les droits d'utilisation comptabilisés concernent principalement les droits issus de l'accord de location-exploitation du bâtiment du siège qui couvre une période de 12 ans.

Tableau 2

	En millions d'USD			
	1 ^{er} janv. 2022	Augmentation/ (diminution)	Variations de change	31 déc. 2022
Coût				
Droits d'utilisation	109,8	13,0	(10,2)	112,6
Amortissement cumulé				
Droits d'utilisation	(26,5)	(12,3)	4,6	(34,2)
Droits d'utilisation nets (actif)	83,3	0,7	(5,6)	78,4
Passif au titre des loyers	(83,4)	0,8	3,5	79,1
2021				
	En millions d'USD			
	1 ^{er} janv. 2021	Augmentation/ (diminution)	Variations de change	31 déc. 2021
Coût				
Droits d'utilisation	116,8	0,1	(7,1)	109,8
Amortissement cumulé				
Droits d'utilisation	(17,8)	(9,4)	0,7	(26,5)
Droits d'utilisation nets (actif)	99,0	(9,3)	(6,4)	83,3
Passif au titre des loyers	(98,1)	7,8	6,9	(83,4)

NOTE 10**PRÊTS****a) Analyse des soldes des prêts**

La ventilation de l'encours des prêts par entité au 31 décembre était la suivante:

Tableau 1

Montants consolidés	En milliers d'USD	
	2022	2021
FIDA	8 258 159	8 234 060
Fonds fiduciaire espagnol	222 909	245 454
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	3 956	10
Total	8 485 024	8 479 524

Les tableaux ci-après fournissent des détails concernant les prêts approuvés (déduction faite des annulations), les soldes non décaissés et les remboursements.

b) Prêts souverains

Tableau 2

FIDA et PSA	En milliers d'USD	
	2022	2021
Prêts approuvés	16 490 743	16 425 061
Solde non décaissé*	(4 409 834)	(4 476 462)
Remboursements	(3 848 911)	(3 733 276)
	8 231 998	8 215 323
Intérêts/principal à recevoir	26 161	18 737
Encours des prêts	8 258 159	8 234 060

* Ce solde comprend un montant de 3,07 milliards d'USD (contre 3,25 milliards d'USD en 2021) correspondant aux engagements pour les décaissements de prêts et un montant de 1,34 milliard d'USD (contre 1,23 milliard d'USD en 2021) pour les prêts approuvés, mais pour lesquels les conditions régissant les décaissements ne sont pas encore remplies.

On trouvera à l'appendice H un état détaillé des prêts approuvés, des décaissements effectués et des remboursements perçus.

Tableau 3

Fonds fiduciaire espagnol	En milliers d'USD	
	2022	2021
Prêts approuvés	291 589	317 880
Solde non décaissé	(65 879)	(15 882)
Remboursements	(3 689)	(57 081)
	222 021	244 917
Intérêts/principal à recevoir	888	537
Encours des prêts	222 909	245 454

c) Prêts non souverains

Tableau 4

Fonds fiduciaire pour le secteur privé	En milliers d'USD	
	2022	2021
Prêts approuvés	25 735	
Solde non décaissé	(21 886)	
Remboursements	0	
	3 849	0
Intérêts/principal à recevoir	107	10
Encours des prêts	3 956	10

d) Provision cumulée pour dépréciation

La provision cumulée pour dépréciation des prêts par entité se décompose comme suit:

Tableau 5a

Montants consolidés	En milliers d'USD	
	2022	2021
FIDA	(138 518)	(103 501)
Fonds fiduciaire espagnol	(1 986)	(2 159)
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	(832)	0
Provision cumulée pour dépréciation	(141 336)	(105 660)
Provision relative à l'Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti	(12 834)	(15 200)
Total	(154 170)	(120 860)

Les soldes des deux exercices clos au 31 décembre sont indiqués ci-après:

Tableau 5b

Montants consolidés	En milliers d'USD	
	2022	2021
Solde en début d'exercice	(120 860)	(122 747)
Variation de la provision	(35 739)	(1 167)
Variations de change	2 429	3 056
Solde en fin d'exercice	(154 170)	(120 860)

Aux fins du calcul des dépréciations, conformément à la norme IFRS 9, les prêts comptabilisés au coût amorti sont répartis dans trois catégories.

Catégorie 1: la dépréciation est calculée par portefeuille et correspond à la perte de crédit attendue de ces actifs sur 12 mois.

Catégorie 2: la dépréciation est calculée par portefeuille et correspond à la perte de crédit attendue de ces actifs sur leur durée de vie totale.

Catégorie 3: la dépréciation est calculée en fonction de la perte de crédit attendue sur toute la durée de vie de chaque actif.

Les tableaux ci-après fournissent des détails relatifs aux provisions cumulées par catégorie et par prêt souverain.

Tableau 6

Prêts souverains	2022 (en millions d'USD)		
	FIDA	Fonds fiduciaire espagnol	Total
Catégorie 1	(8,8)	(0,1)	(8,9)
Catégorie 2	(76,7)	(1,4)	(78,1)
Catégorie 3	(53,0)	(0,4)	(53,4)
Provision pour dépréciation	(138,5)	(1,9)	(140,4)
Allègement de la dette d'Haïti	(12,8)	-	(12,8)
Total	(151,3)	(1,9)	(153,2)

Tableau 7

Prêts souverains	2021 (en millions d'USD)		
	FIDA	Fonds fiduciaire espagnol	Total
Catégorie 1	(5,0)	(0,1)	(5,1)
Catégorie 2	(36,9)	(1,6)	(38,5)
Catégorie 3	(61,6)	(0,5)	(62,1)
Provision pour dépréciation	(103,5)	(2,2)	(105,7)
Allègement de la dette d'Haïti	(15,2)	-	(15,2)
Total	(118,7)	(2,2)	(120,9)

Les tableaux ci-après fournissent une vue d'ensemble du portefeuille de prêts, avec une répartition par catégorie et par exposition (encours des prêts et engagements non utilisés) au 31 décembre 2022.

Tableau 8

Prêts souverains	2022 (en millions d'USD)	
	Exposition	Provision
Catégorie 1	8 146,5	8,9
Catégorie 2	3 180,4	78,1
Catégorie 3	197,1	53,4
Total	11 524,0	140,4
Exposition:		
Encours des prêts	8 454,0	
Engagements de prêts	3 070,0	
Total	11 524,0	

Tableau 9

Prêts souverains	2021 (en millions d'USD)	
	Exposition	Provision
Catégorie 1	9 215,2	5,1
Catégorie 2	2 302,0	38,5
Catégorie 3	206,9	62,1
Total	11 724,1	105,7
Exposition:		
Encours des prêts	8 460,3	
Engagements de prêts	3 263,8	
Total	11 724,1	

Le tableau ci-après donne des indications relatives aux transferts entre catégories durant l'année.

Tableau 10

Prêts souverains	2022 (en millions d'USD)			
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Total
Exposition au 1^{er} janvier 2022	9 215,2	2 302,0	206,9	11 724,1
Transfert vers la catégorie 1	85,1	(85,1)		-
Transfert vers la catégorie 2	(1 252,8)	1 252,8		-
Transfert vers la catégorie 3		(1,6)	1,6	-
Nouveaux actifs émis ou acquis	771,9			771,9
Remboursements d'amortissements	(346,3)	(144,2)	(1,5)	(492,0)
Devises	(326,6)	(143,5)	(9,9)	(480,0)
Exposition au 31 décembre 2022	8 146,5	3 180,4	197,1	11 524,0

Le tableau ci-après fournit une analyse de sensibilité du provisionnement du portefeuille de prêts aux variations des scénarios macroéconomiques utilisés pour déterminer le niveau de dépréciation.

Tableau 11

En millions d'USD	Scénario fondé sur des pondérations probabilistes			
	Neutre	Optimiste	Pessimiste	
Catégorie 1	6,9	5,8	15,0	9,0
Catégorie 2	76,7	71,9	86,8	78,3
Catégorie 3	53,4	53,4	53,4	53,4
Total	136,9	131,1	155,1	140,6

La provision cumulée pour dépréciation des prêts du portefeuille du secteur privé s'élevait à 0,8 million d'USD (catégorie 1 - 0,2 million d'USD et catégorie 2 - 0,6 million d'USD) pour une exposition totale de 6,9 millions d'USD.

e) Situation de non-comptabilisation

Si les montants impayés au titre des prêts classés en catégorie 3 avaient été comptabilisés en tant que produit, le produit des prêts indiqué dans l'état du résultat global pour l'exercice 2022 aurait été supérieur de 1,7 million d'USD (2,0 millions d'USD en 2021).

f) Risque de marché

Le portefeuille de prêts du FIDA est bien diversifié. Les prêts sont octroyés aux États membres conformément au Système d'allocation fondé sur la performance. On trouvera à l'appendice I un récapitulatif de la répartition géographique, une analyse du portefeuille en fonction des conditions de prêt ainsi que des informations sur la structure des échéances.

NOTE 11

INITIATIVE PPTE

a) Impact de l'Initiative PPTE

Le FIDA a financé l'Initiative PPTE à hauteur de 253,3 millions d'USD au cours de la période 1998-2022. On trouvera à l'appendice E2 un état détaillé des financements cumulés apportés par les donateurs extérieurs. Le produit des placements du solde du Fonds fiduciaire PPTE

s'est élevé à 8,4 millions d'USD (8,4 millions d'USD en 2021).

L'appendice I contient un état récapitulatif des allègements de dette déjà consentis depuis le début de l'Initiative PPTe et de ceux qui devraient l'être à l'avenir. Les allègements de dette approuvés à ce jour par le Conseil d'administration sont exclusifs de tous les montants relatifs à l'initiative renforcée pour la réduction de la dette de l'Érythrée. En 2022, le Conseil d'administration a approuvé le point de décision pour le Soudan et la Somalie. Lorsque les états financiers consolidés de l'exercice 2022 ont été établis, la contribution du FIDA à l'allègement global de la dette de ces pays, au titre aussi bien du principal que des intérêts, était estimée à 19,0 millions d'USD (19,9 millions d'USD en 2021), en faveur de l'Érythrée.

b) Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTe

Les soldes des deux exercices clos au 31 décembre sont indiqués ci-après :

	En milliers d'USD	
	2022	2021
Solde en début d'exercice	(4 734)	(6 734)
Variation de la provision	892	1 816
Point de décision au cours de l'année	(104 914)	
Variations de change	(137)	184
Solde en fin d'exercice	(108 893)	(4 734)

NOTE 12

INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Selon les principes comptables applicables aux instruments financiers, les actifs et les passifs du Fonds se répartissent en plusieurs catégories comme suit :

Tableau 1

	En millions d'USD		
	Liquidités et dépôts bancaires	Placements à la juste valeur par le compte de résultat	Prêts au coût amorti
2022			
Niveau 1			
Liquidités et soldes bancaires	642		
Placements à la juste valeur par le compte de résultat		1 292	
Niveau 2			
Placements à la juste valeur par le compte de résultat		52	
Encours des prêts			8 222
Titres de participation et de placement à la juste valeur par le compte de résultat		6	
Total	642	1 350	8 222

Tableau 2

	En millions d'USD		
	Liquidités et dépôts bancaires	Placements à la juste valeur par le compte de résultat	Prêts au coût amorti (chiffres retraités)
2021			
Niveau 1			
Liquidités et soldes bancaires	703	-	-
Placements à la juste valeur par le compte de résultat	-	1 246	-
Niveau 2			
Placements à la juste valeur par le compte de résultat	-	4	-
Encours des prêts	-	-	8 354
Titres de participation et de placement à la juste valeur par le compte de résultat	-	7	-
Total	703	1 257	8 354

Les contributions, le passif lié à l'emprunt, les dons non décaissés, les recettes reportées et les titres de participation et de placement sont comptabilisés à la juste valeur de niveau 2.

NOTE 13

MONTANTS À PAYER ET PASSIF EXIGIBLE

	En milliers d'USD	
	2022	2021
Sommes à payer sur achats de titres	(3 399)	-
Engagements au titre de l'AMACS	(102 872)	(156 462)
Autres sommes à payer et engagements exigibles	(84 152)	(85 293)
Total	(190 423)	(241 755)

Sur le total ci-dessus, une somme estimée à 146,0 millions d'USD (contre 199,2 millions d'USD en 2021) est à payer dans plus d'un an à compter de la date du bilan.

NOTE 14

DONS NON DÉCAISSÉS

Les dons entrés en vigueur mais non encore décaissés se répartissent comme suit :

	En milliers d'USD	
	2022	2021
FIDA	(74 955)	(103 516)
Fonds supplémentaires	(190 419)	(216 198)
Programme pour la résilience du monde rural	(51 726)	(57 379)
Dons non décaissés	(317 100)	(377 093)

NOTE 15**RECETTES REPORTÉES**

Les recettes reportées représentent des contributions reçues dont la comptabilisation est reportée à des exercices ultérieurs pour imputation des coûts correspondants. Les produits reportés comprennent des sommes provenant des commissions de service reçues en paiement de frais qui n'ont pas encore été encourus.

	En milliers d'USD	
	2022	2021
FIDA	(47 245)	(49 652)
Fonds supplémentaires	(331 460)	(308 107)
Programme pour la résilience du monde rural	(110 944)	(106 971)
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	(26 054)	(27 309)
ITAA	(11 483)	(11 752)
Écritures de consolidation	92 547	84 468
Recettes reportées	(434 639)	(419 323)

NOTE 16**PASSIF LIÉ À L'EMPRUNT**

Le solde correspond aux fonds reçus au titre des activités d'emprunt plus les intérêts échus. Pour les placements privés couverts par des instruments dérivés de swap de taux d'intérêt qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture de la juste valeur selon la norme IFRS 9, le solde représente la juste valeur du passif lié à l'emprunt.

Tableau 1

	En milliers d'USD	
	2022	2021
Passif lié à l'emprunt à coût amorti		
FIDA	(1 740 805)	(1 527 449)
Fonds fiduciaire espagnol	(236 498)	(265 002)
Sous-total passif lié à l'emprunt à coût amorti	(1 977 303)	(1 792 451)
Passif lié à l'emprunt – comptabilité de couverture		
FIDA	(141 901)	0
Total du passif lié à l'emprunt	(2 119 204)	(1 792 451)

Le tableau 2 ci-dessous fournit des précisions supplémentaires sur les obligations couvertes par des dérivés de swaps de taux d'intérêt qui remplissent les conditions requises pour bénéficiaire de la comptabilité de couverture à la juste valeur.

Tableau 2

	En milliers d'USD	
	2022	2021
Passif lié à l'emprunt – comptabilité de couverture		
Solde d'ouverture	0	0
Placement privé au cours de l'année	(150 000)	0
Intérêts à payer	(235)	
Passif lié à l'emprunt – ajustement de la comptabilité de couverture	8 334	
Sous-total passif lié à l'emprunt à coût amorti	(141 901)	0

La structure des échéances du passif lié à l'emprunt du FIDA était la suivante:

Tableau 3

Passif lié à l'emprunt à coût amorti	En milliers d'USD	
	2022	2021
FIDA		
0-1 an	(47 592)	(37 009)
1-2 ans	(41 772)	(44 510)
2-3 ans	(42 566)	(44 510)
3-4 ans	(78 564)	(45 304)
4-10 ans	(496 898)	(394 078)
Plus de 10 ans	(1 033 413)	(962 038)
Sous-total	(1 740 805)	(1 527 449)
Passif lié à l'emprunt – comptabilité de couverture		
0-1 an	(235)	
1-5 ans		
5-10 ans	(100 000)	
Plus de 10 ans	(50 000)	
Sous-total	(150 235)	
Passif lié à l'emprunt – ajustement de la comptabilité de couverture	8 334	
Sous-total	(141 901)	
Total	(1 882 706)	(1 527 449)

NOTE 17**AUTRE PASSIF FINANCIER**

Ce solde représente la juste valeur des produits dérivés comptabilisés comme couvertures de la juste valeur des produits dérivés détenus en relation avec des passifs liés à l'emprunt.

Tableau 1

	En milliers d'USD	
	2022	2021
Juste valeur en relation avec le passif lié à l'emprunt	(8 944)	
Total	(8 944)	

Le tableau 2 fournit des informations sur la relation de couverture désignée des instruments.

Tableau 2

	En milliers d'USD		
	Valeur notionnelle	Valeur comptable des éléments de passif	Ajustement de couverture
Couverture de la juste valeur – risque de taux d'intérêt	(150 000)	(8 944)	8 334
Total	(150 000)	(8 944)	8 334

NOTE 18**PRODUIT DES PRÊTS**

Ce solde représente les montants échus et reçus à titre d'intérêts sur le portefeuille de prêts.

	En milliers d'USD	
	2022	2021
FIDA	79 638	70 158
Fonds fiduciaire espagnol	2 356	2 197
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	179	36
Total	82 173	72 391

NOTE 19**PRODUIT DES LIQUIDITÉS ET DES PLACEMENTS****a) Gestion du portefeuille de placements (FIDA seulement)**

Au 31 décembre 2022, les fonds gérés du portefeuille du FIDA s'élevaient à 1 446 millions d'USD (1 405 millions d'USD en 2021).

b) Instruments dérivés

Le FIDA procède à des investissements de portefeuille dans des instruments dérivés à des fins d'atténuation des risques, principalement pour gérer la durée du portefeuille des actifs et des passifs et du portefeuille de liquidités multimarchés, ainsi que pour assurer l'alignement sur la composition par monnaie des engagements du FIDA; ces produits dérivés ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments de couverture.

i) Contrats à terme normalisés

Le FIDA n'avait aucun contrat à terme en cours au 31 décembre 2022. Durant l'exercice 2022, les gains réalisés au titre des contrats à terme se sont établis à 0 million d'USD (contre des pertes réalisées de 0 million d'USD en 2021).

ii) Swaps

Les portefeuilles d'actifs du FIDA utilisent des instruments dérivés tels que les swaps pour protéger les positions contre le risque de taux d'intérêt. Les positions couvertes ont des échéances moyennes ou longues et correspondent à des obligations à taux fixe converties de fait en instruments à taux variables. Les tableaux suivants fournissent des informations sur les instruments et la relation de couverture désignée.

Tableau 1

	En milliers d'USD
	2022
Montant notionnel en cours des swaps	740 890
Actifs dérivés	
Swaps de taux d'intérêt	-
Passifs dérivés	
Swaps de taux d'intérêt	51 690
(Pertes)/gains nets latents sur les swaps	51 690
Fourchette des échéances des swaps	0,5 à 14,5 ans

Le tableau ci-dessous récapitule le montant notionnel de l'instrument de couverture, en fonction de l'échéancier des remboursements.

Tableau 2

	En milliers d'USD			
	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Swaps de taux d'intérêt 2022	52 650	93 877	422 417	171 945
Swaps de taux d'intérêt 2021	25 014	64 678	573 599	68 788

iii) Contrats à terme de gré à gré

Au 31 décembre 2022, les contrats à terme de gré à gré affichaient une perte latente de 0,1 million d'USD (0,7 million d'USD en 2021). À la même date, leurs échéances étaient de 0 jour (0 jour au 31 décembre 2021).

c) Produit des liquidités et des placements (consolidé)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le produit brut des liquidités et des placements s'est élevé à 4,3 millions d'USD (produit brut de 7,0 millions d'USD en 2021).

Tableau 3

Juste valeur	2022	2021
Intérêts bancaires et intérêts sur titres à revenu fixe	23 079	12 198
(Pertes)/gains réalisés et latents sur contrats à terme/options/swaps	73 973	12 114
Plus-value/(moins-value) sur titres à revenu fixe	(27 442)	(1 001)
Plus-value/(moins-value) latente sur titres à revenu fixe	(65 337)	(16 342)
Total	4 273	6 969

Dans le tableau ci-dessous, les chiffres ci-dessus ont été ventilés entre les entités consolidées, comme suit:

Tableau 4

	En milliers d'USD	
	2022	2021
FIDA	11 320	7 294
Fonds fiduciaire pour l'AMACS	(7 585)	(986)
Fonds fiduciaire PPTE	18	0,5
Fonds fiduciaire espagnol	(123)	368
Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti	19	29
ASAP	195	166
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	162	(35)
Fonds supplémentaires	267	132
Total	4 273	6 969

Le taux de rendement annuel des liquidités et placements du FIDA uniquement s'est établi à 0,28% net de charges en 2022 (contre 0,16% net de charges en 2021).

NOTE 20

RECETTES PROVENANT D'AUTRES SOURCES

Ces recettes proviennent principalement de remboursements de frais de fonctionnement spécifiques par le gouvernement hôte. Elles comprennent également les commissions de service reçues des entités hébergées par le FIDA pour le paiement de services administratifs. Ces sommes sont détaillées ci-dessous:

Montants consolidés	En milliers d'USD	
	2022	2021
Remboursement par le gouvernement hôte	8 010	8 468
Recettes provenant d'autres sources	2 978	4 061
Total	10 988	12 529

NOTE 21

RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS

	En milliers d'USD	
	2022	2021
FIDA	8 436	22 625
ASAP	21 073	4 374
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	25 718	
ITAA	336	248
Fonds supplémentaires	146 494	165 640
Total	202 057	192 887

NOTE 22

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation (FIDA seulement) ventilées par principales sources de financement sont présentées à l'appendice M. Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des chiffres consolidés:

	En milliers d'USD	
	2022	2021
FIDA	190 873	183 797
Autres entités	26 777	23 185
Total	217 650	206 982

Les dépenses encourues sont comptabilisées selon la nature des charges auxquelles elles correspondent.

NOTE 23

EFFECTIFS, PENSIONS ET ASSURANCE MALADIE

a) Agents du FIDA

Les agents figurant sur les états de paie du FIDA sont affiliés aux régimes de retraite et d'assurance maladie proposés par le Fonds, à savoir la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et l'AMACS géré par la FAO.

En 2022, les effectifs en équivalent temps plein du FIDA et des autres entités consolidées, classés par principales sources budgétaires, se décomposaient comme suit:

Tableau 1

Équivalent temps plein	Cadre organique	Services généraux	Total
Budget administratif du FIDA	421	178	599
Cadres associés/gestionnaires de programmes spéciaux	22		22
Autres	29	6	35
Total 2022	472	184	656
Total 2021	452	191	643

b) Personnel extérieur

Comme les années précédentes, pour faire face à ses besoins opérationnels, le FIDA a recouru aux services de consultants, de personnel de conférence et d'autres agents temporaires, lesquels sont également couverts par un régime d'assurance.

c) Pensions

La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans; la dernière a été effectuée au 31 décembre 2020. Cette évaluation a révélé un excédent actuariel s'élevant à 0,5% de la rémunération considérée aux fins de la pension. Par conséquent, il a été jugé que les avoirs de la Caisse commune des pensions étaient suffisants, et l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué les dispositions de l'article 26, selon lequel les organisations affiliées sont tenues de verser à la Caisse les sommes nécessaires en cas de déficit. Le FIDA verse des cotisations pour le compte de son personnel, et il serait donc responsable, au prorata de sa part, des éventuels engagements non provisionnés (les taux de cotisation actuellement appliqués à la rémunération considérée aux fins de la pension sont de 7,9% pour l'agent et de 15,8% pour le FIDA). Le total des cotisations versées à la Caisse des pensions en 2022 s'est élevé à 14,8 millions d'USD (contre 14,0 millions d'USD en 2021).

d) Plan d'assurance maladie après la cessation de service

La dernière évaluation actuarielle de l'AMACS a été effectuée au 31 décembre 2022, par une méthode rétrospective de répartition des prestations au prorata des années de service. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes: taux d'actualisation: 4,2%; rendement des placements: 4,5%; augmentation des frais médicaux: 4,50%; inflation: 2,5%; taux de change. D'après ce calcul, la part des engagements non provisionnés revenant au FIDA au 31 décembre 2022 était de 102,9 millions d'USD. Les états financiers des exercices 2022 et 2021 comprennent une provision et les actifs suivants au 31 décembre:

Tableau 2

	En milliers d'USD	
	2022	2021
Passif (correspondant à des droits au titre de services antérieurs)	(102 872)	(156 462)
Actifs du plan	83 711	95 487
Excédent/(déficit)	(19 161)	(60 975)
Variations annuelles		
Solde d'ouverture (déficit)	(60 975)	(59 027)
Contributions versées	0	1 345
Charges d'intérêts	(1 240)	(902)
Coût actuel des prestations	(7 376)	(8 000)
Gain/(perte) actuariel	62 206	11 529
Intérêts sur soldes	(7 796)	(1 201)
Variations de change	(3 980)	(4 719)
Solde de clôture (déficit)	(19 161)	(60 975)
Passif (correspondant à des droits au titre de services antérieurs)		
Provision totale au 1 ^{er} janvier	(156 462)	(159 089)
Charges d'intérêts	(1 240)	(902)
Coût actuel des prestations	(7 376)	(8 000)
Gain/(perte) actuariel	62 206	11 529
Provision au 31 décembre	(102 872)	(156 462)
Actifs du plan		
Total de l'actif au 1 ^{er} janvier	95 487	100 062
Contributions versées	0	1 345
Intérêts sur soldes	(7 796)	(1 201)
Variations de change	(3 980)	(4 719)
Total de l'actif au 31 décembre	83 711	95 487

Les actifs de l'AMACS sont actuellement investis conformément à l'Exposé de la politique de placement du FIDA relatif au Fonds fiduciaire pour l'AMACS approuvé par le Conseil d'administration et le Conseil des gouverneurs de temps à autre.

Le FIDA inscrit dans ses comptes, pour cette couverture médicale, le coût total des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, y compris pour les retraités. En 2022, ce coût, inclus dans les traitements et indemnités du personnel dans les états financiers, s'est élevé à 7,4 millions d'USD (contre 8,9 millions d'USD en 2021).

Sur la base de l'évaluation actuarielle de 2022, le montant des actifs nécessaires pour couvrir les engagements de l'AMACS est de 79,1 millions d'USD en valeur actuelle nette (y compris les actifs appartenant à la Coalition internationale pour l'accès à la terre). Comme il est indiqué ci-dessus, le montant des actifs déjà détenus par le fonds fiduciaire au 31 décembre 2022 s'élève à 83,7 millions d'USD, ce qui est plus que suffisant pour couvrir les engagements en termes actuariels.

e) Risque d'évaluation actuarielle de l'AMACS

Le tableau ci-dessous présente les résultats d'une analyse de sensibilité des principales hypothèses retenues pour l'évaluation actuarielle des engagements au titre de l'AMACS au 31 décembre 2022:

Tableau 3

Incidence	Engagements
Hausse des frais médicaux:	
5,0% au lieu de 4,0%	(24,0)
3,0% au lieu de 4,0%	18,4

NOTE 24

FRAIS FINANCIERS DIRECTS (BANQUES ET PLACEMENTS)

	En milliers d'USD	
	2022	2021
Frais de gestion des placements	441	454
Autres charges	5 833	3 710
Total	6 274	4 164

NOTE 25

DÉPENSES AU TITRE DES DONS

Les montants consolidés se décomposent comme suit:

Dépenses (annulations)	En milliers d'USD	
	2022	2021
Dons du FIDA	8 994	101 297 ^a
Contributions à d'autres initiatives internes ^a	0	(68 863)
Dons nets du FIDA	8 994	32 434
Fonds supplémentaires ^b	112 400	156 445
ASAP	19 004	(1 174)
Total des dons	140 398	187 705

^a Plusieurs contributions à d'autres initiatives (Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres, ITAA, Fonds fiduciaire pour le secteur privé) approuvées par le Conseil d'administration ont été comptabilisées comme des dépenses en 2021. Ces transactions sont traitées dans le cadre des écritures de consolidation.

^b En 2022, dans le cadre d'une initiative financée par des fonds supplémentaires, un montant de 13,6 millions d'USD a été accordé au nom des donateurs à titre de contribution au secteur privé.

Les dépenses au titre des dons aux pays surendettés (anciennement CSD) sont présentées ci-dessous:

FIDA seulement	En milliers d'USD	
	2022	2021
Dépenses au titre des dons consentis aux pays surendettés	165 076	163 942
Total	165 076	163 942

NOTE 26**GAINS/PERTES DE CHANGE NETS**

Les taux de conversion du DTS en USD appliqués au 31 décembre étaient les suivants:

Tableau 1

Année	Dollar des États-Unis
2022	1,33520
2021	1,40203
2020	1,44498

Les variations de change sont les suivantes:

Tableau 2

	En milliers d'USD	
	2022	2021
FIDA	(339 637)	(215 274)
Autres entités	(18 794)	(13 050)
Total des variations sur l'année	(358 431)	(228 324)

Les effets des variations de change sont détaillés ci-après:

Tableau 3

	En milliers d'USD	
	2022	2021
Variation de change pour l'année:		
Encaisse et placements	(65 542)	(66 427)
Montants nets à recevoir/à payer	(2 206)	1 853
Encours des prêts et des dons	(356 678)	(238 833)
Billets à ordre et montants à recevoir des Membres	(48 486)	(21 907)
Contributions des États membres	46 308	18 718
Passif au titre d'emprunts	68 173	78 272
Total des variations sur l'année	(358 431)	(228 324)

NOTE 27**DÉPENSES AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE**

Ce solde correspond au montant des allègements de dette consentis, au cours de l'exercice, aux pays PPTE remplissant les conditions requises, au titre aussi bien du principal que des intérêts. Cela correspond à l'impact global net des nouveaux allègements ou compléments d'allègement consentis au titre de l'Initiative PPTE (104,9 millions d'USD en 2022 liés au point de décision de la Somalie et du Soudan), des montants versés au FIDA par le Fonds fiduciaire au titre de l'Initiative PPTE et du déblocage de la part des recettes reportées pour les versements effectués les années antérieures.

NOTE 28**CHARGES D'INTÉRÊT LIÉES AU PASSIF FINANCIER**

Ce montant représente le solde des charges d'intérêts courus et des frais encourus pour le passif lié à l'emprunt ainsi que pour le passif au titre des loyers.

	En milliers d'USD	
	2022	2021
Charges d'intérêt liées à l'emprunt	16 816	3 102
Charges d'intérêt liées au passif au titre des loyers	212	243
Total	17 028	3 346

NOTE 29**VARIATION À COMPTABILISER DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR**

Le FIDA applique la comptabilité de couverture de la juste valeur de la norme IFRS 9 à des relations de couverture individuelles identifiées. Le FIDA atténue le risque de taux d'intérêt en utilisant des swaps de taux d'intérêt pour convertir la structure des taux d'intérêt des éléments de passif d'un taux fixe à un taux variable, conformément au taux appliqué aux prêts à des conditions ordinaires. Le solde du tableau ci-dessous représente la juste valeur des produits dérivés ainsi que les variations correspondantes de la valeur de couverture de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque de couverture spécifique.

	En milliers d'USD	
	2022	2021
Ajustement de couverture relatif à l'emprunt	8 334	0
Ajustement à la juste valeur des produits dérivés	(8 866)	0
Total	532	0

NOTE 30**ENTITÉS HÉBERGÉES PAR LE FIDA ET AUTRES SERVICES**

Au 31 décembre, les dettes/(créances) des entités hébergées par le FIDA s'établissaient comme suit:

	En milliers d'USD	
	2022	2021
FVC	0	(2)
Coalition internationale pour l'accès à la terre	1 495	2 681
Total	1 495	2 679

NOTE 31**ÉLÉMENTS DE PASSIF ET D'ACTIF ÉVENTUELS****a) Éléments de passif éventuels**

Le FIDA a accumulé des engagements conditionnels au titre des allègements de dette annoncés par la Banque mondiale/le Fonds monétaire international en faveur de trois pays. Voir la note 11 pour de plus amples détails sur le coût potentiel de l'allègement des montants dus par ces pays au titre du principal et des intérêts ainsi que de la non-comptabilisation des intérêts qu'auraient produits les prêts pour lesquels un allègement de dette a déjà été approuvé, comme indiqué à l'appendice I.

Le FIDA a un passif éventuel de 887 millions d'USD au titre des dons aux pays surendettés (auparavant financement au titre du CSD) entrés en vigueur mais dont le financement n'a pas encore été décaissé (contre 965 millions d'USD en 2021). En particulier, au 31 décembre 2022, les dons en faveur des pays surendettés (anciennement CSD) décaissables mais en attente de décaissement car les conditions requises pour le déblocage des fonds n'étaient pas encore réunies s'élevaient à 244 millions d'USD (238 millions d'USD en 2021), et le montant des projets correspondants approuvés mais non encore entrés en vigueur s'élevait à 643 millions d'USD (728 millions d'USD en 2021).

b) Éléments d'actif éventuels

À la fin de décembre 2022, le solde des instruments de contribution conditionnels représentait 156,0 millions d'USD. Ces contributions doivent faire l'objet d'une décision nationale d'ouverture de crédits; par conséquent, ces sommes à recevoir seront considérées comme dues lorsque ces conditions auront été remplies, et comme probables à la date de clôture de l'exercice.

Le Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD), approuvé en 2007, a pour objet de récupérer l'intégralité des remboursements du principal non perçus grâce à un mécanisme de compensation au fur et à mesure auquel contribuent les États membres. En conséquence, le FIDA a étudié avec ses organes directeurs le dispositif de mise en œuvre de ce mécanisme. Ces travaux ont conduit en 2013 à l'approbation par le Conseil d'administration des principes qui le sous-tendent, qui ont reçu l'aval des États membres durant la Consultation sur la reconstitution des ressources du FIDA qui s'est déroulée en 2014, avant d'être approuvés par le Conseil des gouverneurs en 2015; une réforme du CSD a, par ailleurs, été réalisée en 2019 dans le but de renforcer le mécanisme de compensation. Cela revient à donner une base concrète à partir de laquelle les États membres devront contribuer au remboursement du principal des prêts non perçus au titre du CSD en sus des contributions ordinaires. La réforme est entrée en vigueur en 2022 (début de la période de FIDA12).

NOTE 32**ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**

La direction n'a pas connaissance d'événements survenus après la date du bilan qui révéleraient des éléments existant à la date du bilan ou apparus après la période considérée, qui justifieraient la correction des états financiers ou la divulgation d'informations.

NOTE 33**PARTIES LIÉES**

Le Fonds a évalué les parties liées et les transactions effectuées en 2022. Sont concernées les transactions avec les États membres (auxquelles le paragraphe 25 de la norme IAS 24 est applicable), les membres de la haute direction et autres parties concernées identifiées dans la norme IAS 24. Les transactions avec les États membres et les soldes y afférents sont mentionnés aux appendices H et I. Les membres de la haute direction sont le Président, le Vice-Président, les vice-présidents adjoints et le Directeur et Chef de Cabinet, qui ont les attributions et les compétences nécessaires pour planifier, diriger et contrôler les activités du Fonds.

On trouvera au tableau ci-après des informations concernant la rémunération des membres de la haute direction au cours de l'année, ainsi que le solde des différentes charges à payer.

La rémunération globale versée aux membres de la haute direction comprend les traitements nets, l'ajustement de poste, les indemnités telles que les frais de représentation et autres, les primes d'affectation et autres subventions, l'allocation logement, les frais d'expédition des effets personnels, les avantages postérieurs à l'emploi, d'autres avantages à long terme du fonctionnaire et la contribution de l'employeur à la retraite et à l'assurance maladie. Les membres de la haute direction sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Sur la base de l'examen indépendant dont ont fait l'objet les derniers états financiers annuels, il n'existe aucun conflit d'intérêts, ni transaction ni solde, autre que ceux indiqués ci-dessous des membres de la haute direction ou autres parties concernées identifiées dans la norme IAS 24.

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2022	2021
Traitements et indemnités	2 147	2 485
Contribution aux plans de retraite et d'assurance maladie	476	587
Autres parties concernées		
Total*	2 623	3 072
Total charges à payer	704	577
Total montants à recevoir	20	-

* La diminution en 2022 est principalement due au nombre moins élevé de membres de la haute direction.

NOTE 34**DATE D'AUTORISATION DE
LA PUBLICATION DES ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS**

La direction a autorisé la publication des états financiers consolidés le 10 mars 2023.

Les états financiers seront transmis par la direction au Comité d'audit pour examen en avril 2023, et le Conseil d'administration en est saisi pour approbation à sa session de mai 2023. Les états financiers consolidés de l'exercice 2022 seront soumis au Conseil des gouverneurs pour approbation officielle à sa session de février 2024. Les états financiers consolidés de l'exercice 2021 ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs à sa quarante-sixième session, en février 2023.

État des contributions complémentaires et supplémentaires

Tableau 1

États membres:

État des contributions supplémentaires cumulées, y compris le cofinancement des projets de 1978 à 2022^a
(en milliers d'USD)

États membres	Cofinancement du projet	Cadres associés	Autres fonds supplémentaires	ITAA	Fonds fiduciaire pour le secteur privé		Total
					FEM		
Algérie	-	-	75	-	-	-	75
Angola	-	-	7	-	-	-	7
Australie ^b	2 721	-	4 164	-	-	-	6 885
Autriche	755	-	-	-	-	-	755
Bangladesh	-	-	43	-	-	-	43
Belgique	10 214	1 960	153 465	-	-	-	165 639
Canada	27 879	-	10 710	-	-	-	38 589
Chine	5 571	1 207	4 734	-	-	-	11 512
Colombie	-	-	25	-	-	-	25
Danemark	51 504	4 644	5 341	-	-	-	61 489
Estonie	-	-	560	-	-	-	560
Finlande	2 834	5 809	7 139	-	1 001	-	16 783
France	1 032	2 019	19 525	-	-	-	22 576
Allemagne	4 212	9 689	76 619	-	23 479	-	113 999
Ghana	-	-	75	-	-	-	75
Grèce	-	-	75	-	-	-	75
Hongrie	-	-	500	-	-	-	500
Islande	-	-	19	-	-	-	19
Inde	-	-	1 075	-	-	-	1 075
Indonésie	-	-	50	-	-	-	50
Irlande	6 666	-	6 193	-	-	-	12 859
Italie	30 891	7 829	41 800	-	-	-	80 520
Japon	3 692	4 531	4 231	-	-	-	12 454
Jordanie	-	-	153	-	-	-	153
Koweït	-	-	117	-	-	-	117
Liban	-	-	83	-	-	-	83
Luxembourg	2 085	-	8 947	-	2 256	-	13 288
Malaisie	-	-	28	-	-	-	28
Maroc	-	-	50	-	-	-	50
Mauritanie	-	-	92	-	-	-	92
Pays-Bas	138 917	10 445	52 043	-	-	-	201 405
Nouvelle-Zélande	730	-	65	-	-	-	795
Nigéria	-	-	50	-	-	-	50
Norvège	40 532	2 753	8 347	-	-	-	51 632
Pakistan	-	-	25	-	-	-	25
Paraguay	-	-	15	-	-	-	15
Portugal	142	-	714	-	-	-	856
Qatar	-	-	107	-	-	-	107
République de Corée	4 135	6 810	3 479	-	-	-	14 424
Fédération de Russie	1 356	-	144	-	-	-	1 500
Arabie saoudite	-	-	3 673	-	-	-	3 673
Sénégal	-	-	109	-	-	-	109
Sierra Leone	-	-	88	-	-	-	88
Espagne	11 838	-	6 141	-	-	-	17 979
Suriname	2 000	-	-	-	-	-	2 000
Suède	17 824	5 311	28 771	-	-	-	51 906
Suisse	18 930	3 163	28 121	-	-	-	50 214
Türkiye	-	-	47	-	-	-	47
Royaume-Uni	19 074	-	16 931	-	-	-	36 005
États-Unis d'Amérique	626	617	11 367	-	-	-	12 610
Total	406 160	66 787	506 132	-	26 736	-	1 005 815

^a Les contributions dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis ont été converties au taux de change en vigueur à la fin de l'année.

^b L'Australie n'est plus membre du FIDA depuis le 31 juillet 2007.

Tableau 2

Entités hors États membres et autres sources:
État des contributions supplémentaires cumulées, y compris le cofinancement des projets de 1978 à 2022^a
(en milliers d'USD)

<i>Entités hors États membres et autres sources</i>	<i>Cofinancement du projet</i>	<i>Cadres associés</i>	<i>Autres fonds supplémentaires</i>	<i>ITAA</i>	<i>Fonds fiduciaire pour le secteur privé</i>	<i>FEM</i>	<i>Total</i>
Fonds d'Abou Dhabi pour le développement	-	-	1 481	-	-	-	1 481
Conseil du Fonds pour l'adaptation	-	-	85 093	-	-	-	85 093
Fonds arabe de développement économique et social	2 983	-	-	-	-	-	2 983
Banque africaine de développement	2 800	-	1 096	-	-	-	3 896
Banque arabe	-	-	25	-	-	-	25
Programme des pays arabes du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	299	-	-	-	-	-	299
Bill and Melinda Gates Foundation	-	-	27 125	10 000	-	-	37 125
Programme manioc	-	-	69	-	-	-	69
Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination	-	-	998	-	-	-	998
Congressional Hunger Center	-	-	183	-	-	-	183
Coopernic	-	-	3 202	-	-	-	3 202
Commission européenne	814	-	729 845	-	-	-	730 659
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	14	-	3 042	-	-	-	3 056
Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire	168 807	-	13 309	-	-	-	182 116
FIDA	38 628	-	3 097	2 000	25 000	-	68 725
Fonds pour les pays les moins avancés/ Fonds spécial pour les changements climatiques	-	-	87 840	-	-	-	87 840
Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques/Fonds pour l'adaptation	-	-	28	-	-	-	28
New Venture Fund	-	-	56	-	-	-	56
Fonds nordique de développement	-	-	500	-	-	-	500
Fonds de l'OPEP pour le développement international	2 648	-	50	-	-	-	2 698
Open Society Foundation Londres	950	-	50	-	-	-	1 000
Small Foundation	-	-	400	-	-	-	400
David and Lucile Packard Foundation	95	-	203	-	-	-	298
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	78	-	145	-	-	-	223
Fonds d'équipement des Nations Unies	358	-	265	-	-	-	623
Programme des Nations Unies pour le développement	665	-	5 454	-	-	-	6 119
Commission économique pour l'Afrique	-	-	353	-	-	-	353
Organisation des Nations Unies	3 017	-	-	-	-	-	3 017
Fondation Visa	-	-	3 500	-	-	-	3 500
Banque mondiale	1 357	-	3 706	-	-	195 565	200 628
Autres fonds supplémentaires	1 929	-	5 418	-	-	-	7 347
Total Entités hors États membres et autres sources	225 442	-	976 533	12 000	25 000	195 565	1 434 540
Total 2022	631 602	66 787	1 482 665	12 000	51 736	195 565	2 440 355
Total 2021	578 814	62 813	1 437 099	12 000	27 273	178 253	2 296 252

^a Les contributions libellées dans des devises autres que le dollar des États-Unis ont été converties au taux de change en vigueur à la fin de l'année.

État des contributions complémentaires cumulées de 1978 à 2022

(en milliers d'USD)

	<i>Montant</i>
Autres contributions complémentaires	
Canada	1 511
Allemagne	458
Inde	1 000
Arabie saoudite	30 000
Suède	13 827
Royaume-Uni	<u>12 002</u>
Sous-total	58 798
Contributions cumulées reçues de la Belgique au titre du PC-FBSA dans le cadre des reconstitutions	80 002
Sous-total	138 800
Contributions apportées au Fonds fiduciaire PPTE dans le cadre des reconstitutions	
Italie	4 602
Luxembourg	1 053
Pays-Bas	<u>14 024</u>
Sous-total	19 679
Contributions apportées à l'ASAP dans le cadre des reconstitutions	
	310 645
Contributions complémentaires non affectées à la Dixième reconstitution des ressources	
Canada	7 586
Allemagne	15 307
Pays-Bas	23 347
Fédération de Russie	3 000
États-Unis d'Amérique	<u>10 000</u>
Sous-total	59 240
Contributions complémentaires non affectées à la Onzième reconstitution des ressources	
Allemagne	22 468
Luxembourg	1 706
Suède	12 640
Suisse	<u>11 958</u>
Sous-total	48 772
Total contributions complémentaires 2022	577 136
Total contributions complémentaires 2021	577 509

État des contributions des États membres et des donateurs au titre de l'Initiative PPTE et de l'apurement des arriérés

(en milliers d'USD)

	<i>Montant</i>
Contributions afférentes aux reconstitutions (voir tableau ci-dessus)	19 679
Contributions n'entrant pas dans le cadre des contributions à la reconstitution des ressources	
Belgique	2 713
Commission européenne	10 512
Finlande	5 193
Allemagne	6 989
Islande	250
Norvège	5 912
Suède	17 000
Suisse	3 276
Fonds fiduciaire PPTE de la Banque mondiale	215 618
Sous-total	267 463
Total contributions au Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE 2022	287 142
Total contributions au Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE 2021	287 142
Contributions versées dans le cadre de l'apurement des arriérés de la Somalie	
Belgique	2 955
Italie	482
Suède	969
Total des contributions au titre de l'apurement des arriérés de la Somalie 2022	4 406

Contributions reçues en 2022

	<i>Devise</i>	<i>Montant (en milliers)</i>	<i>Équivalent en milliers d'USD</i>
Pour le cofinancement de projets			
Canada	CAD	3 000	2 373
Commission européenne	EUR	6 528	6 968
France	EUR	1 000	1 067
Allemagne	EUR	34 700	36 699
Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire	USD	19 533	19 533
Fonds pour l'environnement mondial	USD	13 079	13 079
Irlande	EUR	1 000	1 012
Italie	EUR	1 630	1 739
Fonds pour les pays les moins avancés	USD	16 703	16 703
Pays-Bas	EUR	10 000	9 989
États-Unis d'Amérique	USD	10 000	10 000
Sous-total			119 162
Pour les cadres associés			
Chine	USD	1 206	1 206
Finlande	USD	121	121
France	USD	203	203
Allemagne	USD	513	513
Italie	USD	95	95
Japon	USD	889	889
Pays-Bas	USD	51	51
Norvège	USD	150	150
Suède	USD	240	240
Suisse	USD	506	506
Sous-total			3 974
Autres contributions supplémentaires			
Bill and Melinda Gates Foundation	USD	664	664
Danemark	DKK	4 750	631
Estonie	EUR	90	96
Commission européenne	EUR	36 285	38 726
Commission européenne	USD	7 236	7 236
Finlande	EUR	1 050	1 054
France	EUR	200	213
Allemagne	EUR	12 056	12 820
Hongrie	USD	100	100
Integrated Household and Agricultural Surveys Trust Fund	USD	1 273	1 273
Italie	EUR	1 700	1 814
République de Corée	KRW	900 000	685
Luxembourg	EUR	2 000	2 256
Fonds nordique de développement	USD	250	250
Norvège	NOK	111 514	11 053
Arabie saoudite	USD	267	267
Suède	SEK	10 000	978
Suisse	EUR	50	53
Suisse	USD	200	200
David and Lucile Packard Foundation	USD	200	200
Royaume-Uni	GBP	50	61
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	USD	250	250
Programme des Nations Unies pour le développement	USD	1 855	1 855
Commission économique pour l'Afrique	USD	282	282
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	USD	195	195
Fondation Visa	USD	584	584
Sous-total			83 796
Total général			206 932

Fonds non dépensés en 2022 et 2021

Tableau 1

État des contributions complémentaires et supplémentaires – montants non décaissés des États membres et des entités hors États membres

(en milliers d'USD)

<i>États membres</i>	<i>Cadres associés</i>	<i>Autres fonds supplémentaires</i>	<i>Total</i>
Australie	-	3 146	3 146
Belgique	-	19	19
Canada	-	1 742	1 742
Chine	890	3 883	4 773
Danemark	-	2 682	2 682
Estonie	-	390	390
Finlande	61	561	622
France	102	2 640	2 742
Allemagne	627	37 961	38 588
Hongrie	-	460	460
Inde	-	251	251
Irlande	-	938	938
Italie	68	6 532	6 600
Japon	427	-	427
République de Corée	163	1 062	1 225
Liban	-	83	83
Luxembourg	-	1 332	1 332
Malaisie	-	13	13
Pays-Bas	79	12 341	12 420
Norvège	119	4 271	4 390
Fédération de Russie	-	1 143	1 143
Arabie saoudite	-	861	861
Espagne	-	298	298
Suède	182	9 224	9 406
Suisse	332	1 461	1 793
Royaume-Uni	-	356	356
États-Unis d'Amérique	-	9 546	9 546
Total	3 050	103 196	106 246

Tableau 2

État des contributions complémentaires et supplémentaires – autres montants non décaissés des entités hors États membres

(en milliers d'USD)

<i>Entités hors États membres et autres sources</i>	<i>Cadres associés</i>	<i>Autres fonds supplémentaires</i>	<i>Total</i>
Fonds d'Abou Dhabi pour le développement	-	348	348
Conseil du Fonds pour l'adaptation	-	7 434	7 434
Programme des pays arabes du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	-	-	-
Bill and Melinda Gates Foundation	-	7 155	7 155
Commission européenne	-	49 328	49 328
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	-	18	18
Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire	-	21 677	21 677
FIDA	-	17 655	17 655
Fonds pour les pays les moins avancés/ Fonds spécial pour les changements climatiques	-	17 935	17 935
Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques/Fonds pour l'adaptation	-	15	15
Fonds nordique de développement	-	213	213
Small Foundation	-	64	64
David and Lucile Packard Foundation	-	184	184
Programme des Nations Unies pour le développement	-	1 667	1 667
Commission économique pour l'Afrique	-	225	225
Fondation Visa	-	1 156	1 156
Banque mondiale	-	23 679	23 679
Autres	-	703	703
Total entités hors États membres et autres sources	-	149 456	149 456
Total général – 2022	3 050	252 652	255 702
Total général – 2021	2 489	257 923	260 412

Synthèse du Programme pour la résilience du monde rural

Tableau 1

État récapitulatif des contributions complémentaires et supplémentaires au Fonds fiduciaire du Programme pour la résilience du monde rural

(Au 31 décembre 2022)

(en milliers d'USD)

ASAP	<i>États membres</i>	<i>Total des contributions en monnaie locale</i>	<i>Contributions complémentaires reçues*</i>	<i>Contributions supplémentaires reçues**</i>	<i>Total des contributions reçues</i>
	Belgique	6 000 EUR	7 855		
	Canada	19 849 CAD	19 879		
	Finlande	5 000 EUR	6 833		
	Pays-Bas	40 000 EUR	48 581		
	Norvège	63 000 NOK	9 240		
	Suède	30 000 SEK	4 471		
	Suisse	10 000 CHF	10 949		
	Royaume-Uni	147 523 GBP	202 837		
	Département flamand des affaires étrangères	2 000 EUR		2 380	
	République de Corée	3 000 USD		3 000	
Sous-total ASAP			310 645	5 380	316 025
ASAP2	Norvège	80 000 NOK		9 550	
	France	300 EUR		335	
	Suède	50 000 SEK		5 904	
Sous-total ASAP2				15 789	15 789
ASAP+**	Autriche	2 000 EUR		2 418	
	Danemark	190 000 DKK		15 080	
	Allemagne	32 000 EUR		19 084	
	Irlande	4 000 EUR		4 702	
	Norvège	100 000 NOK		9 882	
	Suède	100 000 SEK		11 018	
	Qatar	500 USD		500	
Sous-total ASAP+				62 684	62 684
Total Programme pour la résilience du monde rural			310 645	83 853	394 498

* Contre-valeur des versements au taux de change en vigueur à la date de réception.

** Au 31 décembre 2022, les contributions globales sous forme de fonds supplémentaires à l'ASAP s'élevaient à 112,8 millions d'USD, dont un montant encaissé de 83,9 millions d'USD et un montant à recevoir de 28,9 millions d'USD.

Tableau 2
État récapitulatif des dons du Programme pour la résilience du monde rural
(en milliers)

<i>Bénéficiaire du don</i>	<i>Dons approuvés moins annulations</i>	<i>Décaissables</i>	<i>Décaissements en 2022</i>	<i>Portion non décaissée des dons décaissables</i>	<i>Dons non encore décaissables au 31 décembre 2022</i>
Dons en USD					
Cuba	4 000	-	-	-	4 000
Iraq	2 000	2 000	500	1 500	-
République de Moldova	5 000	5 000	2 223	2 777	-
Total USD	11 000	7 000	2 723	4 277	4 000
Dons en EUR					
Côte d'Ivoire	3 070	3 070	426	2 644	-
Monténégro	1 880	1 880	1 880	-	-
Total EUR	4 950	4 950	2 306	2 644	-
Équivalent en USD	5 283	5 283	2 461	2 822	-
Dons en DTS					
Bangladesh	9 900	9 900	9 569	331	-
Bénin	3 220	3 220	2 623	597	-
Bhoutan	3 580	3 580	3 031	549	-
Bolivie (État plurinational de)	6 401	-	6 401	-	-
Burundi	3 385	-	3 385	-	-
Cabo Verde	2 900	2 900	2 861	39	-
Cambodge	10 150	10 150	10 150	0	-
Tchad	3 240	3 240	3 240	0	-
Comores	740	740	447	293	-
Côte d'Ivoire	1 619	-	1 619	-	-
Djibouti	4 000	4 000	3 999	1	-
Égypte	3 380	3 380	1 669	1 711	-
El Salvador	3 560	3 560	1 909	1 651	-
Éthiopie	7 870	7 870	6 473	1 397	-
Gambie	3 536	-	3 536	-	-
Ghana	6 500	6 500	6 498	2	-
Kenya	7 100	7 100	4 336	2 764	-
Kirghizistan	6 496	-	6 496	-	-
République démocratique populaire lao	3 550	-	3 550	-	-
Lesotho	4 610	4 610	4 242	368	-
Libéria	3 280	3 280	2 785	495	-
Madagascar	4 200	4 200	2 525	1 675	-
Malawi	5 150	5 150	3 999	1 151	-
Mali	6 498	-	6 498	-	-
Mauritanie	4 300	4 300	2 427	1 873	-
Maroc	1 295	1 295	938	357	-
Mozambique	3 260	3 260	3 250	10	-
Népal	9 710	9 710	9 710	0	-
Nicaragua	5 247	-	5 247	-	-
Niger	9 250	9 250	9 113	137	-
Nigéria	9 800	9 800	7 178	2 622	-
Paraguay	3 650	3 650	1 211	2 439	-
Rwanda	4 510	4 510	4 509	1	-
Soudan	6 880	6 880	6 736	144	-
Tadjikistan	3 600	-	3 600	-	-
République-Unie de Tanzanie	-	-	-	-	-
Ouganda	6 770	6 770	6 769	1	-
Viet Nam	7 591	-	7 591	-	-
Yémen	-	-	-	-	-
Total DTS	190 728	142 805	170 121	20 607	-
Équivalent en USD	254 660	190 673	227 146	27 515	-
Total des dons en USD (ASAP1)	270 943	202 956	232 330	34 614	4 000

Tableau 3
État récapitulatif des dons du Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP2)
(en milliers d'USD)

<i>Bénéficiaire du don</i>	<i>Dons approuvés moins annulations</i>	<i>Décaissables</i>	<i>Cumul des décaissements</i>	<i>Portion non décaissée des dons décaissables</i>	<i>Dons non encore décaissables au 31 décembre 2022</i>
Dons en USD					
FAO	403	403	186	217	-
Indonésie	244	244	228	16	-
Kenya	290	-	290	-	-
Pays-Bas	272	-	272	-	-
Somalie	68	-	68	-	-
États-Unis d'Amérique	1 700	400	1 660	40	-
Programme alimentaire mondial	1 187	-	1 187	-	-
Total des dons en USD (ASAP2)	4 164	1 047	3 891	273	-

Tableau 4
État récapitulatif des dons du Fonds fiduciaire du Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+)
(en milliers d'USD)

<i>Bénéficiaire du don</i>	<i>Dons approuvés moins annulations</i>	<i>Décaissables</i>	<i>Cumul des décaissements</i>	<i>Portion non décaissée des dons décaissables</i>	<i>Dons non encore décaissables au 31 décembre 2022</i>
Dons					
Brésil	17 067	17 067	228	16 839	-
Total des dons (ASAP+)	17 067	17 067	228	16 839	-
Total Programme pour la résilience du monde rural	292 174	221 070	236 449	51 726	4 000

Rapports de la direction et du commissaire aux comptes



Investing in rural people

Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting

Management of the International Fund for Agricultural Development (hereinafter IFAD or the Fund) is responsible for the preparation, fair presentation and overall integrity of its Consolidated Financial Statements. The Financial Statements of the Fund have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS) issued by the International Accounting Standards Board (IASB).

According to the Financial Regulations of IFAD, the President is responsible for establishing and maintaining appropriate internal financial control and audit systems of the Fund which would include those over external financial reporting.

The Executive Board of the Fund established an Audit Committee, whose terms of reference, among other things, is to assist the Executive Board in exercising supervision over the financial administration and internal oversight of the Fund. Financial administration would include effectiveness of internal controls over financial reporting. The Audit Committee is comprised entirely of selected members of the Executive Board and oversees the process for the selection of the external auditor and makes a recommendation for such selection to the Executive Board for its approval. The Audit Committee meets with the external and internal auditors to discuss, respectively, the scope and design of the audit, and annual workplan, and any other matter within the Audit Committee's terms of reference that may require the Audit Committee's attention.

The system of internal controls over financial reporting contains monitoring mechanisms and actions that are meant to detect, prevent and facilitate correction of deficiencies identified that may result in material weaknesses in internal controls over financial reporting. There are inherent limitations to the effectiveness of any system of internal control, including the possibility of human error and the circumvention or overriding of controls. Accordingly, an effective internal control system can only provide reasonable, as opposed to absolute assurance with respect to financial statements. Furthermore, the effectiveness of an internal control system can change with circumstances.

The Fund's Management assessed the effectiveness of internal controls over financial reporting for the financial statements presented in accordance with IFRS as of 31 December 2022. The assessment was based on the criteria for effective internal controls over financial reporting described in the Internal Control -Integrated Framework issued by the Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). A report was provided to Management by the Office of Audit and Oversight providing reasonable assurance as to the operational effectiveness of these controls. Based on the work performed, Management believes that the Fund maintained an effective system of internal controls over financial reporting as of 31 December 2022, and is not aware of any material control weakness that could affect the reliability of the 2022 financial statements. IFAD's independent external auditor, PricewaterhouseCoopers, S.p.A, has audited the financial statements and has issued an attestation report on Management's assertion on the Fund's internal controls over financial reporting.

Handwritten signature of Alvaro Lario in blue ink.

Alvaro Lario
President

Handwritten signature of Katherine Meighan in black ink.

Katherine Meighan
Associate Vice President,
CFO and Chief Controller a.i.

Handwritten signature of Advit Nath in black ink.

Advit Nath
Director and Controller

Déclaration de la direction relative à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière

La direction du Fonds international de développement agricole (ci-après FIDA ou le Fonds) est responsable de la préparation, de la présentation fidèle et de l'intégrité d'ensemble de ses états financiers consolidés. Les états financiers du Fonds ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par le Conseil international des normes comptables.

En vertu du Règlement financier du FIDA, le Président est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne et d'audit adéquat au sein du Fonds, y compris à l'égard de l'information financière externe.

Le Conseil d'administration du Fonds a mis en place un Comité d'audit ayant notamment pour mandat de l'assister dans sa fonction de supervision de l'administration financière et de contrôle interne du Fonds, y compris quant à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Le Comité d'audit, qui est intégralement composé de membres du Conseil d'administration nommés à cet effet, supervise les résultats du processus de sélection du commissaire aux comptes et adresse au Conseil d'administration, pour approbation, une recommandation aux fins de la nomination d'un cabinet. Le Comité d'audit rencontre le commissaire aux comptes et les auditeurs internes pour discuter de la portée et de la conception de l'audit, ainsi que du plan de travail annuel et de toute autre question qui relève du mandat du Comité d'audit et qui pourrait mériter son attention.

Le système de contrôle interne de l'information financière met en place des mécanismes de suivi et prévoit des mesures visant à prévenir et détecter toute irrégularité et à faciliter la correction des anomalies ainsi décelées dans la mesure où elles pourraient se traduire par des faiblesses significatives au niveau des contrôles internes de l'information financière. Il existe des limites inhérentes à l'efficacité de tout système de contrôle interne, notamment la possibilité d'erreur humaine et de contournement ou de non-application des contrôles. En conséquence, un système efficace de contrôle interne offre un degré d'assurance raisonnable, mais non absolu, concernant les états financiers. Par ailleurs, l'efficacité d'un tel système peut être fonction des circonstances.

La direction du Fonds a évalué l'efficacité du système de contrôle interne de l'information financière pour les États financiers présentés conformément aux Normes internationales d'information financière au 31 décembre 2022. L'évaluation a été conduite sur la base des critères relatifs à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière décrits dans le « Cadre intégré de contrôle interne » publié par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway. Le Bureau de l'audit et de la surveillance a produit un rapport à l'intention de la direction, fournissant une assurance raisonnable de l'efficacité opérationnelle de ces contrôles. Au terme du travail d'audit, la direction est convaincue que le Fonds a assuré le maintien d'un système efficace de contrôle interne de l'information financière au 31 décembre 2022 et déclare qu'elle n'a connaissance d'aucune anomalie significative susceptible d'avoir une incidence sur la fiabilité des états financiers relatifs à l'exercice 2022. PricewaterhouseCoopers S.p.A., le commissaire aux comptes indépendant du FIDA, a procédé à la vérification des états financiers et a publié une attestation relative à la déclaration de la direction sur le contrôle interne de l'information financière du Fonds.

Alvaro Lario
Président

Katherine Meighan
**Vice-Présidente adjointe
Responsable des finances en
chef et contrôlease principale
par intérim**

Advit Nath
Directeur et Contrôleur



**INDEPENDENT REASONABLE ASSURANCE REPORT ON
MANAGEMENT'S ASSESSMENT**

INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT

**INTERNAL CONTROLS OVER FINANCIAL REPORTING
AS AT 31 DECEMBER 2022**



INDEPENDENT REASONABLE ASSURANCE REPORT ON MANAGEMENT'S ASSESSMENT OF INTERNAL CONTROLS OVER FINANCIAL REPORTING

To the International Fund for Agricultural Development

We have been engaged to undertake a reasonable assurance engagement of management's assessment that the International Fund for Agricultural Development ("the Fund" or "IFAD") maintained an effective system of internal controls over financial reporting as at 31 December 2022, as contained in the accompanying *Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting*.

Responsibilities of Management

Management of the Fund is responsible for implementing and maintaining effective internal control over financial reporting and for its assessment of the effectiveness of internal control over financial reporting in accordance with the criteria for effective internal controls over financial reporting based on criteria established in *Internal Control - Integrated Framework (2013)* issued by the Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Management of the Fund is also responsible for the preparation of the *Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting*.

Our independence and quality control

We have complied with the independence and other ethical requirements of the Code of Ethics for Professional Accountants issued by the International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA), which is founded on fundamental principles of integrity, objectivity, professional competence and due care, confidentiality and professional behaviour.

Our firm applies International Standard on Quality Control 1 (ISQC Italia 1) and accordingly maintains a comprehensive system of quality control including documented policies and procedures regarding compliance with ethical requirements, professional standards and applicable legal and regulatory requirements.

PricewaterhouseCoopers SpA

Sede legale: Milano 20145 Piazza Tre Torri 2 Tel. 02 77851 Fax 02 7785240 Capitale Sociale Euro 6.890.000,00 I.v. C.F. e P.IVA e Reg. Imprese Milano Monza Brianza Lodi 12979880155 Iscritta al n° 119644 del Registro dei Revisori Legali - Altri Uffici: Ancona 60131 Via Sandro Totti 1 Tel. 071 2432341 - Bari 70122 Via Abate Ginna 72 Tel. 080 5640211 - Bergamo 24121 Largo Belotti 5 Tel. 035 229691 - Bologna 40126 Via Angelo Finelli 8 Tel. 051 6386211 - Brescia 25121 Viale Dura d'Aceto 28 Tel. 030 3697501 - Catania 95129 Corso Italia 302 Tel. 095 7532311 - Firenze 50121 Viale Gramsci 15 Tel. 055 2482811 - Genova 16121 Piazza Pierapietra 9 Tel. 010 23041 - Napoli 80121 Via dei Mille 16 Tel. 081 36181 - Padova 35139 Via Vicenza 4 Tel. 049 873481 - Palermo 90141 Via Marchese Ugo 60 Tel. 091 349737 - Parma 43121 Viale Tanara 20/A Tel. 0521 275011 - Pescara 65127 Piazza Ettore Troilo 8 Tel. 085 4545711 - Roma 00154 Largo Fochetti 29 Tel. 06 570251 - Torino 10122 Corso Palestro 10 Tel. 011 556771 - Trento 38122 Viale della Costituzione 33 Tel. 0461 257004 - Treviso 31100 Viale Follentini 90 Tel. 0422 606011 - Trieste 34123 Via Cesare Battisti 18 Tel. 040 3480781 - Udine 33100 Via Poscello 43 Tel. 0432 25789 - Varese 21100 Via Albrici 43 Tel. 0332 285039 - Verona 37135 Via Prando 21/C Tel. 045 8269001 - Vicenza 36100 Piazza Pontelandolfo 9 Tel. 0444 393311

www.pwc.com/it



Auditor's responsibilities

Our responsibility is to express an opinion on the *Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting* based on the procedures performed. We conducted our work in accordance with International Standards on Assurance Engagements - Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Information ("ISAE 3000 revised") issued by the International Auditing and Assurance Standards Board for reasonable assurance engagements. That standard requires that we plan and perform procedures to obtain reasonable assurance about whether the *Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting* is free from material misstatement.

Our engagement involved performing procedures to obtain evidence regarding the design, implementation, and operating effectiveness of the internal controls over financial reporting, supporting the *Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting*. The procedures selected depended on the auditor's professional judgment, including an assessment of the risks of material misstatements in the *Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting*, whether due to fraud or error. In making that risk assessment, the auditor considers internal control relevant to the preparation of the accompanying consolidated financial statements of IFAD as at 31 December 2022.

We believe that the evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Definition and Limitations of Internal Control over Financial Reporting

An entity's internal control over financial reporting is a process designed to provide reasonable assurance regarding the reliability of financial reporting and the preparation of financial statements for external purposes in accordance with generally accepted accounting principles. An entity's internal control over financial reporting includes those policies and procedures that (i) pertain to the maintenance of records that, in reasonable detail, accurately and fairly reflect the transactions and dispositions of the assets of the company; (ii) provide reasonable assurance that transactions are recorded as necessary to permit preparation of financial statements in accordance with generally accepted accounting principles, and that receipts and expenditures of the company are being made only in accordance with authorizations of management of the entity; and (iii) provide reasonable assurance regarding prevention or timely detection of unauthorized acquisition, use, or disposition of the company's assets that could have a material effect on the financial statements.

Because of its inherent limitations, internal control over financial reporting may not prevent or detect misstatements. Also, projections of any evaluation of effectiveness to future periods are subject to the risk that controls may become inadequate because of changes in conditions, or that the degree of compliance with the policies or procedures may deteriorate.



Opinion

In our opinion, management's assessment that IFAD as at 31 December 2022, maintained an effective system of internal controls over financial reporting, is prepared, in all material respects, based on criteria established in Internal Control - Integrated Framework (2013) issued by the Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Rome, 10 March 2023

PricewaterhouseCoopers SpA


Scott Cunningham
(Partner)



Independent auditor's report

International Fund for Agricultural Development

*Consolidated financial statements
as at 31 December, 2022*



Independent auditor's report

To the International Fund for Agricultural Development

Our Opinion

We have audited the consolidated financial statements of the International Fund for Agricultural Development ("the Fund" or "IFAD"), which comprise the consolidated and IFAD-only balance sheet as at 31 December 2022 the consolidated and IFAD-only statements of comprehensive income, the consolidated and IFAD-only statements of changes in equity, the consolidated and IFAD-only cash flow statement for the year then ended, the statements of complementary and supplementary contributions, the statement of cumulative complementary contributions from 1978 to 2022, the statement of contributions from member states and donors to the HIPC initiative and contributions to arrears clearance, the contributions received in 2022, the unspent funds, the summary of the rural resilience programme and related notes to the consolidated financial statements.

In our opinion, the consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Fund as at 31 December 2022 and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS).

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing (ISAs). Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements* section of this report. We are independent of the Fund in accordance with the International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) issued by the International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA Code). We have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with the IESBA Code. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Information Other than the "Consolidated Financial Statements of IFAD as at 31 December 2022" and Auditor's Report Thereon

Management is responsible for the other information. The other information comprises the information included in the "High-level review of IFAD's Financial Statements for 2022" but does not include the consolidated financial statements and our auditor's report thereon, which we obtained prior to the date of this auditor's report.

PricewaterhouseCoopers SpA

Sede legale: Milano 20145 Piazza Tre Torri 2 Tel. 02 77851 Fax 02 7785240 Capitale Sociale Euro 6.890.000,00 i.v. C.F. e P.IVA e Reg. Imprese Milano Monza Brianza Lodi 12979880155 Iscritta al n° 119644 del Registro dei Revisori Legali - Altri Uffici: Ancona 60131 Via Sandro Totti 1 Tel. 071 2132311 - Bari 70122 Via Abate Gimma 72 Tel. 080 5640211 - Bergamo 24121 Largo Belotti 5 Tel. 035 229691 - Bologna 40126 Via Angelo Finelli 8 Tel. 051 6186211 - Brescia 25121 Viale Dora d'Anzio 28 Tel. 030 3697591 - Catania 95129 Corso Italia 302 Tel. 095 7532311 - Firenze 50121 Viale Gramsci 15 Tel. 055 2482811 - Genova 16121 Piazza Piccapietra 9 Tel. 010 29041 - Napoli 80121 Via del Mille 16 Tel. 081 36181 - Padova 35138 Via Vicenza 4 Tel. 049 8734811 - Palermo 90141 Via Marchese Ugo 60 Tel. 091 349737 - Parma 43121 Viale Tanara 20/A Tel. 0521 275911 - Pescara 65127 Piazza Ettore Troilo 8 Tel. 085 4545711 - Roma 00154 Largo Paschetti 29 Tel. 06 570251 - Torino 10122 Corso Palestro 10 Tel. 011 556771 - Trento 38122 Viale della Costituzione 33 Tel. 0461 237004 - Treviso 31100 Viale Fellissent 90 Tel. 0422 696911 - Trieste 34125 Via Cesare Battisti 18 Tel. 040 3480781 - Udine 33100 Via Pascolle 43 Tel. 0432 25789 - Varese 21100 Via Alluvato 43 Tel. 0332 285039 - Verona 37135 Via Francia 21/C Tel. 045 8263001 - Vicenza 36100 Piazza Pontelandolfo 9 Tel. 0444 393311

www.pwc.com/it



Our opinion on the consolidated financial statements does not cover the other information and we do not express any form of assurance conclusion thereon.

In connection with our audit of the consolidated financial statements, our responsibility is to read the other information identified above and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the financial statements or our knowledge obtained in the audit, or otherwise appears to be materially misstated. If, based on the work we have performed on the other information that we obtained prior to the date of this auditor's report, we conclude that there is a material misstatement of this other information, we are required to report that fact. We have nothing to report in this regard.

Other Matters

The consolidated financial statements of the Fund for the year ended 31 December 2021 were audited by another auditor who expressed an unmodified opinion on those statements on 4 March 2022. Note 2(b) illustrates the effects of the restatement of some comparative data relating to the previous year, with respect to the data previously presented, as a consequence of the voluntary change in accounting policy for loans, contributions and grants.

Responsibilities of the President and those charged with governance for the Consolidated Financial Statements

The President is responsible for the preparation and fair presentation of the consolidated financial statements in accordance with IFRS, and for such internal control as the President determines is necessary to enable the preparation of the consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the consolidated financial statements, the President is responsible for assessing the Fund's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless the President either intends to liquidate the Fund or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Fund's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with ISAs will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of the consolidated financial statements.



As part of our audit conducted in accordance with ISAs, we exercised professional judgment and maintained professional skepticism throughout the audit. Furthermore:

- We identified and assessed the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error; we designed and performed audit procedures responsive to those risks; we obtained audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control;
- We obtained an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Group's internal control;
- We evaluated the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by the President;
- We concluded on the appropriateness of the President's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Fund's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the consolidated financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Fund to cease to continue as a going concern;
- We evaluated the overall presentation, structure and content of the consolidated financial statements, including the disclosures, and whether the consolidated financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation;
- We obtained sufficient appropriate audit evidence regarding the financial information of the entities or business activities within the Fund to express an opinion on the consolidated financial statements. We are responsible for the direction, supervision and performance of the group audit. We remain solely responsible for our audit opinion on the consolidated financial statements.

We communicated with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identified during our audit.

Rome, 10 March 2023

PricewaterhouseCoopers SpA


Scott Cunningham
(Partner)

RAPPORT INDÉPENDANT D'ASSURANCE RAISONNABLE RELATIF À L'ÉVALUATION DE LA DIRECTION
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
CONTRÔLE INTERNE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT INDÉPENDANT D'ASSURANCE RAISONNABLE RELATIF À L'ÉVALUATION DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au Fonds international de développement agricole

Nous avons été engagés pour réaliser une mission d'assurance raisonnable sur l'évaluation de la direction selon laquelle le Fonds international de développement agricole (« le Fonds » ou « le FIDA ») avait, au 31 décembre 2022, maintenu un système efficace de contrôle interne de l'information financière, comme indiqué dans la déclaration ci-jointe de la direction du FIDA sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière.

Responsabilités de la direction

La direction du FIDA est chargée de la mise en œuvre et du maintien d'un contrôle interne efficace de l'information financière ainsi que de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière conformément aux critères relatifs à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière établis dans le Cadre intégré de contrôle interne (2013) publié par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway. La direction du Fonds est aussi chargée de la préparation de la déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière.

Indépendance et contrôle qualité

Nous avons respecté les exigences en matière d'indépendance et d'éthique du Code de déontologie des professionnels comptables, publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable, qui repose sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de prudence, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre cabinet applique la norme internationale de contrôle qualité 1 (ISQC Italie 1) et, en conséquence, dispose d'un système complet de contrôle qualité comprenant des règles et des procédures documentées relatives au respect des exigences de déontologie, des normes professionnelles et des obligations légales et réglementaires applicables.

Responsabilités du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer, sur la base de l'examen que nous avons réalisé, une opinion sur la déclaration de la direction concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Nous avons entrepris notre mission conformément à la Norme internationale relative aux missions d'assurance « *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Information* » (« *ISAE 3000 revised* ») publiée par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance pour les missions d'assurance raisonnable. En vertu de cette norme, nous devons planifier et effectuer des travaux afin d'obtenir une assurance raisonnable que la déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière est dépourvue d'anomalie significative.

Notre mission a consisté à exécuter des procédures en vue de recueillir des données probantes sur la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle du contrôle interne de l'information financière, sur lequel se fonde la déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Le choix de ces procédures est laissé à l'appréciation du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation des risques que la déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière contienne des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, le commissaire aux comptes prend en considération le contrôle interne portant sur la préparation des états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2022 ci-joints.

Nous estimons que les données probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne de l'information financière

Le système de contrôle interne de l'information financière d'une entité est conçu pour offrir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers destinés à la publication, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne de l'information financière d'une entité englobe les politiques et procédures qui: i) ont trait à la tenue de registres reflétant, avec un degré raisonnable de détail, de précision et d'exactitude, les transactions et les dispositions relatives aux actifs de la société; ii) offrent un degré d'assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées autant que de besoin afin de permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptés, et que les recettes et les dépenses de la société sont expressément effectuées conformément aux autorisations de la direction de l'entité; iii) offrent un degré d'assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection, en temps utile, de l'acquisition, de l'utilisation ou de la disposition non autorisées des actifs de la société susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur les états financiers.

Compte tenu de ses limites intrinsèques, il est possible que le contrôle interne de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de déceler les déclarations erronées. Par ailleurs, les prévisions de toute évaluation de l'efficacité pour des périodes futures sont soumises au risque d'une inadéquation des contrôles du fait de la modification des conditions, ou d'une diminution du degré de respect des politiques ou procédures.

Opinion

À notre avis, l'évaluation de la direction selon laquelle le FIDA avait maintenu, au 31 décembre 2022, un système de contrôle interne de l'information financière efficace, a été réalisée, à tous égards importants, conformément aux critères établis dans le Cadre intégré de contrôle interne (2013) publié par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway.

Rome, le 10 mars 2023

PricewaterhouseCoopers S.p.A.

Scott Cunningham

(partenaire)

Rapport du commissaire aux comptes indépendant
Fonds international de développement agricole
États financiers consolidés au 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes indépendant

Au Fonds international de développement agricole

Notre opinion

Nous avons procédé à la vérification des états financiers consolidés du Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »), qui comprennent le bilan (chiffres consolidés et FIDA seulement) au 31 décembre 2022, les états du résultat global (chiffres consolidés et FIDA seulement) et de la variation des fonds propres (chiffres consolidés et FIDA seulement), l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date (chiffres consolidés et FIDA seulement), l'état des contributions complémentaires et supplémentaires, l'état des contributions complémentaires cumulées de 1978 à 2022, l'état des contributions des États membres et des donateurs pour l'Initiative PPTTE et des contributions à l'apurement des arriérés, les contributions reçues en 2022, les montants non décaissés, la synthèse du Programme pour la résilience du monde rural et les notes relatives aux états financiers consolidés.

À notre avis, les états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière, les résultats financiers et les flux de trésorerie du Fonds au 31 décembre 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Base pour fonder notre opinion

Nous avons effectué l'audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Nos obligations au titre de ces normes sont décrites en détail dans la section *Responsabilités du commissaire aux comptes dans le cadre de la vérification des états financiers consolidés* du présent rapport. Conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (et notamment aux normes internationales en matière d'indépendance), publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable, nous n'avons aucun lien avec le Fonds. Nous nous sommes acquittés de nos autres obligations éthiques conformément audit code. Nous estimons que les données probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Informations autres que les États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2022 et Rapport du commissaire aux comptes y relatif

La direction est responsable des autres informations. On entend par là les informations figurant dans l'« Examen de haut niveau des états financiers du FIDA pour 2022 » mais non dans les états financiers consolidés et dans notre rapport d'audit y relatif et obtenues avant la date du présent rapport d'audit.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne porte pas sur les autres informations; nous n'exprimons donc aucune forme de conclusion les concernant en matière d'assurance.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers consolidés, nous avons l'obligation de lire les autres informations mentionnées plus haut et, ce faisant, de déterminer si les autres informations présentent des incohérences importantes avec les états financiers consolidés ou les connaissances acquises au cours de l'audit ou semblent par ailleurs présenter des anomalies significatives. Si, au terme de notre travail d'audit sur les autres informations obtenues avant la date du présent rapport du commissaire aux comptes, nous remarquons une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus d'en rendre compte. Nous n'avons aucune observation à formuler en la matière.

Questions diverses

Les états financiers consolidés du Fonds pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2021 ont été vérifiés par un autre commissaire aux comptes, qui a délivré une opinion d'audit sans réserve le 4 mars 2022. La note 2b) illustre les effets du retraitement de certaines données comparatives relatives à l'année précédente, par rapport aux données présentées précédemment, en conséquence de la modification volontaire des règles comptables applicables aux prêts, aux contributions et aux dons.

Responsabilités du Président et des personnes chargées de la gouvernance en relation avec les états financiers consolidés

Le Président est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Président doit évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, en mentionnant, le cas échéant, les problèmes de continuité d'exploitation et en utilisant le principe de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention, ou n'a pas d'autre solution réaliste, que de liquider le Fonds ou de cesser son activité.

Les personnes chargées de la gouvernance sont chargées de superviser le processus d'établissement des états financiers.

Responsabilités du commissaire aux comptes dans le cadre de la vérification des états financiers consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de dresser un rapport d'audit exposant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit mené en conformité avec les normes ISA sera, à coup sûr, en mesure de détecter une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent être dues à une fraude ou à une erreur; elles sont jugées significatives si elles peuvent, individuellement ou collectivement, influencer les décisions économiques que prennent des utilisateurs sur la base de ces états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre audit mené en conformité avec les normes ISA, nous avons exercé un jugement professionnel et avons fait preuve d'esprit critique tout au long de la réalisation de l'audit. En outre,

- nous avons identifié et évalué les risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; nous avons conçu et exécuté des procédures d'audit répondant à ces risques; nous avons recueilli des données probantes suffisantes et appropriées pour nous permettre de formuler une opinion. Le risque de ne pas détecter d'anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas détecter d'anomalie significative résultant d'une erreur, la fraude pouvant impliquer des actes de collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, des assertions inexactes ou le contournement du contrôle interne;
- nous avons acquis une compréhension du contrôle interne pertinente dans le cadre de l'audit, en vue de définir des procédures d'audit adéquates et adaptées aux circonstances et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- nous avons évalué l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables et des communications connexes effectuées par le Président;
- nous avons conclu sur la pertinence comptable de l'usage par le Président du principe de la base de continuité d'exploitation et, à partir des données probantes recueillies au cours de l'audit, déterminé l'existence éventuelle d'incertitudes significatives liées à des événements ou à des circonstances pouvant jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous estimons qu'une telle incertitude significative existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations y relatives figurant dans les états financiers consolidés ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les données probantes obtenues au cours de l'audit, à la date de notre rapport d'audit. Des événements ou circonstances ultérieurs pourraient cependant amener le Fonds à cesser son activité;
- nous avons évalué la présentation, la structure et la teneur d'ensemble des états financiers consolidés, notamment les informations, et déterminé si les états financiers consolidés étaient représentatifs des transactions et événements sous-jacents permettant d'obtenir une image fidèle;
- nous avons obtenu suffisamment de données probantes adéquates concernant les informations financières des entités ou des activités du Fonds pour formuler une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la performance de l'audit du groupe. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés.

Nous avons communiqué aux personnes chargées de la gouvernance différentes informations, notamment l'étendue et le calendrier prévus de l'audit, ainsi que tout résultat significatif de ce dernier, en particulier les déficiences importantes du contrôle interne identifiées au cours de notre audit.

Rome, le 10 mars 2023

PricewaterhouseCoopers S.p.A.

États des contributions

Tableau 1
État récapitulatif des contributions
(en milliers d'USD)

	2022	2021
Reconstitutions		
Contributions initiales	1 017 370	1 017 371
Première reconstitution	1 016 564	1 016 564
Deuxième reconstitution	567 245	567 245
Troisième reconstitution	553 881	553 881
Quatrième reconstitution	361 421	361 421
Cinquième reconstitution	441 401	441 401
Sixième reconstitution	567 021	567 021
Septième reconstitution	654 640	654 640
Huitième reconstitution	963 550	963 550
Neuvième reconstitution	987 355	982 852
Dixième reconstitution	913 914	912 091
Onzième reconstitution	1 038 389	1 036 304
Douzième reconstitution	1 043 735	973 844
Total FIDA	10 126 486	10 048 185
Programme spécial pour l'Afrique (PSA)		
PSA phase I	288 868	288 868
PSA phase II	62 364	62 364
Total PSA	351 232	351 232
Contributions spéciales ^a	20 369	20 369
Total des contributions aux reconstitutions	10 498 087	10 419 786
Contributions complémentaires		
FBSA	80 002	80 002
Initiative PPTE	19 679	19 679
Contributions complémentaires ASAP	310 645	310 645
Contributions complémentaires non affectées – Dixième reconstitution	59 240	59 240
Contributions complémentaires non affectées – Onzième reconstitution	48 772	49 145
Autres contributions complémentaires	58 798	58 798
Total contributions complémentaires	577 136	577 509
Autres		
Contributions à l'Initiative PPTE n'entrant pas dans le cadre des contributions à la reconstitution des ressources	267 463	267 463
Contributions du FBSA n'entrant pas dans le cadre des contributions à la reconstitution des ressources	63 836	63 836
Contributions versées dans le cadre de l'apurement des arriérés de la Somalie	4 406	0
Contributions supplémentaires ^b		
Cofinancement des projets	631 602	578 814
Programme de cadres associés	66 787	62 812
Autres fonds supplémentaires	1 482 665	1 437 099
FEM	195 565	178 253
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	51 736	27 274
ITAA	12 000	12 000
Fonds supplémentaires ASAP	83 853	73 971
Total contributions supplémentaires	2 524 208	2 370 223
Total contributions	13 935 136	13 698 817
Total des contributions réparti comme suit:		
Total des contributions aux reconstitutions (voir ci-dessus)	10 498 087	10 419 786
Moins provisions	(120 145)	(123 145)
Moins instruments de contribution conditionnels	(156 034)	(155 522)
Moins compensation au titre du CSD	(37 157)	(37 156)
Total des contributions aux reconstitutions	10 184 751	10 103 963

^a Y compris la contribution spéciale de l'Islande avant son admission et 20 millions d'USD provenant du Fonds de l'OPEP pour le développement international.

^b Y compris les intérêts perçus en vertu de chaque accord.

Tableau 2

Reconstitutions jusqu'à FIDA12: état des contributions des Membres ^a

(Au 31 décembre 2022)

État membre	Reconstitutions jusqu'à FIDA11 (équivalent en milliers d'USD)	FIDA12					
		Instruments déposés			Versements (équivalent en milliers d'USD)		
		Devise	Montant (en milliers)	Équivalent en milliers d'USD	En espèces	Billets à ordre	Total
Afghanistan ^a	-	-	-	-	-	-	-
Albanie	60	-	-	-	-	-	-
Algérie	82 430	USD	500	500	250	-	250
Angola	9 796	USD	2 000	2 000	2 000	-	2 000
Argentine	29 900	USD	833	833	833	-	833
Arménie	80	USD	5	5	5	-	5
Australie ^b	37 247	-	-	-	-	-	-
Autriche	126 973	EUR	16 000	17 432	6 051	-	6 051
Azerbaïdjan	300	USD	10	10	10	-	10
Bangladesh	8 106	USD	2 000	2 000	-	2 000	2 000
Barbade	10	-	-	-	-	-	-
Belgique	149 695	-	-	-	-	-	-
Belize	205	-	-	-	-	-	-
Bénin	582	USD	200	200	194	-	194
Bhoutan	245	-	-	-	-	-	-
Bolivie (État plurinational de)	1 600	-	-	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	332	USD	50	53	53	-	53
Botswana	920	-	-	-	-	-	-
Brésil ^c	104 696	-	-	-	-	-	-
Burkina Faso	734	-	-	-	-	-	-
Burundi	130	USD	50	50	50	-	50
Cambodge	1 815	USD	600	600	600	-	600
Cameroun	4 169	-	-	-	-	-	-
Canada	464 347	CAD	112 500	85 738	40 039	-	40 039
Cabo Verde	69	-	-	-	-	-	-
République centrafricaine	13	-	-	-	-	-	-
Tchad	391	-	-	-	-	-	-
Chili	860	-	-	-	-	-	-
Chine	247 277	CNY	593 853	88 316	31 366	-	31 366
Colombie	1 040	USD	60	60	60	-	60
Comores ^d	31	-	-	-	-	-	-
Congo	818	XAF	55 000	95	95	-	95
République démocratique du Congo	2 070	USD	500	500	500	-	500
Îles Cook	5	USD	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	1 735	USD	217	217	217	-	217
Cuba	106	-	-	-	-	-	-
Chypre	432	USD	60	60	20	-	20
Danemark	152 614	-	-	-	-	-	-
Djibouti	37	-	-	-	-	-	-
Dominique	51	-	-	-	-	-	-
République dominicaine	1 288	-	-	-	-	-	-
Timor-Leste	100	-	-	-	-	-	-
Équateur	1 391	-	-	-	-	-	-
Égypte	29 409	USD	3 000	3 000	3 000	-	3 000
El Salvador	200	USD	100	100	100	-	100
Érythrée	140	-	-	-	-	-	-
Estonie	59	-	-	-	-	-	-
Eswatini	338	USD	40	40	40	-	40
Éthiopie	381	USD	100	100	30	-	30
Fidji	425	-	-	-	-	-	-
Finlande	121 289	EUR	32 101	35 754	25 081	-	25 081

État membre	Reconstitutions jusqu'à FIDA11 (équivalent en milliers d'USD)	FIDA12					
		Instruments déposés			Versements (équivalent en milliers d'USD)		
		Devise	Montant (en milliers)	Équivalent en milliers d'USD	En espèces	Billets à ordre	Total
France	439 615	USD	106 000	106 000	35 000	-	35 000
Gabon	3 837	USD	500	500	-	-	-
Gambie	120	USD	50	50	50	-	50
Géorgie	30	-	-	-	-	-	-
Allemagne	594 544	EUR	88 490	94 904	33 951	-	33 951
Ghana	3 566	USD	1 942	1 942	1 942	-	1 942
Grèce	4 302	EUR	85	89	89	-	89
Grenade	75	USD	20	20	20	-	20
Guatemala	1 693	USD	450	450	150	-	150
Guinée	675	USD	79	79	79	-	79
Guinée-Bissau	30	-	-	-	-	-	-
Guyana	3 268	USD	238	238	238	-	238
Haiti	197	USD	220	220	88	-	88
Honduras	801	-	-	-	-	-	-
Hongrie	100	-	-	-	-	-	-
Islande	375	-	-	-	-	-	-
Inde	216 612	USD	50 460	50 460	17 153	-	17 153
Indonésie	81 959	USD	10 000	10 000	3 000	-	3 000
Iran (République islamique d') ^e	128 750	-	-	-	-	-	-
Iraq	56 599	-	-	-	-	-	-
Irlande ^d	46 951	EUR	12 500	13 480	4 587	-	4 587
Israël	481	USD	25	25	25	-	25
Italie	554 981	EUR	84 000	90 530	27 775	-	27 775
Jamaïque	326	-	-	-	-	-	-
Japon ^b	598 416	JPY	6 084 784	46 116	-	46 116	46 116
Jordanie	1 240	USD	133	133	133	-	133
Kazakhstan	80	USD	17	17	17	-	17
Kenya	6 690	-	-	-	-	-	-
Kiribati	26	-	-	-	-	-	-
République populaire démocratique de Corée	800	-	-	-	-	-	-
République de Corée	46 139	USD	13 560	13 560	2 745	-	2 745
Koweït	218 513	USD	31 000	31 000	9 300	21 700	31 000
République démocratique populaire lao	479	USD	92	92	92	-	92
Liban	495	-	-	-	-	-	-
Lesotho	804	USD	115	115	115	-	115
Libéria	121	-	-	-	-	-	-
Libye	52 000	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	12 409	EUR	3 900	1 486	1 486	-	1 486
Madagascar	776	USD	200	200	200	-	200
Malawi	123	USD	100	100	100	-	100
Malaisie	1 175	USD	70	70	-	-	-
Maldives	101	USD	50	50	50	-	50
Mali	638	USD	281	281	281	-	281
Malte	55	-	-	-	-	-	-
Mauritanie	184	USD	100	100	-	-	-
Maurice	285	-	-	-	-	-	-
Mexique	48 131	USD	1 667	1 667	1 667	-	1 667
Micronésie (États fédérés de)	3	USD	1	1	1	-	1
République de Moldova	135	USD	30	30	30	-	30
Mongolie	215	USD	10	10	10	-	10
Monténégro	0	USD	12	12	12	-	12
Maroc	9 544	USD	800	800	400	400	800

État membre	Reconstitutions jusqu'à FIDA11 (équivalent en milliers d'USD)	FIDA12					
		Instruments déposés			Versements (équivalent en milliers d'USD)		
		Devise	Montant (en milliers)	Équivalent en milliers d'USD	En espèces	Billets à ordre	Total
Mozambique	655	-	-	-	-	-	-
Myanmar	266	USD	6	6	6	-	6
Namibie	360	-	-	-	-	-	-
Népal	419	USD	75	75	75	-	75
Pays-Bas	572 830	EUR	72 500	78 590	30 564	-	30 564
Nouvelle-Zélande	17 710	NZD	4 500	2 938	1 041	-	1 041
Nicaragua	619	USD	150	150	50	-	50
Niger	547	USD	185	185	185	-	185
Nigéria	138 169	-	-	-	-	-	-
Norvège	344 604	NOK	648 000	65 753	21 899	-	21 899
Oman	350	-	-	-	-	-	-
Pakistan	47 930	USD	10 000	10 000	-	-	-
Panama	449	-	-	-	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	170	-	-	-	-	-	-
Paraguay	1 756	-	-	-	-	-	-
Pérou	2 370	USD	375	375	375	-	375
Philippines	2 878	USD	700	700	233	-	233
Portugal	4 384	-	-	-	-	-	-
Qatar	39 980	-	-	-	-	-	-
Roumanie	350	-	-	-	-	-	-
Fédération de Russie	21 000	-	-	-	-	-	-
Rwanda	421	USD	100	100	100	-	100
Saint-Kitts-et-Nevis	20	-	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie	22	-	-	-	-	-	-
Samoa	80	USD	10	10	10	-	10
Sao Tomé-et-Principe °	11	USD	20	20	20	-	20
Arabie saoudite	481 078	-	-	-	-	-	-
Sénégal	997	-	-	-	-	-	-
Seychelles	200	-	-	-	-	-	-
Sierra Leone	97	USD	100	100	100	-	100
Îles Salomon	10	-	-	-	-	-	-
Somalie	10	-	-	-	-	-	-
Afrique du Sud	1 913	USD	500	500	500	-	500
Soudan du Sud	10	-	-	-	-	-	-
Espagne	102 327	-	-	-	-	-	-
Sri Lanka	11 889	USD	1	1	1	-	1
Soudan	1 859	-	-	-	-	-	-
Suède	407 432	SEK	800 000	77 652	26 402	51 250	77 652
Suisse	260 020	CHF	47 000	50 518	15 931	-	15 931
République arabe syrienne	1 817	-	-	-	-	-	-
Tadjikistan	5	USD	2	2	2	-	2
République-Unie de Tanzanie	806	USD	120	120	120	-	120
Thaïlande	2 100	-	-	-	-	-	-
Togo	267	-	-	-	-	-	-
Tonga	55	USD	50	50	50	-	50
Tunisie	6 528	USD	1 250	1 250	409	-	409
Türkiye	28 636	USD	5 000	5 000	1 000	-	1 000
Ouganda	922	USD	300	300	300	-	300
Émirats arabes unis	60 180	USD	3 000	3 000	1 000	-	1 000
Royaume-Uni	515 170	-	-	-	-	-	-
États-Unis d'Amérique	1 064 174	USD	43 000	43 000	43 000	-	43 000
Uruguay	1 125	-	-	-	-	-	-
Ouzbékistan	55	USD	50	50	50	-	50
Venezuela (République bolivarienne du)	196 258	-	-	-	-	-	-

État membre	Reconstitutions jusqu'à FIDA11 (équivalent en milliers d'USD)	FIDA12					
		Instruments déposés			Versements (équivalent en milliers d'USD)		
		Devise	Montant (en milliers)	Équivalent en milliers d'USD	En espèces	Billets à ordre	Total
Viet Nam	3 903	USD	600	600	200	-	200
Yémen	4 348	-	-	-	-	-	-
Yougoslavie	108	-	-	-	-	-	-
Zambie ^f	894	-	-	-	-	-	-
Zimbabwe	2 803	USD	200	200	200	-	200
Total des contributions au 31 décembre 2022	9 082 751			1 043 735	395 203	121 466	516 669
Pour 2021	9 074 341			973 844	55 834	59 420	115 254

^a Les montants sont exprimés en milliers de dollars des États-Unis. La contribution de l'Afghanistan (93 USD) n'apparaît par conséquent pas.

^b L'Australie n'est plus membre du FIDA depuis le 31 juillet 2007.

^c Voir note 6 a).

^d Voir notes 7 a) et b).

^e Outre les 6 millions d'EUR qu'elle s'est engagée à verser au titre de la Huitième reconstitution, l'Irlande a fait une contribution supplémentaire de 891 000 EUR.

^f Les paiements comprennent les sommes versées en espèces ou sous forme de billets à ordre. Les montants sont exprimés en milliers de dollars des États-Unis. Les contributions de moins de 500 USD n'apparaissent pas dans l'appendice G. La contribution de la Zambie (148 USD) ne figure donc pas dans le tableau ci-dessus.

Tableau 3
PSA: État des contributions
(Au 31 décembre 2022)

Donateur	Devise	Première phase		Deuxième phase		Total
		Instruments déposés		Instruments déposés		
		Montant	Équivalent en milliers d'USD	Montant	Équivalent en milliers d'USD	
Australie	AUD	500	389	-	-	389
Belgique	EUR	31 235	34 975	11 155	12 263	47 238
Danemark	DKK	120 000	18 673	-	-	18 673
Djibouti	USD	1	1	-	-	1
Union européenne	EUR	15 000	17 619	-	-	17 619
Finlande	EUR	9 960	12 205	-	-	12 205
France	EUR	32 014	37 690	3 811	4 008	41 698
Allemagne	EUR	14 827	17 360	-	-	17 360
Grèce	USD	37	37	40	40	77
Guinée	USD	25	25	-	-	25
Irlande	EUR	380	418	253	289	707
Italie	EUR	15 493	23 254	5 132	6 785	30 039
Italie	USD	10 000	10 000	-	-	10 000
Japon	JPY	2 553 450	21 474	-	-	21 474
Koweït	USD	-	-	15 000	15 000	15 000
Luxembourg	EUR	247	266	-	-	266
Mauritanie	USD	25	25	-	-	25
Pays-Bas	EUR	15 882	16 174	8 848	9 533	25 707
Nouvelle-Zélande	NZD	500	252	-	-	252
Niger	EUR	15	18	-	-	18
Nigéria	USD	-	-	250	250	250
Norvège	NOK	138 000	19 759	-	-	19 759
Espagne	USD	1 000	1 000	-	-	1 000
Suède	SEK	131 700	19 055	25 000	4 196	23 251
Suisse	CHF	25 000	17 049	-	-	17 049
Royaume-Uni	GBP	7 000	11 150	-	-	11 150
États-Unis d'Amérique	USD	10 000	10 000	10 000	10 000	20 000
31 décembre 2022			288 868		62 364	351 232
31 décembre 2021			288 868		62 364	351 232

Tableau 4
État des contributions reçues des États membres en 2022
 Au 31 décembre 2022
 (en milliers d'USD)

État membre	Instruments déposés ^{a, b}	Dépôt sous forme de billets à ordre ^b	Paiements	
			En espèces	Encaissement de billets à ordre
FIDA3				
Libye				2 000
Total FIDA3	-	-	-	2 000
FIDA9				
Nigéria			4 502	-
Total FIDA9	-	-	4 502	-
FIDA10				
République démocratique du Congo	100	-	100	-
République dominicaine	-	-	14	-
Nigéria	-	-	1 710	-
Total FIDA10	100	-	1 824	-
FIDA11				
République démocratique du Congo	100	-	100	-
République dominicaine	-	-	150	-
Équateur	-	-	150	-
Fidji	-	-	25	-
Guatemala	-	-	75	-
Japon	-	-	-	13 833
Kenya	-	-	136	-
Pakistan	-	-	3 217	-
Tunisie	-	-	698	-
Ouganda	-	-	7	-
Total FIDA11	100	-	4 558	13 833
FIDA12				
Algérie	500	-	250	-
Argentine	-	-	833	-
Arménie	-	-	5	-
Autriche	-	-	6 050	-
Azerbaïdjan	-	-	10	-
Bosnie-Herzégovine	-	-	53	-
Canada	29 467	-	20 245	-
Chine	-	-	31 366	-
Colombie	-	-	60	-
Congo	-	-	95	-
République démocratique du Congo	500	-	500	-
Chypre	-	-	20	-
Égypte	-	-	3 000	-
El Salvador	-	-	100	-
Eswatini	-	-	40	-
Éthiopie	100	-	30	-
Finlande	-	-	5 671	-
France	-	-	35 000	-
Allemagne	-	25 570	-	23 892
Ghana	-	-	1 940	-
Grèce	-	-	89	-
Grenade	-	-	20	-
Guatemala	-	-	150	-
Guinée	-	-	79	-
Haïti	-	-	88	-
Inde	3 460	-	17 153	-
Indonésie	-	-	3 000	-
Irlande	-	-	4 587	-
Israël	-	-	25	-
Italie	-	-	27 775	-
Japon	-	23 004	-	-

Jordanie	-	-	67	-
Kazakhstan	-	-	10	-
République de Corée	13 560	-	2 745	-
Koweït	-	-	-	9 300
Luxembourg	-	-	1 486	-
Madagascar	-	-	97	-
Malaisie	70	-	-	-
Micronésie (États fédérés de)	-	-	1	-
République de Moldova	30	-	30	-
Mongolie	-	-	10	-
Maroc	800	400	400	-
Myanmar	-	-	6	-
Pays-Bas	-	-	30 564	-
Nouvelle-Zélande	3 068	-	1 041	-
Nicaragua	-	-	50	-
Norvège	14 064	-	21 899	-
Pérou	375	-	375	-
Philippines	-	-	233	-
Samoa	-	-	10	-
Sao Tomé-et-Principe	-	-	5	-
Afrique du Sud	-	-	500	-
Suède	-	87 167	-	26 402
Suisse	-	-	15 931	-
Tadjikistan	-	-	2	-
République-Unie de Tanzanie	-	-	120	-
Tonga	-	-	50	-
Tunisie	1 250	-	409	-
Türkiye	-	-	1 000	-
Ouganda	-	-	300	-
Émirats arabes unis	-	-	1 000	-
États-Unis d'Amérique	-	-	43 000	-
Viet Nam	-	-	200	-
Total FIDA12	67 244	136 141	279 775	59 594
Total général	67 444	136 141	290 659	75 427

^a Les instruments déposés comprennent également les équivalents comptabilisés au titre des versements en espèces ou des tirages sur billets à ordre lorsque ces paiements n'étaient pas assortis d'un instrument de contribution.

^b Les instruments et billets à ordre libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis dans cette monnaie à la date où ils sont déposés.

État des prêts

Tableau 1

État de l'encours des prêts

(Aux 31 décembre 2022 et 2021)
(Montants exprimés en milliers)

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>	<i>Fraction décaissée</i>	<i>Fraction non décaissée</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Encours des prêts</i>
Prêts en USD					
Angola	55 545	19 869	35 676	-	19 869
Argentine	25 400	7 738	17 662	1 230	6 508
Bangladesh	239 403	118 042	121 361	25 500	92 542
Belize	8 000	3 619	4 381	534	3 085
Bénin	11 080	-	11 080	-	-
Bhoutan	19 216	4 157	15 059	-	4 157
Bolivie (État plurinational de)	23 600	1 500	22 100	-	1 500
Brésil	48 000	-	48 000	-	-
Burkina Faso	19 000	15 758	3 242	-	15 758
Burundi	12 750	500	12 250	-	500
Cabo Verde	2 003	2 003	-	1 702	301
Cambodge	159 446	61 248	98 198	-	61 248
Cameroun	1 100	1 100	-	-	1 100
République centrafricaine	8 050	1 602	6 448	-	1 602
Chine	286 500	101 080	185 420	2 650	98 430
Côte d'Ivoire	36 889	16 793	20 096	-	16 793
République démocratique du Congo	71 840	1 300	70 540	-	1 300
Djibouti	16 401	9 513	6 888	288	9 225
République dominicaine	24 030	2 424	21 606	-	2 424
Équateur	45 426	1 958	43 468	-	1 958
Eswatini	8 950	4 310	4 640	-	4 310
Gambie	4 255	1 318	2 937	-	1 318
Ghana	99 000	18 526	80 474	-	18 526
Grenade	6 400	4 661	1 739	-	4 661
Guatemala	11 330	-	11 330	-	-
Guinée	36 950	9 171	27 779	-	9 171
Guinée-Bissau	13 990	3 378	10 612	-	3 378
Guyana	7 960	3 995	3 965	597	3 398
Haïti	3 500	3 500	-	3 019	481
Honduras	16 330	160	16 170	-	160
Inde	324 745	39 834	284 911	1 172	38 662
Indonésie	95 185	50 755	44 430	-	50 755
Iraq	15 730	1 000	14 730	-	1 000
Jordanie	8 400	6 533	1 867	840	5 693
Kenya	40 000	19 556	20 444	-	19 556
République démocratique populaire lao	13 235	-	13 235	-	-
Liban	4 900	-	4 900	-	-
Libéria	72 643	18 971	53 672	-	18 971
Madagascar	61 000	-	61 000	-	-
Malawi	51 000	15 086	35 914	-	15 086
Maldives	3 285	420	2 865	-	420
Mauritanie	4 740	1 450	3 290	-	1 450
Mexique	45 492	9 226	36 266	1 716	7 510
Mozambique	17 000	6 888	10 112	-	6 888
Myanmar	8 984	2 750	6 234	-	2 750
Népal	109 210	18 090	91 120	9 810	8 280
Nicaragua	21 034	17 854	3 180	-	17 854
Niger	80 000	-	80 000	-	-
Nigéria	189 070	44 316	144 754	-	44 316
Pakistan	194 100	121 389	72 711	-	121 389
Papouasie-Nouvelle-Guinée	25 500	7 700	17 800	638	7 062
Paraguay	10 000	5 987	4 013	334	5 653
Pérou	24 000	5 710	18 290	-	5 710
Philippines	70 519	20 394	50 125	1 184	19 210
République de Moldova	18 200	12 261	5 939	910	11 351
Rwanda	3 740	-	3 740	-	-
Sierra Leone	40 200	15 330	24 870	-	15 330
Soudan du Sud	1 900	180	1 720	-	180
Sri Lanka	108 100	41 764	66 336	12 340	29 424
Tadjikistan	22 080	10 016	12 064	-	10 016
Togo	15 561	-	15 561	-	-
Tonga	900	200	700	-	200
Türkiye	8 200	7 855	345	-	7 855
Ouganda	75 820	14 347	61 473	-	14 347

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>	<i>Fraction décaissée</i>	<i>Fraction non décaissée</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Encours des prêts</i>
République-Unie de Tanzanie	68 338	12 796	55 542	8 184	4 612
Ouzbékistan	92 400	45 120	47 280	-	45 120
Viet Nam	85 500	26 959	58 541	2 125	24 834
Zambie	14 479	6 609	7 870	-	6 609
Zimbabwe	72 840	1 390	71 450	-	1 390
Sous-total (en USD) ^a	3 440 374	1 027 959	2 412 415	74 773	953 186
Prêts en EUR					
Angola	26 200	6 836	19 364	-	6 836
Argentine	22 680	13 404	9 276	3 024	10 380
Bangladesh	71 850	60 860	10 990	-	60 860
Bénin	55 120	7 237	47 883	-	7 237
Bosnie-Herzégovine	22 907	14 167	8 740	1 482	12 685
Burkina Faso	64 885	19 899	44 986	-	19 899
Cameroun	48 736	-	48 736	-	-
Tchad	10 795	1 144	9 651	-	1 144
Chine	70 099	70 099	-	8 817	61 282
Comores	5 830	1 053	4 777	-	1 053
Congo	6 600	-	6 600	-	-
Côte d'Ivoire	15 640	830	14 810	-	830
Cuba	24 100	8 421	15 679	501	7 920
Équateur	1 772	1 772	-	-	1 772
Égypte	160 890	31 765	129 125	13 400	18 365
El Salvador	10 850	7 636	3 214	-	7 636
Eswatini	8 550	6 899	1 651	1 425	5 474
Gabon	5 431	1 913	3 518	-	1 913
Géorgie	16 000	8 585	7 415	-	8 585
Indonésie	167 800	67 519	100 281	-	67 519
Jordanie	11 350	3 108	8 242	-	3 108
Kenya	101 011	15 199	85 812	-	15 199
Lesotho	14 010	2 101	11 909	-	2 101
Madagascar	89 050	-	89 050	-	-
Mali	72 920	4 574	68 346	-	4 574
Mauritanie	5 000	-	5 000	-	-
Mexique	1 297	1 297	-	324	973
Monténégro	3 880	3 700	180	647	3 053
Maroc	72 465	20 891	51 574	-	20 891
Niger	65 270	10 977	54 293	-	10 977
Pakistan	74 090	-	74 090	-	-
Paraguay	15 800	3 704	12 096	527	3 177
Philippines	50 110	39 181	10 929	12 604	26 577
République de Moldova	18 939	261	18 678	-	261
Rwanda	28 910	-	28 910	-	-
Sao Tomé-et-Principe	970	727	243	-	727
Sénégal	111 875	20 690	91 185	-	20 690
Soudan	11 300	1 830	9 470	-	1 830
Togo	15 780	2 353	13 427	-	2 353
Tunisie	42 350	7 938	34 412	-	7 938
Türkiye	70 194	14 332	55 862	1 587	12 745
Sous-total EUR	1 693 306	482 902	1 210 405	44 338	438 564
Equivalent en USD	1 807 181	515 376	1 291 805	47 318	468 058
Prêts libellés en DTS ^a					
Albanie	34 462	34 462	-	16 172	18 290
Angola	24 400	24 086	314	8 098	15 988
Argentine	16 858	16 858	-	13 643	3 215
Arménie	60 942	60 942	-	19 447	41 495
Azerbaïdjan	43 931	43 931	-	11 917	32 014
Bangladesh	438 220	437 386	834	143 047	294 339
Belize	1 847	1 847	-	1 386	461
Bénin	94 190	87 648	6 542	38 741	48 907
Bhoutan	38 492	38 425	67	13 700	24 725
Bolivie (État plurinational de)	72 492	70 998	1 494	28 972	42 026
Bosnie-Herzégovine	45 686	45 686	-	17 449	28 237
Botswana	842	842	-	627	215
Brésil	110 034	110 025	9	52 581	57 444
Burkina Faso	83 846	83 838	8	31 504	52 334
Burundi	40 859	40 859	-	21 782	19 077
Cabo Verde	24 691	21 891	2 800	5 820	16 071
Cambodge	62 365	62 360	5	10 948	51 412
Cameroun	119 000	87 979	31 021	16 642	71 337
République centrafricaine	26 215	26 215	-	14 392	11 823
Tchad	18 138	18 138	-	5 170	12 968
Chine	515 741	515 741	-	238 390	277 351

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>	<i>Fraction décaissée</i>	<i>Fraction non décaissée</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Encours des prêts</i>
Colombie	32 024	32 022	2	16 459	15 563
Comores	5 292	5 291	1	2 537	2 754
Congo	22 080	21 957	123	3 583	18 374
République démocratique du Congo	50 370	44 516	5 854	19 335	25 181
Côte d'Ivoire	21 117	21 117	-	7 950	13 167
Cuba	6 850	6 840	10	2 055	4 785
Djibouti	7 146	7 146	-	2 176	4 970
Dominique	1 146	1 146	-	920	226
République dominicaine	17 902	17 902	-	8 875	9 027
Équateur	26 610	25 522	1 088	11 563	13 959
Égypte	176 877	176 172	705	93 016	83 156
El Salvador	45 265	45 265	-	22 924	22 341
Guinée équatoriale	5 794	5 794	-	5 135	659
Érythrée	29 142	24 240	4 902	9 318	14 922
Eswatini	3 473	3 473	-	2 154	1 319
Éthiopie	416 527	370 993	45 534	70 316	300 677
Gabon	3 529	3 529	-	2 810	719
Gambie	34 187	34 187	-	14 532	19 655
Géorgie	30 370	30 370	-	9 455	20 915
Ghana	182 125	175 231	6 894	45 886	129 345
Grenade	1 632	1 632	-	930	702
Guatemala	15 366	15 366	-	14 911	455
Guinée	64 160	64 160	-	33 356	30 804
Guinée-Bissau	8 487	8 487	-	3 846	4 641
Guyana	8 522	8 522	-	3 888	4 634
Haïti	58 463	58 463	-	29 615	28 848
Honduras	87 603	85 566	2 037	34 256	51 310
Inde	595 543	568 229	27 314	236 905	331 324
Indonésie ^b	155 017	155 017	-	60 455	94 562
Jordanie	14 432	14 431	1	7 948	6 483
Kenya	173 090	159 434	13 656	28 574	130 860
République populaire démocratique de Corée	50 496	50 496	-	10 539	39 957
Kirghizistan	43 934	25 011	18 923	3 686	21 325
République démocratique populaire lao	65 202	54 839	10 363	21 921	32 918
Liban	2 406	2 406	-	1 183	1 223
Lesotho	30 606	30 091	515	11 279	18 812
Libéria	27 296	22 399	4 897	3 037	19 362
Madagascar ^b	197 432	174 642	22 790	42 686	131 956
Malawi ^b	168 680	103 493	65 187	37 500	65 993
Maldives	10 793	10 793	-	4 666	6 127
Mali	137 964	135 532	2 432	43 399	92 133
Mauritanie	49 545	49 545	-	20 225	29 320
Maurice	1 205	1 205	-	1 034	171
Mexique	32 352	31 077	1 275	20 550	10 527
Mongolie	27 169	27 105	64	5 709	21 396
Maroc	46 758	46 071	687	27 519	18 552
Mozambique	143 413	143 330	83	48 310	95 020
Myanmar	52 550	16 884	35 666	-	16 884
Népal	118 702	96 493	22 209	42 160	54 333
Nicaragua	49 474	49 474	-	16 263	33 211
Niger	90 916	89 432	1 484	18 112	71 320
Nigéria	212 379	187 134	25 245	29 622	157 512
Pakistan	324 733	271 429	53 304	96 392	175 037
Papouasie-Nouvelle-Guinée	23 450	23 186	264	3 259	19 927
Paraguay	16 298	16 298	-	5 522	10 776
Pérou	47 423	45 356	2 067	11 190	34 166
Philippines	83 100	80 544	2 556	31 444	49 100
République de Moldova	55 612	55 612	-	9 708	45 904
Rwanda ^b	194 497	176 687	17 810	39 060	137 627
Samoa	1 908	1 908	-	1 198	710
Sao Tomé-et-Principe	13 747	13 747	-	6 681	7 066
Sénégal	112 445	109 317	3 128	28 349	80 968
Seychelles	1 980	1 875	105	990	885
Sierra Leone	45 736	45 736	-	18 059	27 677
Îles Salomon	4 069	4 069	-	1 690	2 379
Somalie ^b	16 900	16 900	-	2 525	14 375
Sri Lanka	156 846	154 756	2 090	52 562	102 194
Soudan	145 606	145 603	3	77 002	68 601
République arabe syrienne	15 220	12 928	2 292	5 180	7 748
Tadjikistan	6 200	6 200	-	-	6 200
Macédoine du Nord	11 721	11 721	-	5 523	6 198
Togo	24 583	22 226	2 357	11 414	10 812

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>	<i>Fraction décaissée</i>	<i>Fraction non décaissée</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Encours des prêts</i>
Tonga	5 929	5 833	96	2 795	3 038
Tunisie	33 290	32 304	986	17 324	14 980
Türkiye	43 116	43 115	1	26 472	16 643
Ouganda	322 100	246 437	75 663	68 786	177 651
République-Unie de Tanzanie	225 249	225 249	-	59 157	166 092
Uruguay	2 081	2 081	-	717	1 364
Ouzbékistan	22 922	20 245	2 677	2 224	18 021
Venezuela (République bolivarienne du)	10 450	10 450	-	8 846	1 604
Viet Nam	216 205	216 205	-	44 132	172 073
Yémen	138 389	138 389	-	48 917	89 472
Zambie	128 831	128 795	36	41 813	86 982
Zimbabwe	8 818	8 818	-	4 770	4 048
Sous-total DTS	8 192 118	7 663 648	528 470	2 659 212	5 004 436
Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie ^c	2 513	2 513	-	1 273	1 240
Total DTS	8 194 631	7 666 161	528 470	2 660 485	5 005 676
Équivalent en USD	10 941 492	10 235 878	705 614	3 552 286	6 683 592
Total encours des prêts au 31 décembre 2022 (en USD)	16 189 047	11 779 213	4 409 834	3 674 377	8 104 836
Autres sommes à recevoir					25 702
Total des montants à recevoir au titre des prêts au 31 décembre 2022 (en USD)					8 130 538
Total encours des prêts au 31 décembre 2021 (en USD)	16 108 265	11 631 798	4 476 462	3 557 810	8 073 993
Autres sommes à recevoir					18 300
Total des montants à recevoir au titre des prêts au 31 décembre 2021 (en USD)					8 092 293

^a Les prêts libellés en droit de tirage spécial, et leur montant cumulé sont convertis dans le bilan. Au 31 décembre 2022, le taux de conversion USD/DTS utilisé pour le calcul était de 1,335. Les prêts libellés en euro ont été évalués au taux de 0,937 EUR pour 1 USD au 31 décembre 2022.

^b Les remboursements incluent la contribution de la Belgique, de l'Italie, de la Suède, des Pays-Bas et de la Norvège à des prêts particuliers consentis à ces pays, ce qui s'est traduit par des remboursements partiels anticipés et par une augmentation correspondante des ressources disponibles pour engagement.

^c Le montant du prêt accordé au Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie est inclus dans le total ci-dessus. Voir note 2 h) ii).

Tableau 2
État récapitulatif des prêts approuvés en valeur nominale par année
(Au 31 décembre 2022)

Année		Prêts approuvés en milliers de la monnaie de libellé				Valeur en milliers d'USD				
		Au 1 ^{er} janvier 2022	En vigueur/ (réductions/ annulations) 2022	Prêts entièrement remboursés	Au 31 décembre 2022	Au 1 ^{er} janvier 2022	En vigueur/ (réductions/ annulations) 2022	Prêts entièrement remboursés	Variation du taux de change DTS/USD	Au 31 décembre 2022
1978	USD	68 530	-	-	68 530	68 530	-	-	-	68 530
2016	USD	188 867	(24 299)	-	164 568	188 867	(24 299)	-	-	164 568
2017	USD	652 173	(35 130)	-	617 043	652 173	(35 130)	-	-	617 043
2018	USD	662 837	(8 042)	-	654 795	662 837	(8 042)	-	-	654 795
2019	USD	386 451	-	-	386 451	386 451	-	-	-	386 451
2020	USD	412 095	-	-	412 095	412 095	-	-	-	412 095
2021	USD	473 489	-	-	473 489	473 489	-	-	-	473 489
2022	USD	-	663 401	-	663 401	-	663 401	-	-	663 401
1979	DTS	201 485	-	-	201 485	282 488	-	-	(13 465)	269 023
1980	DTS	176 647	-	-	176 647	247 665	-	-	(11 805)	235 860
1981	DTS	182 246	-	-	182 246	255 516	-	-	(12 180)	243 336
1982	DTS	103 109	-	-	103 109	144 563	-	-	(6 891)	137 672
1983	DTS	132 091	-	-	132 091	185 195	-	-	(8 827)	176 368
1984	DTS	131 907	-	-	131 907	184 938	-	-	(8 816)	176 122
1985	DTS	59 522	-	-	59 522	83 452	-	-	(3 978)	79 474
1986	DTS	23 663	-	-	23 663	33 176	-	-	(1 581)	31 595
1987	DTS	60 074	-	-	60 074	84 226	-	-	(4 015)	80 211
1988	DTS	52 100	-	-	52 100	73 047	-	-	(3 482)	69 565
1989	DTS	86 206	-	-	86 206	120 864	-	-	(5 762)	115 102
1990	DTS	40 064	-	-	40 064	56 171	-	-	(2 677)	53 494
1991	DTS	98 025	-	-	98 025	137 435	-	-	(6 551)	130 884
1992	DTS	79 888	-	-	79 888	112 005	-	-	(5 339)	106 666
1993	DTS	122 240	-	-	122 240	171 385	-	-	(8 170)	163 215
1994	DTS	122 598	-	-	122 598	171 886	-	-	(8 193)	163 693
1995	DTS	149 100	-	-	149 100	209 042	-	-	(9 964)	199 078
1996	DTS	178 369	-	-	178 369	250 080	-	-	(11 921)	238 159
1997	DTS	219 073	-	-	219 073	307 147	-	-	(14 640)	292 507
1998	DTS	203 208	-	-	203 208	284 904	-	-	(13 580)	271 324
1999	DTS	240 196	-	-	240 196	336 765	-	-	(16 053)	320 712
2000	DTS	237 216	-	-	237 216	332 585	-	-	(15 853)	316 732
2001	DTS	245 034	-	(10 955)	234 079	343 546	-	(14 627)	(16 376)	312 543
2002	DTS	202 769	-	(12 466)	190 303	284 288	-	(16 645)	(13 551)	254 092
2003	DTS	223 470	-	(12 377)	211 093	313 312	-	(16 525)	(14 935)	281 852
2004	DTS	247 518	-	(13 293)	234 225	347 028	-	(17 748)	(16 542)	312 738
2005	DTS	306 516	-	-	306 516	429 746	-	-	(20 485)	409 261
2006	DTS	308 977	-	-	308 977	433 196	-	-	(20 649)	412 547
2007	DTS	255 008	(14)	-	254 994	357 530	(19)	-	(17 042)	340 469
2008	DTS	250 854	(11)	-	250 843	351 705	(15)	-	(16 765)	334 925
2009	DTS	255 041	-	-	255 041	357 575	-	-	(17 044)	340 531
2010	DTS	408 542	(17 611)	-	390 931	572 790	(23 515)	-	(27 303)	521 972
2011	DTS	447 654	(3 080)	-	444 574	627 626	(4 112)	-	(29 917)	593 597
2012	DTS	380 035	(3 831)	-	376 204	532 821	(5 115)	-	(25 398)	502 308
2013	DTS	317 886	(236)	-	317 650	445 686	(315)	-	(21 244)	424 127
2014	DTS	302 273	(149)	-	302 124	423 795	(197)	-	(20 201)	403 397
2015	DTS	443 862	(2 704)	-	441 158	622 308	(3 610)	-	(29 663)	589 035
2016	DTS	183 108	(8 255)	-	174 853	256 723	(11 025)	-	(12 236)	233 462
2017	DTS	216 630	-	-	216 630	303 722	-	-	(14 477)	289 245
2018	DTS	26 090	-	-	26 090	36 578	-	-	(1 743)	34 835
2019	DTS	244 788	-	-	244 788	343 200	-	-	(16 358)	326 842
2020	DTS	61 907	-	-	61 907	86 795	-	-	(4 137)	82 658
2021	DTS	31 574	-	-	31 574	44 268	-	-	(2 110)	42 158
2022	DTS	-	21 050	-	21 050	-	28 106	-	-	28 106
2014	EUR	82 055	-	-	82 055	93 313	-	-	(5 740)	87 573
2015	EUR	246 894	-	-	246 894	280 767	-	-	(17 269)	263 498
2016	EUR	95 790	-	-	95 790	108 932	-	-	(6 701)	102 231
2017	EUR	92 230	-	-	92 230	104 884	-	-	(6 452)	98 432
2018	EUR	116 558	-	-	116 558	132 550	-	-	(8 153)	124 397
2019	EUR	510 220	-	-	510 220	580 222	-	-	(35 690)	544 532
2020	EUR	157 386	(5 080)	-	152 306	178 979	(6 783)	-	(9 647)	162 549
2021	EUR	180 621	-	-	180 621	205 402	-	-	(12 634)	192 768
2022	EUR	-	216 632	-	216 632	-	231 201	-	-	231 201
Total USD		2 844 442	595 930	-	3 440 372	2 844 442	595 930	-	-	3 440 372
Total DTS		8 258 563	(14 841)	(49 091)	8 194 631	11 578 773	(19 817)	(65 545)	(551 919)	10 941 492

Total EUR	1 481 754	211 552	-	1 693 306	1 685 050	224 418	-	(102 286)	1 807 181
Total	12 584 759	792 641	(49 091)	13 328 309	16 108 265	800 531	(65 545)	(654 205)	16 189 045

Tableau 3

Structure des échéances de l'encours des prêts en valeur nominale

(Aux 31 décembre 2022 et 2021)

(en milliers d'USD)

<i>Échéance</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Moins de 1 an	489 577	474 658
1-2 ans	434 614	409 868
2-3 ans	454 214	455 473
3-4 ans	473 629	460 138
4-5 ans	459 888	454 762
5-10 ans	2 135 499	2 112 272
10-15 ans	1 493 752	1 514 265
15-20 ans	1 074 461	1 095 714
20-25 ans	678 876	683 462
Plus de 25 ans	410 326	413 381
Total	8 104 836	8 073 993

Tableau 4

État récapitulatif de l'encours des prêts en valeur nominale, selon les conditions de prêt

(Aux 31 décembre 2022 et 2021)

(en milliers d'USD)

<i>Conditions de prêt</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Conditions particulièrement concessionnelles	6 420 825	6 530 647
Conditions durcies	33 680	39 155
Conditions intermédiaires	159 593	189 492
Conditions ordinaires	956 842	889 861
Conditions mixtes	533 896	424 838
Total	8 104 836	8 073 993

Tableau 5

Structure de décaissement des prêts non décaissés en valeur nominale

(Projetés aux 31 décembre 2022 et 2021)

(en milliers d'USD)

<i>Décaissements</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Moins de 1 an	933 065	930 285
1-3 ans	1 545 888	1 539 862
3-5 ans	1 084 365	1 242 677
5-10 ans	846 516	763 638
Total	4 409 834	4 476 462

Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification

Tableau 1
État des prêts en valeur nominale
(Aux 31 décembre 2022 et 2021)

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>	<i>Fraction décaissée</i>	<i>Fraction non décaissée</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Encours des prêts</i>
Prêts en DTS (exprimés en milliers)					
Angola	2 714	2 714	-	1 545	1 169
Burkina Faso	10 546	10 546	-	6 472	4 074
Burundi	4 494	4 494	-	2 146	2 348
Cabo Verde	2 183	2 183	-	1 223	960
Tchad	9 617	9 617	-	5 558	4 059
Comores	2 289	2 289	-	1 374	915
Djibouti	114	114	-	67	47
Éthiopie	6 660	6 660	-	4 112	2 548
Gambie	2 638	2 638	-	1 517	1 121
Ghana	22 321	22 321	-	12 311	10 010
Guinée	10 762	10 762	-	6 457	4 305
Guinée-Bissau	2 126	2 126	-	1 382	744
Kenya	12 241	12 241	-	6 414	5 827
Lesotho	7 481	7 481	-	4 205	3 276
Madagascar	1 098	1 098	-	640	458
Malawi	5 777	5 777	-	2 745	3 032
Mali	10 193	10 193	-	6 366	3 827
Mauritanie	19 020	19 020	-	11 503	7 517
Mozambique	8 291	8 291	-	5 286	3 005
Niger	11 119	11 119	-	6 895	4 224
Sénégal	23 234	23 234	-	13 088	10 146
Sierra Leone	1 505	1 505	-	753	752
Soudan	26 012	26 012	-	14 341	11 671
Ouganda	8 124	8 124	-	5 077	3 047
République-Unie de Tanzanie	6 789	6 789	-	3 904	2 885
Zambie	8 607	8 607	-	5 336	3 271
Total	225 955	225 955	-	130 717	95 238
Total de l'encours des prêts au 31 décembre 2022 (équivalent en USD)	301 696	301 696	-	174 534	127 162
Autres sommes à recevoir					459
Total des montants à recevoir au titre des prêts au 31 décembre 2022 (en USD)					127 621
Total de l'encours des prêts au 31 décembre 2021 (en USD)					141 331
Autres sommes à recevoir					437
Total des montants à recevoir au titre des prêts au 31 décembre 2021 (en USD)					141 768

Tableau 2
État récapitulatif des prêts approuvés en valeur nominale par année
(Au 31 décembre 2022)

Année	Prêts approuvés (en milliers de DTS)			Valeur en milliers d'USD				
	Au 1 ^{er} janvier 2022	Prêts annulés	Au 31 décembre 2022	Au 1 ^{er} janvier 2022	Prêts annulés	Variation du taux de change DTS/USD	Au 31 décembre 2022	
1986	DTS	24 902	-	24 902	34 914	-	(1 664)	33 250
1987	DTS	41 292	-	41 292	57 892	-	(2 759)	55 133
1988	DTS	34 770	-	34 770	48 749	-	(2 324)	46 425
1989	DTS	25 756	-	25 756	36 111	-	(1 722)	34 389
1990	DTS	17 370	-	17 370	24 353	-	(1 161)	23 192
1991	DTS	18 245	-	18 246	25 581	-	(1 219)	24 362
1992	DTS	6 952	-	6 952	9 747	-	(465)	9 282
1993	DTS	34 267	-	34 268	48 045	-	(2 290)	45 755
1994	DTS	16 320	-	16 320	22 882	-	(1 091)	21 791
1995	DTS	6 081	-	6 082	8 527	-	(406)	8 121
Total	DTS	225 955	-	225 958	316 801	-	(15 101)	301 700

Tableau 3
Structure des échéances de l'encours des prêts par période
(Aux 31 décembre 2022 et 2021)
(en milliers d'USD)

Échéance	2022	2021
Moins de 1 an	8 399	8 479
1-2 ans	7 756	8 145
2-3 ans	7 756	8 145
3-4 ans	7 756	8 145
4-5 ans	7 756	8 145
5-10 ans	38 783	40 723
10-15 ans	34 459	38 438
15-20 ans	13 443	18 690
20-25 ans	1 054	2 421
Total	127 162	141 331

Tableau 4
État récapitulatif de l'encours des prêts, selon les conditions de prêt
(Aux 31 décembre 2022 et 2021)
(en milliers d'USD)

Conditions de prêt	2022	2021
Conditions particulièrement concessionnelles	127 162	141 331
Total	127 162	141 331

Synthèse des soldes des prêts du FIDA et du PSA

FIDA	En milliers d'USD	
	2022	2021
Prêts approuvés	16 189 047	16 108 265
Solde non décaissé	(4 409 834)	(4 476 462)
Remboursements	(3 674 377)	(3 557 810)
	8 104 836	8 073 993
Intérêts/principal à recevoir	25 702	18 300
Encours des prêts	8 130 538	8 092 293

PSA	En milliers d'USD	
	2022	2021
Prêts approuvés	301 696	316 797
Solde non décaissé	-	-
Remboursements	(174 534)	(175 466)
	127 162	141 331
Intérêts/principal à recevoir	459	437
Encours des prêts	127 621	141 768

FIDA et PSA	En milliers d'USD	
	2022	2021
Prêts approuvés	16 490 743	16 425 061
Solde non décaissé	(4 409 834)	(4 476 462)
Remboursements	(3 848 911)	(3 733 276)
	8 231 998	8 215 323
Intérêts/principal à recevoir	26 161	18 737
Encours des prêts	8 258 159	8 234 060

État des dons(Aux 31 décembre 2022 et 2021)
(en milliers d'USD)

	<i>Non décaissés au 1^{er} janvier 2022</i>	<i>Variations en 2022</i>			<i>Taux de change</i>	<i>Non décaissés au 31 décembre 2022</i>
		<i>Décaissables</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Annulations</i>		
Dons 2022	103 516	8 230	(33 348)	(1 971)	(1 472)	74 955
Dons 2021	119 751	32 317	(44 365)	(2 819)	(1 368)	103 516

Cadre pour la soutenabilité de la dette (FIDA seulement)

(Aux 31 décembre 2022 et 2021)

(en milliers d'USD)

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Non décaissés au 1^{er} janvier 2022</i>	<i>En vigueur/ (annulations) en 2022</i>	<i>Décaissements en 2022</i>	<i>Non décaissés au 31 décembre 2022</i>
Projets financés au titre du CSD – en EUR				
Bénin	9 140	6 925	(2 319)	13 746
Tchad	42 711	-	(12 405)	30 306
Comores	-	680	(370)	310
Mali	12 281	-	(2 054)	10 227
Niger	23 564	-	(2 583)	20 981
Sao Tomé-et-Principe	2 911	-	(1 119)	1 792
Soudan	53 817	-	(7 505)	46 312
Togo	1 792	-	(109)	1 683
Total général	146 216	7 605	(28 464)	125 357
Équivalent en USD				
	156 049	8 116	(30 378)	133 787
Projets financés au titre du CSD – en USD				
Afghanistan	32 211	-	-	32 211
Bhoutan	800	-	-	800
Burkina Faso	7 286	-	(3 552)	3 734
Burundi	-	8 000	(1 000)	7 000
République centrafricaine	18 195	17 760	(5 240)	30 715
République démocratique du Congo	-	9 860	(457)	9 403
France	39	-	-	39
Gambie	14 711	-	(3 132)	11 579
Guinée	10 016	-	(6 184)	3 832
Guinée-Bissau	4 576	-	(293)	4 283
Haïti	11 000	14 000	(3 308)	21 692
Kiribati	1 856	-	(1 331)	525
Libéria	15 425	540	(4 378)	11 587
Malawi	10 542	-	(4 631)	5 911
Maldives	1 011	-	(215)	796
Mauritanie	16 836	-	(2 832)	14 004
Mozambique	114 690	-	(19 047)	95 643
Samoa	3 323	-	(125)	3 198
Sierra Leone	9 300	-	(3 099)	6 201
Soudan du Sud	-	7 900	(720)	7 180
Tadjikistan	10 497	-	(4 049)	6 448
Tonga	3 100	-	(242)	2 858
Total général	285 414	58 060	(63 835)	279 639
Projets financés au titre du CSD – en DTS				
Afghanistan	25 746	-	(1 039)	24 707
Bénin	36	-	-	36
Burkina Faso	2 278	-	(2 263)	15
Burundi	29 314	(318)	(6 035)	22 961
République centrafricaine	-	(29)	29	-
Tchad	6	-	(6)	-
Comores	1	-	-	1
Côte d'Ivoire	175	(175)	-	-
République démocratique du Congo	8 646	-	(2 258)	6 388
Érythrée	8 230	21 100	(2 020)	27 310
Éthiopie	13 171	-	(3 637)	9 534
Kiribati	10	-	-	10
Kirghizistan	7 556	(1 065)	(991)	5 500
Lesotho	544	-	(110)	434
Madagascar	11 823	-	(2 556)	9 267
Malawi	26 857	-	(6 986)	19 871
Mali	6 831	-	(3 386)	3 445
Mauritanie	9 264	-	(2 303)	6 961
Mozambique	19	-	-	19
Népal	8 957	-	(4 834)	4 123
Niger	6 502	-	(4 990)	1 512

Rwanda	1	-	-	1
Soudan	2 697	-	(2 638)	59
Tadjikistan	2	(2)	-	-
Togo	2 353	-	4	2 357
Tonga	104	-	(9)	95
Yémen	14 622	9 740	-	24 362
Zimbabwe	10 987	-	(7 779)	3 208
Total général	196 732	29 251	(53 807)	172 176
DTS (équivalent en USD)	262 677	39 056	(71 842)	229 891
Total USD/EUR/DTS 2022	704 140	105 232	(166 055)	643 317
Variations de change			980	
Total des décaissements pour 2022			(165 075)	
Total USD/EUR/DTS 2021	685 382	203 891	(161 759)	727 514

État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ)

Au 31 décembre 2022
(en milliers d'USD)

Pays au point d'achèvement	Allègements consentis au 31 décembre 2022		Allègements futurs approuvés par le Conseil d'administration			Total des allègements de dette
	Principal	Intérêts	À la charge du FIDA		À la charge de	
			Principal	Intérêts	Banque mondiale	
Bénin	4 568	1 643	-	-	-	6 211
Bolivie (État plurinational de)	5 900	1 890	-	-	-	7 790
Burundi	15 491	3 251	-	-	-	18 742
Burkina Faso	6 769	2 668	-	-	-	9 437
Cameroun	3 074	727	-	-	-	3 801
République centrafricaine	9 563	2 935	-	-	-	12 498
Tchad	2 708	477	-	-	-	3 185
Comores	1 869	311	207	22	267	2 676
Congo	0	99	-	-	-	99
République démocratique du Congo	11 144	3 116	1 307	80	903	16 550
Côte d'Ivoire	1 814	326	-	-	-	2 140
Éthiopie	20 569	5 905	-	-	-	26 474
Gambie	2 508	619	-	-	-	3 127
Ghana	15 585	5 003	-	-	-	20 588
Guinée	11 202	2 167	-	-	-	13 369
Guinée-Bissau	4 408	1 198	613	39	297	6 555
Guyana	1 526	299	-	-	-	1 825
Haïti	1 946	635	-	-	-	2 581
Honduras	1 077	767	-	-	-	1 844
Libéria	9 158	6 264	122	11	117	15 672
Madagascar	7 810	2 096	-	-	-	9 906
Malawi	20 371	4 445	-	-	-	24 816
Mali	6 211	2 431	-	-	-	8 642
Mauritanie	8 484	2 601	-	-	-	11 085
Mozambique	12 521	3 905	-	-	-	16 426
Nicaragua	7 259	943	-	-	-	8 202
Niger	11 016	2 813	0	-	-	13 829
Rwanda	16 786	5 210	-	-	-	21 996
Sao Tomé-et-Principe	2 256	538	458	52	331	3 635
Sénégal	2 247	882	-	-	-	3 129
Sierra Leone	10 956	2 352	-	-	-	13 308
République-Unie de Tanzanie	12 691	4 293	-	-	-	16 984
Togo	2 008	759	-	-	-	2 767
Ouganda	12 449	4 655	-	-	-	17 104
Zambie	19 169	4 920	-	-	-	24 089
Pays au point de décision						
Somalie	-	-	12 776	1 016	-	13 792
Soudan	-	-	66 072	6 288	-	72 360
DTS	283 113	83 143	81 555	7 508	1 915	457 234
Moins les allègements d'intérêts non échus ^a						(617)
Total des allègements de dette en DTS						456 617
Total équivalent en USD	378 015	111 009	108 893	10 024	2 558	609 675 ^b
Au 31 décembre 2021						
DTS	281 057	82 909	3 377	290	2 601	370 234
Moins les allègements d'intérêts non échus ^a						(878)
Total des allègements de dette en DTS						369 356
Total équivalent en USD	394 050	116 241	4 733	407	3 647	517 848 ^b

^a Y compris les intérêts couverts par la contribution de la Banque mondiale.

^b Moins les allègements d'intérêts non échus.

État récapitulatif des contributions liées à l'Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti

(Aux 31 décembre 2022 et 2021)

	<i>En milliers d'USD</i>	<i>En milliers de DTS</i>
2022		
Contributions des États membres		
Autriche	685	438
Belgique	776	509
Canada	3 500	2 303
Danemark	513	339
France	1 700	1 080
Allemagne	2 308	1 480
Japon	2 788	1 743
Luxembourg	280	178
Maurice	5	3
Norvège	1 626	1 066
Suède	1 718	1 115
Suisse	962	637
Royaume-Uni	2 700	1 717
États-Unis d'Amérique	8 000	5 217
Sous-total	27 561	17 825
Intérêts perçus	1 572	
Allègements de dette accordés	(29 133)	
Total compte administratif États membres 2022	-	
FIDA		
Contribution du FIDA	15 200	
Intérêts perçus	1 427	
Allègements de dette accordés	(3 793)	
Total compte administratif FIDA	12 834	
Total général	12 834	
Variations de change	960	
Total des liquidités et placements	13 794	
2021		
Total général	15 456	
Variations de change	899	
Total des liquidités et placements	16 355	

Analyse des dépenses d'exploitation (FIDA seulement)

(Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021)

Ventilation des dépenses d'exploitation du FIDA par source budgétaire principale

(en milliers d'USD)

<i>Décaissement</i>	<i>Dépenses administratives^a</i>	<i>Dépenses directes^b</i>	<i>Mécanisme du FIDA pour l'action climatique</i>	<i>Autres sources^c</i>	<i>Total</i>
Traitements et indemnités du personnel	106 206	1 694	80	705	108 685
Dépenses administratives courantes	25 006	914	217	827	26 964
Frais de consultants et dépenses non liées au personnel	42 795	3 236	933	2 850	49 814
Frais financiers directs (banques et placements)				5 411	5 411
Total 2022	174 007	5 844	1 230	9 793	190 874
Total 2021	166 835	4 393	255	12 314	183 797

^a Il s'agit du budget ordinaire du FIDA, du budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, y compris les montants reportés et les dépenses relatives à l'AMACS.

^b Charges directes imputées sur le produit des placements.

^c Y compris les dépenses remboursables par le Gouvernement italien, les dépenses liées aux départs volontaires et les postes financés par les commissions de service et le budget d'investissement axé sur les capacités du FIDA. Par suite de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16, les dépenses remboursables au titre du siège sont présentées en tant que diminution des dettes au titre des loyers.

Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres

Tableau 1
(en milliers d'USD)

État membre	Monnaie locale	Monnaie de libellé de la contribution	Contrevaleur en USD de la contribution reçue
Canada	CAD	6 000	4 538
Allemagne	EUR	27 394	33 025
Pays-Bas	EUR	6 000	7 077
Suède	SEK	50 000	5 734
Suisse	CHF	2 000	2 261
Total			52 635
FIDA			40 000
Total			92 635

Tableau 2
État récapitulatif des dons du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres
(en milliers d'USD)

Pays/entité	Dons approuvés moins annulations ^a	Décaissements en 2022	Portion non décaissée des dons décaissables
Afghanistan	1 987	1 386	601
Angola	1 363	1 363	-
Bangladesh	2 007	2 007	-
Agricord	401	401	-
Bénin	960	956	4
Burkina Faso	1 917	1 865	52
Burundi	1 530	1 530	-
Cambodge	1 172	1 172	-
Cameroun	1 433	1 410	23
République centrafricaine	1 408	1 405	3
Tchad	1 754	1 685	69
Comores	325	325	-
Congo	985	961	24
Côte d'Ivoire	1 253	1 206	47
République démocratique du Congo	2 696	2 696	-
Djibouti	414	414	-
Érythrée	268	-	268
Eswatini	675	675	-
Éthiopie	2 241	2 240	1
Gabon	444	442	2
Gambie	590	590	-
Guinée	1 179	1 179	-
Guinée-Bissau	773	773	0
Kenya	6 656	5 583	1 073
Liban	247	247	-
Lesotho	740	740	-
Libéria	1 086	1 084	2
Live and Learn Kiribati	168	168	-
Madagascar	1 832	1 563	269
Malawi	1 369	1 369	-
Mali	982	980	2
Mauritanie	738	541	197
Mozambique	1 699	1 699	-
Myanmar	600	-	600
Népal	1 206	1 206	-
Agriterria	2 300	2 247	53
Niger	2 981	2 853	128
Nigéria	2 044	2 044	-
Pakistan	2 372	2 372	-

<i>Pays/entité</i>	<i>Dons approuvés moins annulations^a</i>	<i>Décaissements en 2022</i>	<i>Portion non décaissée des dons décaissables</i>
Palestine	608	604	4
Papouasie-Nouvelle-Guinée	732	732	-
Philippines	3 204	3 204	-
Rwanda	1 400	1 400	-
Samoa	217	217	-
Sao Tomé-et-Principe	444	444	-
Sénégal	1 003	979	24
Sierra Leone	1 150	1 035	115
Somalie	2 788	2 751	37
Afrique du Sud	341	331	10
Soudan du Sud	706	706	-
Soudan	1 661	1 657	4
République arabe syrienne	545	545	-
Sparkassenstiftung	2 543	2 289	254
VFS Global	724	724	-
République-Unie de Tanzanie	1 961	1 961	-
Togo	1 016	945	71
Tonga	700	700	-
Ouganda	2 121	2 121	-
Tunisie	126	117	9
Precision Agriculture for Development	3 161	3 146	15
Vanuatu	710	710	-
Yémen	3 836	2 974	862
Zambie	1 455	1 455	-
Zimbabwe	1 555	1 555	-
Total USD	89 502	84 679	4 823

^a Le solde comprend les dons approuvés ainsi que les dons au stade du décaissement.

Initiative de riposte à la crise

Tableau 3
(en milliers d'USD)

<i>État membre</i>	<i>Monnaie locale</i>	<i>Monnaie de libellé de la contribution</i>	<i>Contrevaleur en USD de la contribution reçue</i>
Allemagne	EUR	30 000	31 683
Irlande	EUR	1 000	1 012
Pays-Bas	EUR	10 000	9 989
États-Unis d'Amérique	USD	10 000	10 000
Total		-	52 684

Tableau 4
(en milliers d'USD)

<i>Pays</i>	<i>Dons approuvés moins annulations^a</i>	<i>Décaissements en 2022</i>	<i>Portion non décaissée des dons décaissables</i>
Afghanistan	3 300	2 970	330
Somalie	3 000	-	3 000
Total USD	6 300	2 970	3 330

^a Le solde comprend les dons approuvés non encore décaissables (millions d'USD) ainsi que les dons au stade du décaissement (millions d'USD).

Fonds fiduciaire pour le secteur privé

Tableau 1
(en milliers d'USD)

<i>État membre</i>	<i>Monnaie locale</i>	<i>Monnaie de libellé de la contribution</i>	<i>Contrevaleur en USD de la contribution</i>
Finlande	EUR	1 000	1 001
Allemagne	EUR	22 044	23 478
Luxembourg	EUR	2 000	2 256
Total			26 735
FIDA			25 000
Total			51 735^a

^a Au 31 décembre 2022, le montant total reçu était de 28,9 millions d'USD, soit un solde à recevoir de 22,9 millions d'USD.

Tableau 2
État de l'encours des prêts
(Au 31 décembre 2022)
(Montants exprimés en milliers)

<i>Pays de l'emprunteur</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>	<i>Décaissés</i>	<i>Non décaissés</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Montant non encore remboursé</i>
Prêts libellés en EUR					
Madagascar	3 500	1 733	1 768	-	1 733
Sous-total EUR	3 500	1 733	1 768	-	1 733
Équivalent en USD	3 735	1 849	1 886	-	1 849
Prêts libellés en USD					
Bolivie (État plurinational de)	5 000	-	5 000	-	-
Cambodge	5 000	-	5 000	-	-
Mozambique	2 000	-	2 000	-	-
Nigéria	5 000	2 000	3 000	-	2 000
Ouganda	5 000	-	5 000	-	-
Sous-total USD	22 000	2 000	20 000	-	2 000
31 décembre 2022 – en USD	25 735	3 849	21 886	-	3 849